

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

quand l'Afrique
posera ses
conditions

Quand l'Afrique posera ses conditions

Négocier la coopération
internationale :
le cas de la Vallée
du fleuve Sénégal

Mémoires des journées d'étude
organisées par la Cimade
en mars 1994

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Pierre Calame. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans sept domaines : environnement et avenir de la planète, rencontre des cultures, innovation et changement social, rapports entre État et Société, agricultures paysannes, lutte contre l'exclusion sociale, construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, propose un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

La Cimade, à l'origine « Comité inter-mouvements auprès des évacués », est née en 1939 pour venir en aide aux réfugiés regroupés dans les premiers camps d'internement français. Elle s'est ensuite lancée dans la résistance en organisant l'évasion des juifs et leur accueil. Depuis plus de 50 ans, elle manifeste une solidarité active envers ceux qui souffrent, qui sont opprimés ou contraints à l'exil. ONG de développement, la Cimade soutient une soixantaine de projets conduits localement par des groupes de paysans, de femmes, par des associations de quartier ou des organisations non gouvernementales. Dans les sociétés déchirées par des guerres ou des conflits, la Cimade intervient pour soutenir les initiatives locales visant à rétablir la paix et à reconstruire la société civile. La Cimade agit pour la défense des droits de l'Homme, partout où ils sont menacés dans le monde. Elle le fait en relation avec des partenaires locaux et en participant, au sein de différents collectifs, à des démarches auprès des organismes internationaux.

Ce dossier est le fruit mosaïque des débats qui ont eu lieu à Paris et à Massy du 25 au 28 mars 1994 sous l'égide de la Cimade, entre dix organisations paysannes, quatre organisations non gouvernementales africaines et des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux de la coopération française et européenne. Leurs voix se mêlent et s'enchaînent dans ce dossier à partir d'un sommaire et d'une sélection d'Anne-Sophie Boisgallais basée sur une mise en forme des débats réalisée par Christiane Hessel. La relecture des textes a été faite par Annie Abramovicz. La Communauté européenne a apporté son soutien. La responsabilité éditoriale est assurée conjointement par Pila Sallaberry et Michel Sauquet.

Cimade, Service œcuménique d'entraide

176 rue de Grenelle 75007 Paris

Tél. 01 44 18 60 50 — Fax 01 45 55 72 53

© La librairie FPH 1996

Série DOSSIERS POUR UN DÉBAT, n° 67

Diffusion : La librairie FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS

Maquette de couverture : Vincent Collin.

Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor.

PRÉFACE

*Stéphane Hessel**

Au moment où les experts de l'aide au développement s'interrogent gravement sur les effets de la mondialisation, c'est un régal de lire les réflexions des partenaires de terrain de la coopération sur les conditions spécifiques de leur travail dans une portion particulière de l'Afrique : la vallée du fleuve Sénégal.

Dans cette région des communautés paysannes réparties entre les trois souverainetés récentes du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal ont découvert les avantages d'une mise en commun de leurs expériences et de leurs relations avec leur environnement local, régional, national et international. Les échanges de vues qui ont eu lieu lors des rencontres du printemps 1994 permettent peut-être pour la première fois — grâce en soient rendues à la Cimade — de saisir sous sa forme la plus concrète la nouvelle problématique du développement.

Les décennies se sont succédées depuis l'accession des pays de cette région à l'indépendance, sans que les obstacles à une réelle amélioration des conditions de vie et de travail des populations qui y demeurent aient été surmontés ni même peut-être compris.

La tâche à accomplir paraissait simple : le Nord devait enseigner au Sud les techniques qui lui avaient permis de réaliser, en termes de production quantitative et qualitative, les progrès qui fondaient sa prospérité. Sans doute n'était-ce pas là sa première préoccupation. Maintenir au-delà de la décolonisation politique, une présence, pour ne pas dire une emprise économique et culturelle, représentait un objectif à peine inavoué. Mais si les États du Nord voyaient là leur mission naturelle, les organisations non gouvernementales, qu'elles soient motivées par la solidarité avec les sociétés civiles du Sud, avec les démunis où qu'ils se trouvent, avec les communautés immigrées dans les pays du Nord, cherchaient avec beau-

* Ambassadeur de France, membre du Collège de médiateurs pour les Africains sans papiers de Saint-Bernard.

coup de candeur les voies d'un partenariat efficace. Cette quête a souvent abouti à des échecs. Elle a surtout démontré que la tâche était beaucoup plus complexe qu'il n'y paraissait.

Nous avons donc assisté, depuis trente ans, à une succession de malentendus, de reproches mutuels pour ne pas dire de mises en accusation. Il est grand temps d'en tirer aujourd'hui les leçons.

Ce ne peut être en aucun cas de renoncer à ces efforts ni même de les freiner. Mais ce doit être de clarifier, par un échange franc et approfondi, les conditions sans lesquelles la coopération risque de manquer ses objectifs, peut devenir un piège et prélude parfois à une dangereuse dégradation de l'environnement.

Il s'agit donc d'abord d'écouter attentivement la parole de celles et ceux qui aspirent à une amélioration de leurs conditions de vie compatible avec leur vision de la société, leurs traditions culturelles, leurs valeurs humaines essentielles. Puis d'écouter aussi attentivement le récit de ceux qui ont vécu des expériences de coopération au développement et qui en ont détecté les contraintes.

Cette nécessité, qui semble une évidence mais qui a été longtemps occultée par l'arrogance des « experts », commence à être largement reconnue. Nous en trouvons heureusement la trace dans les discours et les déclarations des ministres de la Coopération, des dirigeants des institutions internationales, mondiales ou européennes, des responsables des gouvernements du Sud, comme des grandes organisations non gouvernementales du Nord et du Sud.

Mais il y a loin encore de l'acceptation d'un principe à sa mise en œuvre pratique sur le terrain. Nous avons donc besoin d'exemples concrets pour que le pathétique et pertinent *Appel de la Vallée* ouvre effectivement la porte à de nouveaux partenariats.

A travers les propos recueillis dans la langue et selon les expressions propres aux hommes et aux femmes du Sahel, émaillés des dictons de leur sagesse populaire, nous appréhendons les conditions requises pour que la négociation sur laquelle se fondera la coopération internationale soit menée à terme. Nous mesurons le rôle spécifique qui revient ici aux femmes ; elles prennent aujourd'hui conscience de leurs responsabilités et du rôle changeant qu'elles revendiquent dans la mise en œuvre d'une économie mieux gérée.

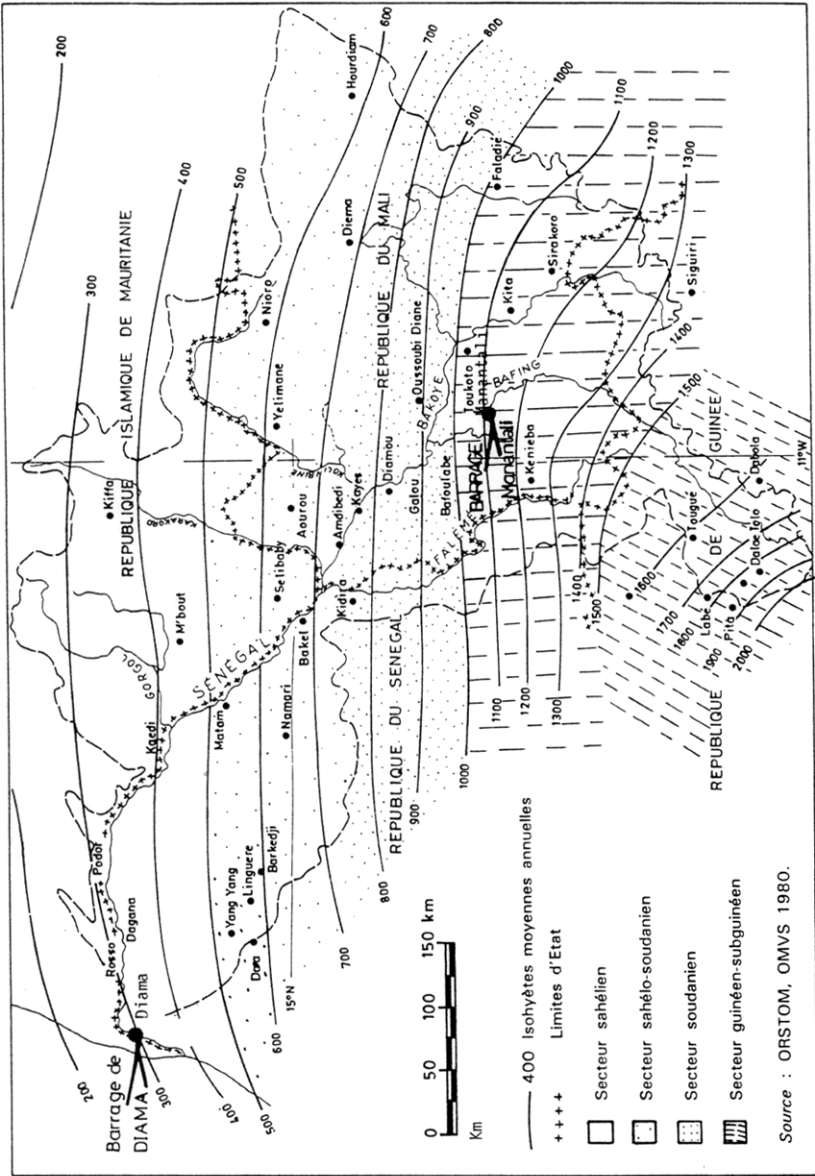
Cette partie de l'Afrique subsaharienne a éprouvé les effets des flux migratoires, tantôt négatifs, tantôt positifs. Nous percevons l'apport d'un vrai dialogue entre les collectivités locales, les villages d'origine et les associations d'immigrés résidant en France, permettant à ceux-ci de rester des acteurs dans le développement de leurs terres d'origine et de n'être pas coupés de leur culture ancestrale. Nous sommes sensibles à l'importance

de l'alphabétisation dans les langues africaines rendues écrites, dont l'usage conforte le sentiment de l'égalité de tous les partenaires.

Mais ce n'est pas là le seul apport de ces rencontres minutieusement reproduites par la Cimade et la FPH. L'exemple de la Vallée du fleuve Sénégal est d'autant plus intéressant qu'il est géographiquement et historiquement circonscrit. Il démontre qu'il faut naturellement en utiliser les enseignements méthodologiques ailleurs. Mais qu'il faut le faire avec le même souci des caractéristiques spécifiques de chaque terroir, de chaque niche écologique, de chaque environnement culturel.

C'est à ce prix que nous sortirons enfin des généralisations hâtives et péremptives sur l'aide au développement, ses voies et ses moyens et que nous aborderons, en pleine connaissance des besoins ressentis et des objectifs à atteindre, le travail de solidarité qu'exige chaque parcelle de ce monde dont la diversité fait la richesse.

BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL



Source : ENDA, ministère de la Coopération, 1987

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Dites-nous vos conditions !	11
Première partie :	
AU COMMENCEMENT, ÉTAIT UN FLEUVE	15
I UNE RÉGION AGITÉE	17
- Un fleuve	17
- Deux barrages	18
- Deux logiques s'affrontent	22
- La déportation des populations de la rive droite	23
2. UNE TERRE DE RECHERCHE ET DE COOPÉRATION	25
- 1815, les premiers aménagements	25
- La vallée la plus étudiée au monde	26
- Tous les bailleurs de fonds sont présents	26
- Des paysans dans la tourmente	28
Deuxième partie :	
LES ORGANISATIONS LOCALES EN ACTION	31
1. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DÉVELOPPEMENT	34
2. UNE EXPÉRIENCE D'AUTOÉVALUATION PAYSANNE (Mali)	37
- Vers une future fédération	37
3. LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES (Mauritanie)	40
- Un outil de résistance culturelle	41
4. L'APPROCHE VILLAGE (Sénégal)	43
- Dialoguer sur une même échelle de dignité	44
- La négociation de l'appui	44
5. LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS (France)	46
- Acteurs d'ici et de là-bas	46
6. VILLAGES ET MIGRANTS EN SYNERGIE	49
7. LES PARTICIPANTS VENUS D'AFRIQUE	51
Troisième partie :	
LES FACTEURS DE CHANGEMENT	53
1. UNE LOGIQUE DOMINANTE MAIS CHANGEANTE	56
- La nécessité de faire des choix	57
2. LA PEINE DES FEMMES	58
- Ne pas fausser le débat	58
- La gestion des revenus	61
- Les femmes travaillent mais ne décident pas	61
- Quelle est la femme la plus dangereuse ?	62
- Féminisme à l'africaine	63

3. LA TERRE CONVOITÉE	64
- Derrière la privatisation, la dépossession	66
- Envisageons des États généraux sur le foncier	67
- Souveraineté nationale et question foncière	68
- Existe-t-il un cadastre ?	69
4. DÉVALUATION ET AJUSTEMENT STRUCTUREL	71
- La riziculture après la dévaluation (Sénégal)	71
- Les petits périmètres de Boghé (Mauritanie)	75
5. LES ONG, FACTEUR DE CHANGEMENT ?	79
Quatrième partie :	
VERS DES CONDITIONNALITÉS DU SUD	81
1. LES PARADOXES D'UNE COOPÉRATION SANS DIALOGUE	86
- « Ne minimise pas mes compétences »	86
2. DE NOUVELLES MÉTHODES DE NÉGOCIATION NORD-SUD	89
- Communiquez, qu'ils disaient	89
- Cinq préalables pour une bonne concertation	90
- Revoir la politique française de coopération	93
- ... et celle des organisations non gouvernementales	94
- Définir ensemble les critères d'intervention	95
- Un fonds délégué de la Vallée	96
3. IDENTIFIER LES ASPIRATIONS DES POPULATIONS	98
- L'analyse des besoins en milieu rural français	100
- La formation, un impératif unanime	101
4. RENFORCER LES ASSOCIATIONS DE BASE ET LES ONG DU SUD ... Y COMPRIS LEURS STRUCTURES	103
5. LES CINQ CONDITIONS	105
CONCLUSION : UNE NOUVELLE MATURITÉ PAYSANNE	108
- S'assumer comme force de pression et de proposition	109
- Un tremplin pour la concertation	110
ANNEXES :	113
1. L'APPEL DE LA VALLÉE	115
2. SYNTHÈSE DE MASSY	119
LISTE DES PARTICIPANTS ET DES RAPPORTEURS	125
BIBLIOGRAPHIE	129

INTRODUCTION

Dites-nous vos conditions !

« *Ce n'est pas à la hyène que l'on confie la chèvre* »

Après trois décennies de développement nord-sud placées sous les signes — théoriquement successifs, mais ô combien simultanés — de l'assistance, de la solidarité et du partenariat, voici venir l'heure des conditionnalités. Terme *inventé* par la Banque mondiale, il a d'abord signifié une certaine professionnalisation de la solidarité, avec des critères d'attribution de l'aide, des priorités, des objectifs, des publics-cibles... Mais au fil du temps, il est clair que sous ce barbarisme économique, se cachent des volontés politiques et financières qui régissent l'aide selon le bon vouloir du bailleur de fonds.

Plus récemment le Nord pose à sa participation financière au développement la conditionnalité démocratique. Or, de grosses brèches laissent échapper la *bonne* intention du départ. Les conditionnalités s'assouplissent, se corrompent et perdent leur signification. D'autres au contraire se permettent d'être inflexibles, sûres de leur droit, comme les conditionnalités liées à l'ajustement structurel. Au nom des grands équilibres économiques, on sacrifie les consommateurs urbains, les paysans ou les commerçants, ou tous à la fois. Ces dernières phrases ne sont pas des figures de style, il s'agit de situations vécues, souvent dramatiquement.

Conditions du Sud, une provocation

L'idée des journées d'études qui font la matière du présent dossier a germé sur cette inégalité flagrante qui régit de tels rapports de partenaires où l'un est nécessairement soumis à l'autre. Même s'il existe de multiples façons de détourner les conditionnalités posées par le bailleur de fonds, cela est insuffisant. Dans le meilleur des cas, on a vu des acteurs du Sud refuser une aide qui leur était accordée car elle ne répondait pas à leurs besoins. Le refus est le dernier pouvoir retranché, mais il est encore insuffisant. Ce qui manque, c'est que le Sud pose lui aussi ses conditionnalités à l'aide, que le dialogue cesse d'être pipé, que la relation soit un peu plus équitable.

Cela manque aujourd'hui, et cela manquera encore longtemps, mais il fallait oser le dialogue sur ce thème.

L'idée de la Cimade a donc consisté à choisir un cas précis afin de lancer une réflexion susceptible de rebondir dans d'autres continents et parmi tous les acteurs concernés. Très vite, la vallée du fleuve Sénégal s'est imposée, car un jour d'avril 1992, de nombreuses associations villageoises de cette région, côté Sénégal, ont ressenti le besoin de se rencontrer afin d'écrire un manifeste indiquant leurs priorités. Pour la première fois, las de répondre à des questions, des groupes faisant ou non l'objet d'une sollicitude internationale ont eu envie de dire ce qu'ils ressentaient, sans que quiconque ne leur ai demandé quoi que ce soit.

Ce manifeste, annexé en fin d'ouvrage, est aujourd'hui connu comme l'*Appel de la vallée*. On y lit notamment que les habitants de la vallée du fleuve Sénégal ont toujours vécu de leur travail, grâce à l'agriculture familiale paysanne, et que la *mise en valeur* du fleuve, unilatéralement décidée, représente un danger, voire une tentative d'exclusion des populations. On y voit aussi que les signataires demandent à être jugés sur leur représentativité, leur démocratie interne et leur transparence financière, plutôt que sur leur conformité au discours occidental sur le développement.

Une vallée à la recherche de la paix et du développement

La vallée du fleuve Sénégal, la Cimade la connaît bien. Présente sur la rive sénégalaise depuis 1974, à l'occasion de la grande sécheresse sahélienne, la Cimade soutient les activités d'organisations paysannes et d'organisations d'appui dans la région de Kayes, au Mali, depuis 1977, et participe depuis 1982 aux projets de plusieurs associations de migrants originaires de la région et résidant en France. Depuis les expulsions de Mauritaniens noirs vers la rive sénégalaise du fleuve, en 1989, la Cimade met tout en œuvre pour que le conflit ne soit pas oublié et que les réfugiés puissent retourner chez eux.

C'est ainsi qu'entre le 25 et le 28 mars 1994, en France, quatorze représentants d'organisations paysannes et d'ONG du Sénégal et du Mali, des représentants d'organisations non gouvernementales du Nord, d'associations de migrants en France (de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal), des représentants de la coopération territoriale française, des chercheurs et des fonctionnaires africains et européens, se sont retrouvés pour dialoguer sur le thème des conditionnalités du Sud.

Le terme ayant été trouvé un peu trop osé, la réflexion porte officiellement sur «les processus de négociation de la coopération internationale». L'essentiel était de créer un espace d'écoute mutuelle. Il ne s'agissait donc ni d'un cahier de revendications, ni d'un mur des lamentations, ni d'une commission mixte de coopération, ni d'un débat académique. Ce fut bien un lieu de débats qui, bien ou parce qu'inachevés, incitent à continuer la réflexion. Ce fut bien un lieu d'écoute où des Africains en *mission* en

France ont pu s'exprimer dans leur langue maternelle (traductions simultanées en pular, soninké et français). Ce fut bien un lieu d'expression car de nombreux acteurs de terrain ont commencé à dresser leurs conditionnalités à l'aide. Tous ces appels de la Vallée méritent d'être connus.

Première partie

AU COMMENCEMENT, ÉTAIT UN FLEUVE

« Le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui »

1. UNE RÉGION AGITÉE

Un fleuve

A la lisière du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, la région du fleuve Sénégal est habitée par les mêmes ethnies. Un phénomène migratoire ancien et persistant a drainé nombre de ses ressortissants vers la Côte d'Ivoire, le Zaïre, le Congo, le Cameroun, le Gabon... mais aussi vers l'Europe, particulièrement à destination de la France et plus récemment de l'Italie. C'est une région en pleine mutation, souffrant de sécheresse et de désertification. La vallée du fleuve, qui en fait partie, a indéniablement connu une rupture dans son histoire avec l'établissement de deux grands barrages dans les années quatre-vingt. Ses rives sont l'objet de convoitises conflictuelles.

Dire que la vallée du fleuve était prospère avant ces barrages serait faux, car depuis les années soixante-dix la pluviométrie déficiente et les sécheresses répétées et longues comme jamais auparavant ont mis à l'épreuve une agriculture de subsistance qui s'accommodait très bien d'un régime de crues. Pourtant, depuis les premiers temps de la colonisation, les jeunes partaient chercher du travail ailleurs avant leur mariage. Ils se rendaient en France ou dans les centres urbains africains, le temps de constituer un petit pécule qui leur permettait de s'installer avec leur famille au village natal. Les sécheresses de 72-73 ont cassé ce rythme et les chefs de famille se sont mis à migrer eux aussi pour subvenir aux besoins de leurs familles en détresse.

Les immigrés en France et en Afrique se sont organisés pour créer un flux d'argent en direction de leur village natal, et mosquées, écoles et centres de santé sont ainsi sortis de terre. Ce fut la première réponse des populations à la crise.

L'autre réponse spontanée à l'absence de pluies fut la création de petites parcelles irriguées gérées par les paysans eux-mêmes.

Des politiques d'État, relayées par les bailleurs de fonds, centrées exclusivement sur la riziculture irriguée intensive ont été mises en place, au Sénégal et en Mauritanie et des sociétés nationales d'exploitation ont été chargées de les appliquer, ce qu'elles firent, centralisant la conduite de toutes les opérations et écartant toute initiative paysanne.

A l'heure actuelle ces sociétés d'exploitation, suivant les impératifs de l'ajustement structurel, condition de la Banque mondiale pour le renouvellement des prêts, se désengagent. Au Mali, l'intervention de l'État n'a été qu'épisodique.

Les bords du fleuve ont été privilégiés par rapport aux zones voisines pourtant également atteintes par la détérioration de l'environnement et peuplées par les mêmes familles. C'est ainsi que la vallée est l'objet de nombreuses opérations de développement depuis 1972, date à laquelle la Banque mondiale a financé les premiers périmètres irrigués. Les barrages de Manantali et Diama ont mobilisé à eux seuls plus de quatre milliards de francs français depuis 1980.

Deux barrages

Pour les promoteurs de ce grand projet, les objectifs déclarés sont :

- la lutte contre la désertification,
- l'autosuffisance alimentaire,
- la réduction de la dépendance énergétique,
- l'alimentation en eau potable,
- la navigation permanente de Saint Louis à Kayes.

Le barrage de Diama, construit dans le delta et terminé en novembre 1985, a coûté 34,75 milliards de francs CFA¹ avant dévaluation. Son fonctionnement annuel se montait, en 1992, à 227 millions de francs CFA. Il a pour fonction d'empêcher la remontée de l'eau salée de la mer et de relever le niveau des eaux du fleuve.

Le barrage de Manantali, construit sur le Bafing, affluent du fleuve Sénégal et terminé en avril 1987, a coûté 137,70 milliards de francs CFA. Son budget de fonctionnement était, en 1992, de 516 millions de francs CFA. Il est censé assurer les fonctions de stockage des eaux en amont pour permettre l'irrigation, ainsi que la crue artificielle, la production d'électricité (800 millions de kwh/an) et la navigation.

Pour parachever ce projet démesuré — *le plus vaste aménagement multisectoriel de bassins fluviaux de l'Afrique de l'Ouest*² — la réalisation de la digue de la rive droite du fleuve a coûté 4 milliards de francs CFA et celle de la digue de la rive gauche se poursuit avec un coût de 2,25 milliards de francs CFA, tandis que pour l'énergie centrale, lignes et postes sont estimés à 140 milliards de francs CFA.

Pour la navigation, des études sont en cours. Les coûts de ces études sont répartis entre les pays riverains : 22,6 % pour la Mauritanie, 35,3 % pour le Mali et 42,1 % pour le Sénégal.

1. Avant dévaluation, 1 franc français = 50 francs CFA ; après dévaluation, 1 franc français = 100 francs CFA.

2. Sidy M. Seck, *Sur la dynamique de l'irrigation dans la vallée du fleuve*, in : La vallée du fleuve Sénégal, Karthala, 1991.

AVANT LES BARRAGES...

Évocation de Thierno Ba (représentant du Programme Intégré de Podor) en s'appuyant sur l'Appel de la Vallée

« Aussi loin que remonte la mémoire, les habitants de la vallée du fleuve Sénégal ont toujours pu vivre de leur travail. Mil, pastèques, melons, patates, vaches, moutons, chèvres, lait, beurre, viande, poisson, crocodiles, forêt, jujubiers... tout concourait à rendre la région non pas luxuriante, mais heureuse. Cultures sous pluies et cultures de décrue assuraient la subsistance et la sécurité liée à la diversité des cultures, complétées par l'élevage et la pêche dans le fleuve et les mares. Les arbres de la brousse donnaient le bois nécessaire à la construction et à la cuisine. La végétation fournissait fruits et médicaments.

La jachère des terres de culture sous pluie, le limon apporté par les crues naturelles préservaient la valeur des sols. Le respect par les gens de leur environnement accompagnait le respect entre les gens. Ceux qui partaient travailler ailleurs le faisaient pour aider leurs familles sur place à avoir une vie meilleure. Mais ils savaient que ce qu'ils laissaient derrière était solide.

Aujourd'hui, le manque de pluies et l'absence de crues menacent depuis plus de dix ans l'existence de tous ceux qui comptent sur le fleuve pour vivre. Ceux qui restent sur place travaillent beaucoup et récoltent peu. Les poissons disparaissent, le bétail meurt, les arbres se dessèchent, la terre s'épuise. Ceux qui émigrent doivent envoyer à leurs familles la quasi totalité de leur subsistance. Mauritanien, Malien et Sénégalais vivant sur les bords du fleuve, hier nourricier, aujourd'hui objet de toutes les convoitises, ne savent s'ils doivent fuir les maladies hydriques annoncées ou résister sur place...

Autrefois, le fleuve formait une entité homogène. Au nord et au sud, on parlait les mêmes langues, on cultivait et on mangeait de la même façon, on circulait librement, on utilisait l'eau du fleuve à sa guise.

Aujourd'hui, avec les barrages, on ne cultive plus que le riz, on doit payer l'eau, on se chasse et se poursuit avec haine, les femmes sont fatiguées, les jeunes émigrent.

Que faire ? Personne n'a vraiment la réponse, mais pour l'habitant du bord du fleuve, tout dépend de lui-même. Personne ne peut savoir à notre place ce que nous devons faire demain. »

Sur 375 000 ha irrigables prévus pour les trois pays, seul 80 941 ha ont été aménagés, ce qui est nettement en dessous des prévisions de départ. De surcroît, les États revoient leurs prévisions à la baisse comme c'est le cas du gouvernement sénégalais qui passe d'une prévision de 240 000 ha à aménager à 88 000 ha pour l'an 2017, chiffre à comparer avec les 55 629 ha déjà réalisés. En Mauritanie, sur un potentiel de 126 000 ha irrigables, 24 776 sont aménagés. Au Mali, sur 9 000 hectares planifiés, il n'y a que 536 hectares aménagés. Il semblerait que l'intérêt du Mali ne se trouve pas dans l'irrigation, mais dans la centrale électrique et la navigation. Cependant, il n'y a pas de financement pour le transformateur qui doit desservir Kayes.

Ces quelques données montrent l'importance que les États et les bailleurs de fonds accordent à ce projet.

Mais dans tout cela, où se trouve la place des paysans ? Il est dit aux paysans que la seule manière de rentabiliser les investissements dans la vallée est la riziculture. Le choix est fait à leur place. Alors que chacun sait, dans la vallée, que partout où il y a une bonne pluviométrie et des crues acceptables, les gens abandonnent les périmètres irrigués. Par exemple, dans le département de Matam, dans l'arrondissement de Semé, la plupart des aménagements sont abandonnés dès que la pluie reprend.

Il serait temps de se demander pourquoi.

Ibrahima Traoré, représentant de l'ORDIK (Organisation rurale pour le développement intégré de la Kolimbine et de la Falao) décrit ainsi *la situation actuelle* : « Je suis de Kabaté, à 30 km de la ville de Kayes (Mali). Je ne suis pas du bord du fleuve mais nous nous sentons concernés par les mêmes problèmes que les gens de la vallée. Les barrages posent problème : ceux qui sont sur la rive ne peuvent plus cultiver sur la berge ; comme on ne sait pas quand Manantali lâchera de l'eau, les cultures, noyées lors de l'arrivée d'une crue inattendue, sont perdues. Donc, il y a manque à gagner pour le paysan.

De plus, l'eau du fleuve a apporté des maladies : onchocercose, bilharziose, diarrhées et dysenteries, choléra. Le paludisme aussi s'est trouvé renforcé avec la stagnation des eaux. Je ne sais pas ce qu'il en est au Sénégal, mais pour le Mali, aucune politique ne permet à l'heure actuelle de combattre ces fléaux. Il n'y a pas à Kayes de centre distributeur de médicaments essentiels, de vulgarisation, de prophylaxie contre les grandes endémies, de personnel qualifié pour soigner régulièrement les gens. Mis à part quelques centres de santé villageois construits par les migrants, il n'y a pas de centres établis par l'État et pas même de moyens pour évacuer les malades.

Il n'y a pas non plus de politique pour la production de produits vivriers : maïs, sorgho, niébé, arachide. Certes, au Sénégal, ils sont

passés d'un rendement de 1,5 tonne à l'hectare à 5 ou même 6 tonnes sur les parcelles d'essai. Mais cela ne concerne que le riz et c'est loin d'être généralisé. Les autres produits sont laissés pour compte, et il n'y a pas de mesures, ni au Sénégal, ni au Mali, pour l'élevage (bovins, caprins, et ovins).

Le poisson était auparavant une nourriture très importante. On ne pêchait pas seulement sur le fleuve Sénégal mais aussi sur les marigots, rivières, bras. A l'heure actuelle, 15 à 20 espèces de poissons ont disparu. Et si les populations mangent encore du poisson, c'est qu'il vient de l'amont de Manantali ou d'ailleurs. Cette disparition est en partie liée à la sécheresse, mais aussi aux barrages. Au lieu de mettre en place un programme de régénération des poissons, et avant même que les aménagements ne soient vraiment terminés, l'OVSTOM, société nationale du Mali a fermé, faute de financement. De son côté, la SAED au Sénégal se désengage. Les paysans se retrouvent seuls face à leurs problèmes.

L'accent a été mis sur les initiatives privées, avec pour résultat l'installation de gens de l'extérieur, qui disposent de plus de moyens. A terme et si cela continue ainsi, les paysans ne seront plus que des ouvriers agricoles sur leurs propres terres. Les associations villageoises de développement craignent aussi que la Banque mondiale ne défende la privatisation des terres, ce qui entraînerait des hypothèques. Mais alors, comment rembourser? Au Sénégal et dans une moindre mesure au Mali, des crédits sont accordés, mais demander à un paysan de payer 17 % d'intérêt avec un apport personnel de 15 %, c'est l'exclure d'office. L'aménagement d'un périmètre au Sénégal coûte 6,6 millions de francs CFA à l'hectare... »

LES ÉLEVEURS OUBLIÉS DES AMÉNAGEMENTS

Samba Bano Abdoulaye Gallo Ba

« Je suis le coordinateur de l'ADENA (Association pour le développement de Namarel et des villages environnants), le président de la communauté rurale de Gamadji Saré et membre de l'Association des élus locaux du Sénégal. Les gens qui habitent à côté du fleuve ont des problèmes et nous, qui habitons en dehors du fleuve, dans le *diéri*, en avons encore plus. A Ndioum on a fait un aménagement de 515 hectares dont 402 hectares pour les ressortissants de Ndioum village. Ceux qui habitent à 80 ou 100 kilomètres de Ndioum ont eu 60 hectares. Ce qui veut dire que le financement

.../...

amené par le FED n'est destiné qu'aux habitants des grandes villes comme Ndoum.

Il a été souhaité qu'il y ait une piste de décentralisation dans le *diéri*, afin que les éleveurs puissent vendre facilement le lait qu'ils produisent. Parfois, un forage peut rester plus de deux jours sans fonctionner, du fait qu'il n'y a aucun moyen de transport qui puisse amener du carburant pour le faire fonctionner. Si les gens du *diéri* avaient les mêmes possibilités sur le plan de l'eau que les gens du *waalo*, il y aurait beaucoup de cultures sur toute la vallée sans aucune difficulté. Au *diéri* on a même du mal à capter la radio, c'est vous dire... »

Deux logiques s'affrontent

Dans ce contexte, Louis de Crisenoy, membre du Collège coopératif et consultant à la Cimade, croit déceler l'affrontement de deux logiques :

– d'un côté celle des bailleurs de fonds (Banque mondiale, FED, USAID...) qui ont pour objectif d'aménager la vallée. Un barrage est d'abord un ouvrage à valoriser pour le rentabiliser. C'est ainsi que s'impose toute la technologie occidentale la plus sophistiquée, étayée par la bureaucratie. On veut le bonheur d'une humanité dont on attend qu'elle réagisse rationnellement aux sollicitations du marché, sous peine de disparaître ;

– d'autre part, se fédèrent les paysans, dont la volonté se traduit dans l'*Appel de la Vallée*. Leur force est celle d'être là, sur le terrain. Que demandent-ils ? La possibilité de survivre. Ils savent que la logique des bailleurs de fonds les exclut inexorablement. Ils n'auraient plus le choix qu'entre devenir salariés agricoles mal payés ou aller rejoindre les banlieues de Dakar où aucun travail ne les attend.

La mondialisation de l'économie ne laisse guère de place aux paysans et impose un type de développement absolument excluant d'un nombre toujours croissant de personnes. Devons-nous continuer encore longtemps sur cette lancée, s'interroge encore Louis de Crisenoy. Devons-nous imposer aux autres ce type de développement qui semble nous mener vers des impasses aussi absolues, ou vers des absurdités inévitables ? Seulement... voilà, ce chemin est le seul que nous connaissons en Occident. On n'en a pas exploré d'autre !

Pourtant, comme bien d'autres groupes dans le monde, les paysans du fleuve cherchent d'autres voies de progrès. Que ce soit en Inde, au Brésil, en Égypte et maintenant dans la vallée du fleuve Sénégal, les grands barrages sont partout une catastrophe pour les paysans.

Certes, les barrages étant là, il faut s'en accommoder. En ce sens, les revendications des organisations paysannes sont très constructives. Elles demandent notamment le respect et la régulation des crues artificielles qu'on leur avait promises et interpellent les organisations non gouvernementales du Nord afin de soutenir leur désir d'indépendance, leur accès à la formation et à l'information, la reconnaissance de la représentativité de leurs organisations. Rien que de très ordinaire, mais ô combien dérangeant pour qui a une logique du Nord...

La déportation des populations de la rive droite

En 1989 un épisode meurtrier mais courant à propos d'un vol de bétail dégénère en émeutes et opérations punitives d'une violence inouïe avec des centaines de morts. A Dakar des Maures sont pris pour cible, à Nouakchott des Sénégalais et des Mauritaniens noirs. Des rapatriements de ressortissants de chaque pays émigrés dans le pays voisin s'en suivent. Les deux États rompent leurs relations diplomatiques.

Quelques jours après, des villages entiers du bord du fleuve côté mauritanien sont *déportés* par les autorités de Nouakchott. Des nombreux témoignages recueillis par la Cimade en 1989 attestent que les villageois sont dépouillés des pièces pouvant justifier de leur identité et de leur domicile.

Les relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie ont repris depuis avril 1992. Cependant, selon les estimations du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) datant de juin 1995, 66 000 personnes continuent d'être exilées au Sénégal. 12 000 enfants sont nés après les déportations.

Les appels de personnalités en faveur du retour des réfugiés, avec garanties, se multiplient — parmi lesquelles le cardinal Thiandoum de Dakar en avril 1996 —, mais il semblerait que le gouvernement mauritanien persiste à refuser un retour sous l'égide du HCR. Des rumeurs font état en revanche de l'acceptation d'un retour clandestin et sans garantie d'aucune organisation internationale.

Les *déportés* n'ont pas envie de passer dans la trappe de l'Histoire. Ils habitaient depuis des générations de l'autre côté du fleuve. Les organisations de réfugiés l'ont proclamé encore une fois en avril 1996 : ils y retourneront, dans la dignité et le droit, avec leurs enfants.

De l'avis de tous les spécialistes, ces déportations ne font que traduire en guerre ouverte l'enjeu que représente la terre du bord du fleuve suite aux aménagements. En effet, des siècles durant, Halpulaar, Soninké et Wolof y ont vécu ensemble, mais non sans conflits, considérant la terre comme un don *inaliénable et indivisible* héréditaire de génération en génération. La réforme mauritanienne de juin 1983 abolit la tenure traditionnelle, favorise l'individualisation de la propriété et incite le secteur privé à investir dans l'agriculture irriguée. Les déportations de 1989 sont un épisode de la marche vers la libération des terres mises ainsi en disponibi-

JE SUIS UN RÉFUGIÉ MAURITANIEN

Témoignage de Mamadou Ba

«Je suis un réfugié mauritanien et vis en France depuis bientôt un an. Au passage, je vous rappelle que j'ai été déporté au Sénégal de 1989 à 1992. Je connais donc bien cette région, pour avoir vécu d'abord dans le camp de Dagana, avoir sillonné tout le long du fleuve du Guidimaka en Mauritanie — Gadiaga au Sénégal — jusque dans le Delta.

Ce que je déplore c'est qu'apparemment nous passons sous silence une réalité qui risque fort de porter préjudice à pas mal de projets ou de situations. Si la condition *sine qua non* à un investissement ou à un aménagement est la stabilité, si certaines précautions ne sont pas prises dès maintenant, nous aurons des problèmes.

Je connais cette région du fleuve pour y avoir vécu avec mes compatriotes, soixante ou quatre vingt mille individus, répartis aujourd'hui entre les départements de Dagana, Podor et Matam. Je ne parle pas de ceux qui sont au Mali, car je n'y étais pas. Ces gens ne sont malheureusement pas représentés ici, bien que beaucoup d'entre-eux vivent aux dépens de ceux qui sont ici aujourd'hui.

Si ces gens réclament au moins un hectare aménagé par famille, c'est parce que sur cet hectare, il faut faire vivre une famille de plus, car il y a les déportés. Ces déportés ne devraient pas se trouver dans une telle situation.

Les terres en Mauritanie sont là, les gens les voient de l'autre rive et ceux qui l'occupent aujourd'hui n'en ont jamais été les détenteurs. Ils sont armés et gardent le contrôle de ces terres. On passe cette situation sous silence.

La stabilité dans la sous-région passe d'abord par la résolution de ces problèmes fondamentaux, par le changement de cette volonté politique qui veut exclure ces paysans autochtones de cette sous-région.

Les gens des associations sénégalaises et maliennes ne doivent pas oublier ces associations formées par leurs cousins ou leurs frères qui sont de l'autre côté du fleuve. Ce sont des Mauritaniens qui ont les mêmes noms de famille, les mêmes conditions de vie, les mêmes coutumes et les mêmes problèmes actuellement. Aujourd'hui, il y a des organisations non gouvernementales qui sont présentes en Mauritanie mais qui agissent sur un autre plan.

Le problème de la Mauritanie est semblable à d'autres, d'est en ouest de l'Afrique : on quitte le Soudan, comme on quitte la Mauritanie. Il faut résoudre ces problèmes de façon concrète et que les gens puissent cohabiter et se respecter. Il faut commencer par faire pression sur les Pouvoirs publics, puis agir sur le terrain. »

2. UNE TERRE DE RECHERCHE ET DE COOPÉRATION

1815, les premiers aménagements

Cette vallée a de tous temps attiré les convoitises. C'est pourquoi nous sommes obligés de prendre du recul, déclare Saïdou Kane, sociologue et historien, réfugié mauritanien, rappelant les lointains antécédents : «Les projets d'aménagement ont commencé véritablement avec la victoire sur Napoléon à Waterloo en 1815, quand il ne fallait plus amener des esclaves aux Antilles, à cause de la suppression de la traite négrière par le congrès de Vienne (1814) et les révoltes de Saint-Domingue. Il s'agissait alors de mettre en valeur les terres, et d'essayer de développer localement les cultures dont l'Europe avait besoin. D'où le projet de colonisation agricole dirigé par le gouverneur Schmaltz en 1817, dont l'équipage sombra au large des côtes sénégalaises (le fameux radeau de la Méduse qui fut immortalisé par Jericho). Ce naufrage avait fait grand bruit en France, et le Parlement français s'en était emparé. Néanmoins, sans son équipe, le gouverneur Schmaltz alla à Saint-Louis et essaya de développer des cultures d'exportation dans l'île à Morfil, qui aujourd'hui est aussi au centre des enjeux avec l'OMVS. Finalement avec l'opposition des chefs du Fouta Tooro, le projet fut reporté vers le delta du fleuve Sénégal et là, la France obtint, en 1819, des concessions de la part du roi du Waalo pour un centre d'expérimentation des cultures industrielles. L'expérience allait échouer parce que les paysans du Waalo posaient le problème de la propriété foncière. Mais cet échec sera surtout déterminé par la coalition contre la colonisation agricole dirigée par l'Elimane Boubacar Kane du Fouta.»

Les habitants de Demet et de Diorbivol, dans les départements sénégalais de Podor et de Matam, refusent les premiers essais expérimentaux de la culture *des pieds dans l'eau* en 1937. Vient ensuite, deux ans plus tard, le périmètre de Guédé-Chantier, mis en culture par des paysans recrutés de force. Le vaste casier rizicole de Richard Toll, toujours au Sénégal, avec 6000 ha aménagés progressivement de 1946 à 1956, expulse de nombreux paysans de leurs terres et sombre dans un fabuleux déficit avant d'être cédé, en 1971 à la Compagnie sucrière sénégalaise.

La vallée la plus étudiée au monde

La vallée du fleuve Sénégal est aujourd'hui l'une des plus étudiées du monde avec celle du Mékong. Mais, comme le regrette Boubacar Fall, représentant du Réseau Afrique 2000 du PNUD, elle est souvent réduite aux deux phénomènes qui la caractérisent : une forte émigration et l'irrigation. A cause de ces deux faits marquants, et bien que cette zone ait longtemps été la cible privilégiée des chercheurs, bailleurs de fonds et organisations non gouvernementales, les problèmes auxquels sont confrontées les populations passent au second plan et il est urgent que les divers intervenants conçoivent une action plus globale, plus concertée et plus stimulante pour les populations.

Sans aucun doute, et contrairement à nombre de régions africaines ignorées de tous, la région du fleuve intéresse beaucoup de monde, des investisseurs aux gouvernants, des chercheurs aux associations d'émigrés en passant par les vendeurs d'engrais ou les professionnels du développement. Pourtant, le manque de coordination et même de concertation entre les différents intervenants de la vallée est patent. Au nombre des carences, Boubacar Fall détaille : l'absence d'information et de formation des populations et de leurs associations, l'absence de plans locaux de développement concertés respectant la réalité des terroirs villageois, la non prise en compte dans les études économiques des problèmes d'environnement, de santé et d'expression culturelle ainsi que le manque d'une approche en terme de système de production qui prenne en compte les spécificités de la Vallée.

Pour Saïdou Kane, il est clair que, «si la vallée du fleuve Sénégal est l'une des plus étudiée du monde, son aménagement appelle nécessairement la prise en compte des logiques paysannes expérimentées là pendant des millénaires.»

Tous les bailleurs de fonds sont présents

La rive gauche, sénégalaise, est celle qui concentre le plus grand nombre de bailleurs de fonds de toute nature. Ensuite la Mauritanie. La partie malienne est sensiblement beaucoup moins bien garnie. Un inventaire incomplet de toutes les coopérations présentes dans la sous-région retiendrait, pour la coopération multilatérale, la Banque mondiale, le FED, le PNUD, le PAM... et pour la coopération d'État à État ou bilatérale, l'américaine, l'allemande, la française, la hollandaise, l'italienne, la japonaise, la koweïtienne, la suédoise... De surcroît, selon un répertoire publié en France³, plus de 30 collectivités territoriales françaises, y compris quelques conseils régionaux, participent à des opérations de *jumelage coopération* dans la zone limitrophe des trois pays.

3. Fleuve Sénégal, *Actions non gouvernementales et jumelages*, Cahier n° 3, Programme solidarité eau, décembre 1993, 4^e édition.

Les modalités d'action des unes et des autres ne sont pas les mêmes, les secteurs d'intervention non plus, mais il peut arriver que deux coopérations intervenant dans le même secteur (protection de l'environnement ou développement rural, par exemple) appliquent des orientations différentes et parfois contradictoires entre elles. Il y a des coopérations internationales qui ont des programmes ouverts aux organisations locales comme le programme de micro réalisations du FED et d'autres dont l'action passe totalement par l'administration. Certaines sont installées dans la vallée avec leurs propres équipes doublées d'*homologues* nationaux, d'autres se limitent à apporter les financements à l'administration nationale qui mettra en place les programmes. Il y a celles qui évaluent les actions qu'elles soutiennent et celles qui ne le font pas. Il y a celles qui publient le résultat des évaluations et celles qui ne les publient pas.

Se référant au premier plan quinquennal de la SONADER — société mauritanienne chargée du développement de la vallée —, Boubakar M. Ba⁴ affirme que les partenaires de la Mauritanie ont élaboré leurs programmes d'aide « sans la participation des mauritaniens, déterminant eux-mêmes la zone d'intervention qu'ils s'étaient réservés. Aux hollandais Rosso et sa région, aux italiens Mghama et la zone comprise entre Boghé et Podor, aux français Boghé et sa région, aux allemands Ashram-Diouk, au FED Kaédi et sa région, aux américains Sélibaby et Gouraye ainsi que certains secteurs de la recherche agronomique, à la Banque mondiale le Gorgol noir ; les belges, avec les bureaux Courtois et Agréer sont au cœur de la SONADER ; ils sont aussi à M'Bagne avec le FUL. » L'explication donnée par les responsables mauritaniens à cette situation, poursuit Boubakar M. Ba était la suivante : « la Mauritanie, n'ayant pas les moyens de sa politique agricole, doit s'en remettre, pour son développement rural, à la bienveillance de ses partenaires ; elle est donc obligée d'accepter l'approche et les conditions de ces derniers. » Selon cette analyse, la démission de la part des responsables mauritaniens expliquera la prise en mains des projets par les bailleurs de fonds eux-mêmes. Le budget consacré à l'agriculture irriguée absorbait, pour la même période, la quasi totalité des ressources affectées à tout le secteur agricole !

Par contre, Racine Kane, de la Cellule après-barrages, rattachée à la présidence de la République du Sénégal, qui participait au séminaire de la Cimade, a revendiqué la place des États dans les choix de développement : « S'agissant de l'option de développement par la voie des barrages, il faut rappeler que leur construction est une décision souveraine prise par les trois États associés qui ont opté pour un développement sous-régional intégré et relativement coordonné (nous nous référons ici à l'utilisation des ressources en eau pour l'irrigation et l'électricité). »

Ces deux sons de cloche rappellent que la situation est complexe et qu'il faut éviter toute simplification. A l'issue du séminaire, lors d'un

4. Boubakar M. Ba, *La Mauritanie et le développement agricole*, p. 218-219 in : La vallée du fleuve Sénégal, Khartala, 1991.

entretien sur les difficultés que la Cimade avait eu à identifier des analyses fines, qualitatives, sur la coopération internationale dans la vallée, Philippe Lavigne Delville a manifesté que, pour bien cerner où est la maîtrise d'une opération à l'échelle locale, il faudrait faire de vraies études de cas. « Il faudrait partir d'une description très précise et objective de ce qui se passe, dès le début de l'opération : un tel est venu, il a rencontré un tel, dans tel endroit, pendant autant de temps, puis, qui a parlé, etc. Je suis convaincu qu'on verrait tout de suite la dépossession des organisations locales, on ne laisse pas aux organisations locales la possibilité d'avoir leur mot à dire. A partir d'une série de cas on découvrirait des mécanismes de récurrence, par exemple, comment les demandeurs, ceux qui devraient être les maîtres d'œuvre, deviennent de simples *bénéficiaires*. »⁵

Deux problématiques se dégagent : quelle est la place des États de la Vallée dans les choix qui sous-tendent les opérations de coopération internationale et quelle est la place des destinataires ultimes de cette coopération dans ces mêmes choix ? Les journées d'étude de la Cimade ont plutôt porté sur le deuxième aspect.

La coopération des organisations non gouvernementales (ONG), qui se voudrait plus proche des populations est aussi très présente dans la vallée. La Cellule après-barrages du Sénégal a identifié, pour la seule rive gauche, quelques cinquante organisations non gouvernementales, nationales et étrangères, pour la plupart avec une présence épisodique sur le terrain. Ce décompte ne comprend pas les associations de développement des émigrés qui sont très actives dans la sous-région.

Des paysans dans la tourmente

Quinze ans après les premières réalisations, le problème des réfugiés n'est pas réglé, le statut de la terre pose toujours problème, la riziculture irriguée n'a pas donné les résultats escomptés, le rythme des aménagements s'est considérablement ralenti, la crue artificielle promise n'est pas réalisée de façon régulière, l'Europe ferme ses frontières chaque jour davantage mais aussi de nombreux pays africains multiplient les contraintes à l'immigration. S'est ajoutée l'obligation de respecter les plans d'ajustement structurel obligeant chaque pays dans son ensemble à assainir son économie et à s'intégrer dans le système productif mondial. La dévaluation du franc CFA pèse lourd sur la riziculture. L'argent de l'aide publique du Nord au développement du Sud se fait plus rare et plus exigeant de même que celui des organisations non gouvernementales occidentales.

Autant de situations dont les issues conditionnent l'avenir. Entre-temps le monde paysan s'organise davantage. En Mauritanie la situation politique freine cette articulation, au Mali les changements politiques la favo-

5. Entretien de Pila Sallaberry avec Philippe Lavigne Delville, non publié, juin 1994.

risent, au Sénégal le processus s'accélère. Des changements institutionnels sont en cours tels que la décentralisation au Mali et la régionalisation au Sénégal.

La situation reste mouvante. Les paysans de la vallée et des zones voisines sont porteurs, grâce à leur volonté de survivre, d'une expérience qu'ils peuvent encore enrichir en posant des nouvelles questions à leurs gouvernements et aux bailleurs de fonds.

Maints problèmes sont du ressort exclusif des espaces nationaux, mais en ce qui concerne la coopération internationale saurons-nous nous emparer du concept des conditionnalités du Sud et redonner à la voix des paysans la place qu'elle mérite ?

Deuxième partie

LES ORGANISATIONS LOCALES EN ACTION

« La petite aiguille sait coudre le grand boubou. »

Malgré la visibilité des dispositifs de coopération internationale, gouvernementale ou non, il reste que l'investissement financier et humain le plus important pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal vient des paysans eux-mêmes, dynamisés par leurs diverses organisations. Le monde associatif est vaste et varié. Des associations induites par les différentes coopérations ou par l'administration côtoient et parfois se superposent à des associations du cru, réticentes à rentrer dans les catégories pratiquées en Europe, d'ailleurs elles aussi mouvantes et aux frontières souvent difficiles à déterminer. Nous avons retenu la complexité de ce monde associatif auquel s'ajoute la structuration traditionnelle de la société, particulièrement persistante dans la sous-région.

Un constat s'est imposé : le bassin du fleuve Sénégal n'est pas un espace vide où il n'y aurait que misère et manques, il y a là des populations qui s'organisent, qui réfléchissent, qui prennent des initiatives. Les quelques illustrations qui suivent donnent une idée de la diversité des actions et des méthodes de ces organisations.

1. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DÉVELOPPEMENT

Les associations villageoises de développement existent dans presque tous les villages de la sous-région et très souvent elles comptent avec des sections en France ou dans d'autres pays africains, là où se trouve la diaspora villageoise.

Amar Yaya Sall, représentant de la FAFD (Fédération d'associations du Fouta pour le développement) rappelle leurs origines qui plongent dans des formes traditionnelles de structuration sociale : « Avant les difficultés nées des grandes sécheresses des années soixante-dix, il existait des associations qui relevaient des classes d'âge et menaient des actions ponctuelles de solidarité ou des actions communautaires. La sécheresse a bouleversé ces modes d'organisation.

A l'origine, dans chaque ville du pays il y avait une *chambre* où les ressortissants de chaque village se rencontraient. On appelait ça *la chambre des gens de Matam*, etc. Ces chambres assuraient la restauration, l'hébergement, la recherche d'emplois. Il fallait donc une caisse. Le noyau fédérateur fut donc cette première caisse de solidarité. On s'est alors aperçu qu'il fallait penser à ceux qui étaient restés, sinon ils allaient tous venir et désertier les villages. Ceux qui étaient partis devaient donc les aider à rester et des fonds ont été envoyés aux villages.

Ces associations représentent pour les populations de la vallée quelque chose de très important, parce que c'est le creuset qui fédère toutes les volontés de travailler à l'amélioration des conditions de vie dans les villages. »

Mais, bien qu'ayant été pionnières dans plusieurs domaines tels que l'alphabétisation, la santé... elles ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics : « Les populations ont souvent des problèmes avec l'administration qui veut que l'on dise si l'on est une organisation paysanne ou une coopérative, etc. En général, ces associations n'entrent pas dans les catégories où on veut les ranger. Par exemple l'association villageoise de développement, quel que soit son but, n'est pas éligible au crédit, c'est pourquoi elle doit en même temps se faire reconnaître en tant que GIE — groupement d'intérêt économique —, pour arriver au crédit. Elles ne rentrent pas dans les catégories connues des administrations et des bailleurs extérieurs. Et cela amène souvent les gens à fausser leur identité. »

LES PAYSANS PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS

**Najirou Sall (représentant de la FONGS et de l'UJAK)
s'adresse aux gens du Nord comme du Sud
au nom des organisations paysannes
de l'Appel de la Vallée**

« *L'Appel de la Vallée* est un appel issu de groupements et d'associations de village. Ces associations évoluent au fil de l'histoire. Ainsi, en quittant le village pour venir en France, les émigrés collectent de l'argent entre eux pour l'envoyer au village, pour développer le village d'origine. Aussi dans le pays, depuis qu'il n'y a plus de crue, qu'il n'y a plus de pluie, que les travaux des champs ont changé, les organisations villageoises commencent à se mobiliser. Auparavant elles s'occupaient d'autres choses, par exemple, des problèmes d'insertion ou d'action sociale, de la construction de mosquées, de petites écoles... Mais aujourd'hui ces associations villageoises ont décidé de se regrouper à l'échelle de la vallée.

Nous avons commencé à regrouper des villages et à créer des organisations, chaque village étant une cellule de base de ce regroupement à l'échelle de la vallée. C'est à partir de là qu'a été lancé *l'Appel de la Vallée* et qu'ont été posées trois questions :

- Que faire au niveau local ?
- Quel rôle peut jouer l'État ?
- Quelle doit être la participation des organisations d'aide au développement ?

Au niveau local, ces organisations villageoises ont pris une identité et veulent être reconnues. Elles ont lancé cet appel et savent qu'elles doivent agir dans l'unité, condition essentielle à la solution des problèmes... *l'union fait la force* !

L'État doit, pour sa part, reconnaître ces associations d'agriculteurs et les aider. Les organisations non gouvernementales, pour leur part, doivent accepter d'aider directement les paysans.

Mais, pour que les paysans sauvegardent leur personnalité, ils doivent prendre leurs responsabilités pour atteindre leurs objectifs. Les associations d'hier étaient des regroupements basés sur la fierté, celle de ses origines, celle de son village. Mais les besoins n'étaient pas ceux d'aujourd'hui : lorsque l'on cultivait on avait de
.../...

quoi se nourrir. Aujourd'hui, on est contraint de s'associer, car on ne peut plus cultiver seul son champ. Il faut être dix, vingt, cent... pour travailler sur un périmètre irrigué, et travailler ensemble.

Pour cela, il faut que les associations s'adaptent à la situation actuelle. C'est aussi ce que veulent les pouvoirs en place.

Mais il y a cohabitation entre paysans et éleveurs : tout paysan est un éleveur et tout éleveur est un paysan, car ils habitent ensemble et sont de la même famille. Il faut les deux à la fois pour vivre.

Ils ne peuvent pas comprendre qu'on vienne les voir aujourd'hui, qu'on pense à leur agriculture, sans penser à leurs troupeaux. Surtout que, dans la situation actuelle, tout éleveur du Fouta qui vit du lait achète du lait en poudre pour sa consommation personnelle. Ainsi, dans la situation actuelle, tous les habitants du Fouta vivent difficilement, parce que le kilo de lait en poudre coûte 1 500 francs CFA.

Or, auparavant, ce n'était qu'un problème d'échange : *tu amènes du mil, on te donne du lait*. Tant que l'on échangeait du lait contre du mil, les gens vivaient beaucoup plus facilement. Mais maintenant, pour vivre, il faut tout faire c'est-à-dire l'agriculture, mais aussi l'élevage, la pêche... en espérant qu'une activité au moins permette de vivre

L'Appel de la Vallée s'adresse aux associations, à l'Administration, aux organisations non gouvernementales, afin de redynamiser l'action. Que toute personne qui vient pour aider écoute d'abord les gens ! Il faut à la fois que chacun se sente responsable de sa portion de terre et que tous s'entraident. »

2. UNE EXPÉRIENCE D'AUTOÉVALUATION PAYSANNE (Mali)

La région de Kayes au Mali est une région sahélienne particulièrement défavorisée mais toujours en mouvement, à la fois par son dynamisme migratoire et par ses nombreuses organisations paysannes. Parmi celles-ci, trois ont tenté l'aventure de l'autoévaluation, en 1992, pour déceler les réussites et les échecs de leur action et la cause des difficultés rencontrées. Il s'agit de l'URCAK — Union régionale des coopératives agricoles de Kayes — de l'UTPADE — Union des tons paysans pour le développement — et de l'Entente de Badoumbé.

C'est donc à un vaste travail de libération de la parole que se sont attelés les dirigeants. Personne n'a été épargné : discussions au sein des groupements de base, puis au niveau des organisations elles-mêmes, restitution des résultats aux coopérateurs... Des responsabilités ont été mises en cause, des structures (par exemple les comités de surveillance statutaires) ont été contestées pour leur inefficacité. Les coopératives, tons (associations traditionnelles) et associations villageoises se sont aussi interrogées lucidement sur leur fonctionnement.

Il en est ressorti, pour les groupes de base, l'impression d'être reconnus et entendus, même si les solutions envisagées seront peut-être longues à mettre en place. Chacune des organisations connaît des problèmes internes. Comment en serait-il autrement si l'on considère leur jeunesse, les difficultés auxquelles elles sont confrontées, la dureté des conditions naturelles de ce pays ? Une telle remise en cause, ainsi que l'écoute des adhérents de base, ne peut que favoriser le sentiment d'appartenance à une organisation désormais mieux à même de dépasser les cas particuliers afin de dégager de véritables solutions collectives (programmes de formation, approvisionnement en intrants, débouchés pour la production).

Vers une future fédération

Abdoulaye Coulibaly, représentant de l'URCAK, souligne les réussites et les difficultés à surmonter mises à jour par l'autoévaluation : « Parmi les réalisations positives, il y a la mise en relation de tous les cultivateurs, et même avec les autorités en place. Ceci a été possible parce que les cultivateurs avaient des objectifs communs. Il y a aussi les actions de formation,

en pulaar et en soninké. Des matrones ont été formées dans les villages, ce qui a permis aux futures mères de trouver sur place l'assistance nécessaire. Une femme au point d'accoucher devait parfois se déplacer à 80 km ou plus pour trouver le dispensaire le plus proche.

Dans certains périmètres exploités partiellement parce que les aménagements se sont dégradés ou n'ont pas été réalisés, il est possible d'étendre les surfaces exploitables avec le travail des coopérateurs eux-mêmes, encadrés par des techniciens. Ailleurs, il est nécessaire de procéder à de nouveaux aménagements avec des moyens mécaniques et financiers qui ne sont pas à notre portée, mais qui sont réalisables grâce à la solidarité internationale.

L'un des constats majeurs de carence porte sur la commercialisation des produits. Pour que les paysans maliens vendent des tomates et des choux à Kayes, les coûts de transport sont trop élevés. Sans moyens de stockage, il est difficile de dégager un bénéfice car tous les producteurs vont au marché au même moment et trois mois plus tard, ce même marché est vide. C'est pourquoi il faut se coordonner au niveau régional pour étaler les cultures dans le temps et ainsi éviter l'engorgement du marché.»

Comme l'affirme Koutoumakan Fofana, représentant de l'Entente de Badoumbé, « l'autoévaluation a permis de trouver des solutions communes aux problèmes rencontrés et de mettre en évidence des priorités. Nous avons pu ainsi proposer des programmes aux différents partenaires et déjà, d'étroites négociations ont eu lieu.»

En effet, un double enjeu accompagnait cette opération de vérité qu'est l'autoévaluation. D'une part, il fallait surmonter le particularisme des trois associations et prouver qu'au delà de leurs histoires, de leurs identités et de leurs intérêts respectifs, il était possible de regrouper leurs efforts, de faire des économies d'échelle et de susciter de nouvelles synergies. Réunis en assemblée générale en mai 1993, à l'issue de ce long processus d'évaluation, les responsables des organisations impliquées ont institué un comité de coordination des organisations de la région de Kayes, préfigurant une future fédération.

L'autre ambition était de conforter un tissu associatif paysan en émergence vis-à-vis de ses différents partenaires intérieurs et extérieurs : organisations paysannes, structures techniques de l'État, organisations non gouvernementales, bailleurs de fonds... Un vaste forum s'est réuni en mars 1993 et a permis de drainer de nombreuses organisations de la région de Kayes, mais aussi des pays limitrophes : tous ont pu dialoguer et aboutir à la conclusion qu'il fallait créer une plate-forme permanente de concertation entre les organisations paysannes, les structures publiques et les partenaires financiers.

Cette résolution, prise en présence de trois ministres, du gouverneur de la région de Kayes et de nombreux journalistes, a marqué d'une pierre blanche le développement de la région.

RESTITUER AUX PAYSANS LES RÉSULTATS DES RECHERCHES

**Marième Sy (représentante de l'Université
de Saint-Louis du Sénégal)**

«On n'insistera jamais assez sur l'importance de la formation et l'importance de la recherche. L'Université de St-Louis a déjà une pratique en matière de formation et de recherche en direction du monde rural. Située dans la région de St-Louis, elle est donc très proche des paysans de la vallée. Elle a été créée en 1990 et comporte quatre facultés : Droit, Lettres, Sciences économiques et gestion, et Mathématiques.

L'optique de ces quatre facultés est de mener une recherche en direction du monde rural. Il s'agit notamment d'organiser des séminaires. Les étudiants sont envoyés en stage sur le terrain, et pour approfondir davantage cette orientation, il est prévu de créer un institut au sein même de l'université, un institut à vocation régionale, qui mènerait une réflexion en direction des trois pays qui sont concernés par la vallée du fleuve Sénégal.

La faculté de droit comporte une section nommée *Collectivités locales*. Cette section essaye d'orienter les enseignements en direction de la vallée, du monde rural.

Par exemple, il y a moins d'un an, en collaboration avec le Programme Intégré de Podor (PIP) et avec une organisation non gouvernementale américaine basée à Dakar (ARED), la faculté de droit a essayé de faire un petit travail. Des enseignants de cette faculté, des formateurs du PIP, et des formateurs de l'ARED, ont été envoyés sur le terrain à Gamadji Saré, une collectivité locale qui se trouve dans le département de Podor. L'objet de l'étude était de se rendre compte comment les paysans voient la législation, comment ils vivent le domaine national.

Actuellement les résultats de cette recherche sont en train d'être traduits en langues nationales par cette organisation non gouvernementale américaine. L'optique pour les trois partenaires dans cette recherche est de restituer les résultats de l'étude en direction des paysans.»

3. LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES (Mauritanie)

Avec des visées plus culturelles, l'Association pour la promotion du soninké (APS) et l'Association pour la promotion du pulaar (Kawtal KJPF) sont une autre expression de la vigueur du monde associatif.

La Kawtal KJPF, dans une conjoncture très difficile, est à la fois un outil de résistance pour les minorités pulaarophones de Mauritanie et un outil de développement pour toutes les communautés qui accèdent ainsi à une éducation et une formation dans leur langue maternelle. Saïdou Kane, représentant de cette association, témoigne de l'action :

« Sociologue et historien, je réside aux Pays Bas. Mauritanien, exilé, j'étais inspecteur de l'enseignement secondaire, chercheur et consultant jusqu'au moment où j'ai été arrêté, et emprisonné à Walata (4 ans).

Je voudrais intervenir, en tant que représentant de la Fédération des associations pour le développement de la culture et la transcription du pulaar (KJPF) qui existe depuis 1981.

C'est au Caire que pour la première fois, une grammaire pulaar fut publiée en caractères latins dans les années soixante. L'écriture de nos langues en caractères latins résulte du Congrès de Mbagne en 1962, sous l'instigation de M. Amadou Malick Gaye, dont le Centre de Bopp à Dakar porte actuellement le nom. Je rappelle que j'ai connu le centre de Bop dès mon enfance pour y avoir suivi des cours de vacances en 1957 et 1958. Ce centre, me semble-t-il, a été créé par la Cimade dans les années cinquante.

Le congrès, organisé par l'UNESCO à Bamako, en 1966, viendra renforcer notre désir de voir toutes les langues ouest-africaines ou même africaines, transcrites en caractères latins. D'immenses progrès ont été faits depuis lors dans le sens de l'alphabétisation des masses et l'introduction des langues nationales dans les projets de développement, ceci grâce à nos efforts et avec l'appui d'organisations amies telle la Cimade.

Aussi avons-nous créé localement des associations culturelles, bien avant que les gouvernements ne créent des directions d'alphabétisation, dont le Sénégal en premier lieu, mais même là, le Sénégal devait puiser dans l'expérience des associations culturelles pour pouvoir faire fonctionner ce type d'institutions.

Un outil de résistance culturelle

Côté mauritanien, c'est à partir de 1976, que, lors de la guerre du Sahara (parce que le gouvernement avait besoin de l'élément Noir pour l'enrôlement dans sa guerre contre les Saharais), nous en avons profité pour nous faire reconnaître en tant qu'association culturelle. Ensuite, menant le combat culturel, nous avons fait reconnaître un Institut des langues nationales. Cet Institut a publié des ouvrages, et préparé les outils indispensables à la généralisation de l'enseignement de la langue nationale dans le système éducatif mauritanien.

Mais la politique de l'État mauritanien, qui consiste à transformer la Mauritanie pluri-ethnique en ethnocratie arabe n'a pas permis l'aboutissement de tels efforts. Le projet de généralisation des langues nationales a été stoppé net en 1986, et ses promoteurs ont été arrêtés ou déportés.

En Europe, il existe des associations culturelles pour promouvoir la langue et la culture d'origine, chez les immigrés et chez leurs enfants. Il faut d'une part combattre chez les immigrés l'analphabétisme, et éviter toute coupure avec leur culture d'origine chez leurs enfants. Les immigrés sont appelés à retourner chez eux, car la plupart ne comptent pas vieillir et mourir en France. Leurs enfants, dont la plupart sont devenus français, risquent d'avoir peu de repères et peut-être que certains d'entre eux voudraient aussi retourner chez leurs parents. Ils sont intégrés, mais non assimilés. C'est ainsi que les immigrés en France ont souvent pris l'initiative d'enseigner les rudiments de leur langue maternelle à leurs enfants.

Notre Fédération a publié quelques ouvrages didactiques et de culture générale, avec l'appui de certaines organisations non gouvernementales de développement. Ceux qui nous soutiennent n'ignorent pas l'importance de la dimension culturelle dans le développement et l'immense apport des immigrés dans le développement des villages de la vallée et l'intégration de ces populations dans l'économie moderne.

Il reste que la Fédération KJPF a besoin de soutien parce qu'elle s'occupe à la base, en allant de foyer en foyer, de maison en maison, de réduire l'analphabétisme et aider à l'ouverture des esprits et à l'intercommunication. Elle sait que si leurs enfants doivent rester en France et devenir Français, ils s'intégreront dans le respect de leur identité culturelle, comme pour les Espagnols, les Portugais, les Turcs ou les Juifs français. »

AVANT, ON N'ÉCOUTAIT QUE LES INTELLECTUELS...

Ibrahima Traoré (représentant de l'ORDIK)

« Nous avons parlé du fleuve qui va jusqu'à St Louis, mais nous n'avons parlé que des agriculteurs et peu des éleveurs. Les agriculteurs eux-mêmes n'ont pas suffisamment de terres, il faut donc que tout le monde s'entraide. On ne peut pas parler seulement d'irrigation, chez les agriculteurs, il n'y a pas que la culture du riz. Tout le monde souffre : agriculteurs comme éleveurs. Aujourd'hui les associations portent tout le travail sur leurs épaules. Qu'il s'agisse du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie, nous devons tous comprendre et travailler ensemble, car bonheur et malheur sont partagés. Je voudrais donner deux exemples : la Radio rurale de Kayes au Mali est écoutée par des villages en Mauritanie ; le Centre de formation de Bakel sert aux trois pays. Mais nos autorités, qui nous disent de nous unir, ne font pratiquement rien en ce sens.

Les associations du département de Tambacounda, dans la région de Sélibaby, au Sénégal, et celles de la région de Kayes, au Mali, ont constitué un réseau afin de mieux se faire connaître et de faire ensemble de la formation. Cela nous a permis d'aller à Tamba et à Ndioum et de nous enrichir mutuellement.

Ce n'était pas possible auparavant, car on n'écoutait que les intellectuels. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Personne ne peut faire ce travail à notre place et il faut s'unir avec d'autres, pour qu'ils puissent nous aider. Il faut nous méfier de celui qui veut nous séparer. Un proverbe soninké dit : *Si tu fais un travail, il faut d'abord le faire toi-même afin que les autres puissent t'aider* (en français on dit : *Aide-toi et le ciel t'aidera*).

Il faut que nous laissions de côté l'individualisme et nous unir pour agir concrètement. Si chacun s'exprime en son nom personnel, on ne se retrouvera jamais. Nous représentons trois pays, et nous devons discuter de ce qui nous permettra d'avancer et de nous renforcer ensemble. »

4. L'APPROCHE VILLAGE (Sénégal)

Au sein du Programme Intégré de Podor (PIP) de l'Union pour la solidarité et l'entraide (USE), la démarche de mise en relation des équipes du programme avec les populations est appelée *approche village*. Il s'agit, à partir des besoins exprimés par le village, d'engager un dialogue entre chercheurs, praticiens et décideurs. C'est une dialectique constante entre l'action et la recherche, entre le savoir-faire et le savoir, entre le qualitatif et le quantitatif, le tout se déroulant dans le village, pour le village et avec le village. Quoi qu'il en soit, un appui n'est donné qu'à la demande expresse du village. Même si le PIP estime que certaines mesures d'accompagnement seraient nécessaires, seul le village est juge du fait d'avoir besoin d'autres appuis et du moment où il en aura besoin.

Le PIP a lancé cette approche en 1985. A cette époque, pour la première fois, des questions ouvertes ont été posées aux villages, sans à priori sur les réponses à apporter. Les villages ont tous répondu que si ces questions avaient été posées plus tôt, ils auraient été en mesure de répondre et d'engager un dialogue. Ils ont dit avec précision : *Voilà ce que nous pouvons faire. Voilà ce que nous savons faire. Voilà ce que nous voulons. Voilà ce qui nous manque.*

A partir de cet instant, il y a eu entente et désir d'unir les connaissances, les actions et d'établir un échange entre maîtres et élèves. Le fait d'utiliser la même langue clarifie tout. Il est dit souvent que la connaissance vient avec le voyage. Thierno Ba, directeur du PIP-USE pense que la connaissance s'acquiert aussi par la lecture et par la réflexion : « C'est ce que nous voulons élaborer avec les villageois. Ce que les Français appellent *développement*, est-ce que c'est ce que veulent les villageois ? Non. Ce qu'ils veulent c'est ce que le pulaar appelle *bamtaare*. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est la recherche par une communauté fortement enracinée dans sa solidarité, d'un bien-être social harmonieux où chacun des membres, du plus riche au plus pauvre, peut trouver une place et sa réalisation personnelle. Depuis sa tendre enfance, chaque personne a un père, une mère, a des amis. C'est tout ce monde qui l'encadre pendant son existence pour l'amener à son objectif. Pour cela, il faut que la personne soit en bonne santé, il faut qu'elle soit instruite, il faut que l'on connaisse ses objectifs, ses désirs, son *bamtaare*. Pour *développer* quelqu'un, il faut ces

conditions. Donc, essayons d'entrer en action pour faire quelque chose. La connaissance, chacun l'acquiert dans sa langue maternelle. La plupart des gens savent beaucoup de choses mais ils n'ont jamais pensé qu'ils pouvaient écrire dans leur propre langue maternelle.»

Le PIP participe à l'action des villages dans plusieurs domaines : l'alphabétisation en langues nationales, l'hydraulique villageoise et pastorale, l'épargne et le crédit, les banques de céréales...

Dialoguer sur une même échelle de dignité

«Une personne ne peut accepter — poursuit Thierno Ba —, consentir ou réfuter une chose que lorsqu'elle est en position de force, donc lorsqu'elle a un pouvoir économique. Or aujourd'hui, nous n'avons pas ce pouvoir économique. Donc, force nous est de rechercher ce pouvoir en nous basant d'abord sur nos propres connaissances. Car quand un individu perd ses traditions, sa culture, il a tout perdu.

Valorisons nos traditions et puis essayons de voir ce que nous connaissons de nos coutumes. Ce qui est conforme comme valeur avec le monde moderne, on l'adopte et le reste qui n'est pas efficace serait rejeté. Parce que nous disons souvent, c'est un dicton pulaar, *si on prend un morceau de bois et on le plonge dans le fleuve, même s'il reste des décennies, il ne se transformera jamais en crocodile.*

Chaque individu doit veiller à avoir, dans ses relations avec son prochain, un échange fructueux et inter-culturel. Qu'on aille chez lui, qu'il vienne chez nous, mais qu'il ne nous dépersonnalise pas, et n'essayons pas aussi de le dépersonnaliser. Si nous partons dans ce dialogue sur une même échelle de dignité, nous pourrions, dans l'interdépendance et en toute indépendance, avancer. Mais nous ne pourrions pas avancer s'il y a déjà des inégalités entre l'homme et la femme, le jeune et le vieux et si toutes ces forces sociales ne sont pas réunies pour faire une action.»

La négociation de l'appui

Il faut aussi prendre en compte, la manière dont nous nous mettons en relation avec nos partenaires étrangers et avec l'administration, poursuit Thierno Ba. Les faits ont tout de même bien évolué ! A l'égard de nos partenaires du Nord, c'est nous-mêmes avec les villageois, qui exprimons nos besoins. Ensuite, nous appuyant sur les compétences de notre association et celles de nos partenaires du Nord, nous bâtissons un programme. C'est nous-mêmes qui établissons ce programme que nous discutons dans le cadre d'une table ronde. Auparavant les tables rondes se tenaient en Europe. Maintenant elles se tiennent au Sénégal en présence des paysans et des associations. La dernière s'est tenue à Ndioum pendant une semaine.

Concernant les moyens financiers, chacun dit ce qu'il peut apporter. Il n'est pas question de fractionner un programme. Le programme est vu dans son ensemble et chacun apporte sa contribution, librement, en fonction de ses moyens. Si le financement trouvé n'est pas suffisant on cherche ailleurs, mais en toute indépendance.

Quant à l'État sénégalais, nous nous inscrivons dans le plan de développement économique et social, mais sans contrainte. Nous avons notre propre autonomie. Notre programme est soumis — et c'est bien normal — aux comités de développement (locaux, départementaux et régional) où l'on rassemble les techniciens, les élus, les autorités et les représentants des villages. Le programme est traduit en pular, en wolof, en soninké et en français, avec le budget.

Avec les bailleurs de fonds internationaux — il faut différencier ONG et bailleurs de fonds — nous n'avons aucun lien direct.

5. LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS (France)

Parmi les différentes formes qu'a pu prendre la structuration du milieu immigré originaire de la vallée du fleuve Sénégal en France, les associations de développement se comptent par plusieurs centaines. Regroupant au départ les seuls ressortissants d'un village, plusieurs d'entre elles sont passées à une échelle d'action inter-villageoise. En 1993 se crée le Réseau d'associations de développement de la vallée du fleuve, avec une vocation sous-régionale. Sébo Camara et Hamédy Diarra, membres du Réseau, se sont exprimés sur cette dynamique.

Pour Hamédy Diarra, il y a une espèce de synchronisation entre les associations de migrants et les associations dans le pays dans ce domaine : «Lorsque naît une association inter-villageoise dans les milieux d'immigrés en France, simultanément naissent des associations inter-villageoises dans le pays, en Afrique.»

Au début, les émigrés finançaient souvent des mosquées et des ouvrages de prestige pour leur village, leur priorité n'étant pas toujours le développement. Peu à peu, une nette évolution en faveur d'actions de développement s'est fait jour : écoles, centres de santé, investissements agricoles ou hydrauliques, coopératives... toutes choses susceptibles d'améliorer le niveau de vie des populations ont été mises en œuvre.

«Beaucoup de choses ont été réalisées en ces domaines et aujourd'hui, de nouvelles questions se posent, notamment comment assurer la pérennité des structures créées depuis plusieurs décennies, qu'il s'agisse des domaines de la santé, de l'éducation, d'infrastructures — comme par exemple en matière d'hydraulique -, de projets de développement économique et notamment en matière d'agriculture.»

Acteurs d'ici et de là-bas

«Nous avons cherché à améliorer nos approches, notre mode de fonctionnement et nos interventions» assure Sébo Camara. En effet, précise Hamédy Diarra, «nous avons constaté beaucoup de carences dans notre propre approche, parce que nous agissions de façon affective et au coup

par coup sans prendre en compte le long terme. Nous avons aussi réalisé que ces questions ne pouvaient être résolues que par une réflexion d'ensemble. Il faut dépasser les limites administratives issues de l'époque coloniale, car il y a trois pays en cause : le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, pour lesquels le développement passe par une harmonisation, au delà des frontières.

Mais il faut aussi tenir compte des différentes sensibilités liées à des modes de vie et à des contextes historiques. Nous en sommes les natifs et nous avons l'avantage de les vivre, ce qui ne veut pas dire que les autres ne puissent pas comprendre. Comment être les précurseurs d'une nouvelle démarche vers des solutions adaptées à chacun dans l'espace de coopération tout en respectant l'identité de chacun ? Cette question d'identité est l'élément le plus complexe.»

L'Institut Panos a conduit en 1992 une recherche, menée par Christophe Daum, sur les associations de développement d'émigrés du bassin du fleuve Sénégal installées en France et sur leurs villages d'origine en Afrique. Quatre cents associations ont été ainsi identifiées. Environ 70 % des immigrés en France, originaires de la vallée sont organisés dans de très nombreuses associations tournées vers l'amélioration des conditions de vie de leurs villages d'origine.

Pourtant quand ces structures ont vu le jour, certaines organisations non gouvernementales, d'accompagnement ou de financement, ont refusé la promotion des projets santé appuyés par les migrants. Dire qu'aujourd'hui, s'exclame Hamédy Diarra, une charte relie une trentaine de ces structures de santé ! Les associations françaises qui avaient refusé s'y intéressent et certaines d'entre elles coopèrent avec les associations de migrants.

Aujourd'hui on commence à reconnaître un rôle d'interface aux associations d'immigrés. Les immigrés en France sont sur les deux terrains, à la fois participants et bailleurs de fonds, à la fois partie intégrante de la société française et de la société africaine. Ce double rôle d'acteurs et d'intervenants, de gens d'ici et de là-bas, est nouveau dans le domaine de la coopération internationale.

POURQUOI AS-TU QUITTÉ LE PAYS ?

Témoignage de Ibrahim Sall

« Il y a bientôt 30 ans que j'ai quitté le Fouta. Ce ne fut pas de mon plein gré, mais il fallait chercher le salut ailleurs.

Un chef de service me demanda un jour pourquoi j'avais quitté le pays. Après réflexion je lui ai apporté la réponse suivante : nous avons été contraints, par la nécessité, de partir. Quand j'étais jeune, mon père était paysan-pêcheur-éleveur. Il conjugait les trois activités, et ne connaissait rien au modernisme : ni radio, ni télévision. Il n'avait aucune notion de l'argent. Son seul souhait était de pratiquer les trois métiers pour vivre. Et il vivait bien. Nous ne connaissons pas encore ce facteur que l'on appelle l'argent et qui ne se trouvait pas dans les mains de nos parents, que l'on ne trouvait pas sur place. Il a fallu le chercher ailleurs, là où se fait l'argent, et c'est la raison pour laquelle nous avons émigré. Si nous avions pu rester dans le domaine de la terre et pratiquer pêche, élevage, agriculture, nous serions restés au pays.

Le chef a compris ma réponse et il m'a répondu dans ces termes : on peut donc conclure que c'est nous qui avons causé votre départ, en vous imposant une civilisation qui n'était pas la vôtre. J'aurais aimé vivre à l'époque et dans l'endroit où vivait votre père : bien dormir la nuit, me réveiller paisiblement et sans hâte (il faisait allusion au métro-boulot-dodo). Je ne vois pas l'intérêt de notre civilisation, car moi, qui suis chef, je dois travailler plus que les autres. »

6. VILLAGES ET MIGRANTS EN SYNERGIE (Mali)

L'émigration, les gens des bords de la Kolimbiné et de son affluent, la Falao, la connaissent bien, car depuis les années soixante les hommes partent. Les revenus gagnés par les travailleurs migrants permettaient aux familles d'affronter la crise alimentaire et aussi d'investir dans le bétail et dans la construction en dur. Le sentiment d'attachement au village, l'esprit de la solidarité villageoise ne s'éteignent pas avec le déplacement à l'étranger et les migrants découvrent qu'ils peuvent aussi entreprendre des actions d'intérêt communautaire. Les premières actions sont des puits bétonnés et des mosquées : l'eau et Dieu.

Vers les années quatre-vingt c'est le tournant : des nouvelles orientations voient le jour. C'est ainsi que huit associations de migrants de huit villages — Banaya, Diallané, Gaméra, Kabaté, Kanamakounou, Kouroukoula, Niamiga et Tafassiriga — se concertent entre eux et créent une association inter-villageoise pour améliorer, ensemble, les conditions de vie des villages.

C'est la naissance de *Labankoniouma*, nom qui veut dire *l'Avenir radieux*. Sa première activité est la création d'un centre de santé dans le village le plus central de tous, Niamiga. L'association obtient l'appui de la Cimade. L'apport financier des migrants est déterminant (60 % du total de l'opération).

Trois ans après naît une association de développement dans un des huit villages, Kabaté. Elle crée une coopérative d'approvisionnement en denrées alimentaires dont les migrants financent le fonds de roulement. Puis c'est le tour d'une banque de céréales, avec l'appui du GRDR et du ministère français de la Coopération.

Alors les migrants créent en France, en 1987, une nouvelle association regroupant les huit villages pour s'occuper du développement intégré de la zone et non seulement de la santé. Parallèlement, au Mali, une association démarre. C'est l'ORDIK, Organisation rurale pour le développement intégré de la Kolimbine et de la Falao, en France et au Mali.

Depuis lors l'ORDIK a plusieurs projets qui sont financés par la coopération internationale, et aussi, comme depuis toujours, par l'apport des émigrés des huit villages. Les villages participent à concurrence de 20 % environ.

Au nombre de réalisations déjà effectuées : aménagement partiel d'une mare pour la riziculture, construction de barrages de retenue d'eau, maraîchage, alphabétisation en Bambara et en Soninké, formation à l'hygiène vétérinaire...

7. LES PARTICIPANTS VENUS D'AFRIQUE

Selon l'ordre alphabétique, voici la liste de la délégation venue de l'Afrique :

M. Thierno Ba au nom du Programme intégré de Podor et de l'Union pour la solidarité et l'entraide du Sénégal (PIP/USE), représentant 300 villages et 378 associations villageoises.

M. Abdoulaye Gallo Ba au nom de l'Association de développement de Namare (ADENA), représentant 19 villages et 2 950 personnes au Sénégal.

M. Abdoulaye Coulibaly au nom de l'Union régionale des coopératives agricoles de Kayes (URCAK), représentant 16 coopératives maliennes.

M. Fadel Diop au nom de l'antenne de Kayes de l'Association malienne de développement (AMADE).

M^{me} Coumba Dieng au nom de la Fédération de femmes du Fouta, représentant 40 villages et de la fédération des unions des GIE (Groupements d'intérêt économique) de l'Île à Morfil, représentant 60 villages et 11 243 personnes au Sénégal.

M. Koutoumakan Fofana au nom de l'Entente de Badoumbé, représentant 23 groupements villageois au Mali.

M. Boubacar Gaye au nom de l'Union des tons paysans pour le développement (UTPADE), représentant 10 groupements villageois au Mali.

M. Nadjirou Sall au nom de la FONGS, Fédération d'organisations paysannes du Sénégal, représentant 24 associations de tout le Sénégal, et au nom de Union de jeunes agriculteurs de Koyle Wirnde (UJAK) représentant 12 villages au Sénégal.

M. Amar Yaya Sall au nom de la Fédération des associations du Fouta pour le développement (FAFD), représentant 135 associations villageoises de développement du Sénégal.

M. Diabé Sow au nom de la Fédération de paysans organisés de Bakel au Sénégal, excusé.

M^{me} Marième Sy de l'Université de Saint-Louis au Sénégal, à l'UER de Sciences juridiques.

M. Oumar Sy au nom de l'Union pour la solidarité et l'entraide du Sénégal (USE).

M. Malick Sy au nom du Comité de coordination des actions de développement de l'île à Morfil (CCADIM), représentant 10 villages et 20 GIE du Sénégal.

M. Hassa Mamadou Demba Sy au nom de la Fédération d'associations du Fouta (FA-FOUTA), représentant 34 villages, 25 000 personnes, dans le département de Matam au Sénégal.

M. Ibrahima Traoré au nom de l'Organisation rurale pour le développement intégré de la Kolombiné (ORDIK), représentant 9 villages maliens.

Et :

M. Bassirou Diarra conseiller à la présidence de la République du Mali.

M. Boubacar Fall du Réseau Afrique 2000 du PNUD au Sénégal.

M. Racine Kane de la Cellule après-barrages, rattachée à la présidence de la République du Sénégal.

Troisième partie

LES FACTEURS DE CHANGEMENT

« L'âne qui goûte au miel ne broutera plus l'herbe. »

Les facteurs de changement qui ont été identifiés au cours du séminaire sont : la construction des barrages, l'ajustement structurel et le retrait de l'État, le coup d'arrêt porté à l'émigration par les États européens, la dévaluation du franc CFA, la nouvelle condition de la femme, un certain foisonnement de la société civile dont il est question au chapitre précédent, l'alphabétisation... La discussion sur certains d'entre eux a donné lieu à des débats passionnants et contradictoires comme la relation entre la mise en valeur du fleuve et la question des terres ou comme la condition de la femme, d'autres de grande importance pour l'évolution de la région n'ont pas pu être abordés faute de temps. Il y a des changements qui rassurent comme les progrès faits en matière d'alphabétisation ou d'organisation paysanne et d'autres qui provoquent l'inquiétude des populations sur leur avenir, un sentiment d'insécurité, voire de désespoir. Au-delà de la sécurité des investissements qui est la principale préoccupation des grandes institutions, la principale sécurité à obtenir est celle des populations quant à leur avenir.

1. UNE LOGIQUE DOMINANTE MAIS CHANGEANTE

La logique dominante n'est pas celle des populations. Il y a dans la Vallée deux visions d'avenir qui se heurtent. D'un côté, les bailleurs de fonds et les États arrivent avec toute la technique moderne et cherchent, parce que c'est dans la nature des choses économiques, la meilleure rentabilité conçue sans l'implication du paysan qui devra toutefois l'assurer. C'est un bulldozer qui déferle dans la vallée, essayant de faire place nette pour construire un type de développement à l'occidentale. En face de ce bulldozer, arrive la *daba* du paysan de la vallée dont la seule force est d'être là, sur le terrain.

Or, au sein de l'espace constitué par le bassin du fleuve Sénégal, la logique dominante est perçue par les paysans participants au séminaire comme une logique de division qui a privilégié certaines régions, en négligeant d'autres comme la région de Kayes au Mali, ou le *diéri* par rapport au *waalo*, et même la moyenne vallée par rapport au delta, et la moyenne vallée par rapport à la haute vallée, en choisissant de privilégier la riziculture irriguée et en abandonnant l'élevage et la pêche.

Mais cette logique est changeante. Par exemple, l'aménagement du fleuve a été conçu avec un accompagnement lourd, aussi bien sur le plan des investissements que sur le plan institutionnel, alors que maintenant le mot d'ordre est le retrait de l'État. Pourtant, ce choix a été tout de même le résultat de décisions d'État, avec des aides multiples internationales. Maintenant, sous l'empire des nouvelles conditionnalités, l'État doit alléger ses charges et les transférer sur le privé, paysans, commerçants et industriels ; il se désengage aussi dans le domaine de la santé, de l'éducation... C'est ce qui a amené un participant à dire : «Ceux qui ont élaboré et imposé ces choix ne sont pas ceux qui doivent en assumer les conséquences. Ceux qui aujourd'hui imposent un changement de politique, ne sont pas non plus ceux qui doivent en assumer les conséquences.»

L'engagement de l'OMVS⁶ d'assurer la crue artificielle est une modification positive du dispositif des barrages. Elle n'est pas encore au point, et

6. L'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organisme technique formé par les trois États et chargé de la régulation et de l'approvisionnement rationnel en eau des terres irriguées, et plus tard, de la fabrication de l'énergie électrique à partir de la centrale hydro-électrique.

des *ratages* importants ont été remarqués, cependant elle permettra de cultiver à moindre frais, comme avant.

La dévaluation du franc CFA, condition mise par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour reprendre leur collaboration avec les pays de la zone franc, a encore aggravé les conditions du paysannat.

La nécessité de faire des choix

«Je vis en France, et comme tout le monde le sait, il y a en ce moment des mouvements sociaux, des situations conflictuelles. Or, nous parlons du Nord comme s'il n'était pas un lieu conflictuel» — observe Jean Cathala, membre de la Cimade Ile-de-France — «comme s'il y avait des critères indiscutables, économiques, financiers, etc. et que c'est avec cette grille-là qu'on doit analyser ce que les personnes dans le Sud font pour essayer de se prendre en charge.

Oui, on peut dire que certains bailleurs de fonds subventionnent ce qui se voit sur les photos. Ce sont souvent des élus. Et vis-à-vis des électeurs on peut montrer la photo d'un puits, mais pas celle de quelqu'un qui s'est pris en charge car ça ne se voit pas sur la photo. C'est pareil aussi pour les organisations non gouvernementales qui doivent récolter des dons auprès du public.

Mais il y a d'autres critères qui se voudraient détachés de toute considération subjective ou électoraliste, et qu'on appelle souvent les critères de rentabilité. Depuis quelques années, il est demandé aux actions de développement du Sud de faire la preuve de leur rentabilité. Pourtant, si l'on regarde l'histoire des pays du nord dans le siècle qui s'achève, le développement de ces pays ne s'est pas fait de façon rentable. Deux exemples pour poser un peu quelques jalons : la reconstruction après la guerre, de la France par exemple, ne s'est faite que par l'apport de capitaux extérieurs, qu'ils soient américains (plan Marshall) ou par ponctions sur les anciennes colonies qui ont largement participé à la reconstruction de la Métropole. Dans un passé plus proche, le développement de l'agriculture européenne, sa capacité à assurer son autosubsistance ne s'est faite qu'à coup de subventions. Maintenant, que l'on a atteint un niveau d'autosuffisance alimentaire et même de surproduction, on parle de diminuer les subventions. Se pose alors la question de la survie d'une grande partie de nos paysans.

Ce qui me gêne dans cette volonté de faire croire que les choses sont objectives, c'est que cela masque la nécessité de faire des choix : faire le choix entre l'intégration dans un système financier mondial et l'organisation autonome des populations. Et c'est le même problème, qui se pose aux populations du Sud et à celles du Nord.

Les mouvements sociaux en France ne sont pas étrangers à cette problématique.»

2. LA PEINE DES FEMMES

Quels changements vivent les femmes paysannes, quelles sont leurs aspirations ? Les femmes subissent-elles passivement les transformations en cours ou sont-elles, à leur tour, moteur de changement ?

Le point de départ, tel qu'il a été exprimé par les femmes africaines présentes, est la lourdeur des peines des femmes du fleuve Sénégal qui doivent remplacer leurs maris et assumer leurs enfants. Les hommes ont émigré. Les femmes sont gardiennes des villages et leur vie est extrêmement rude. Car les temps ont changé à cause de la sécheresse et des barrages. Dans cette situation, les femmes demandent l'accès à la terre, le droit à gérer les revenus..., droits que la société traditionnelle ne leur accorde pas. Des règlements positifs voient le jour, tel celui obtenu par un groupement de femmes auquel le conseil rural, après concertation avec le village, a affecté 16 ha que les femmes cultivent en irrigué.

En Europe, la promotion des femmes est un principe, une constante des discours, même si plusieurs conceptions s'affrontent. Il y a même une exigence pour qu'un certain nombre de projets concernent particulièrement leur promotion et non de façon annexe ou supplémentaire.

Ne pas fausser le débat

La question de la femme est très importante — insiste Hamédy Diarra — mais souvent traitée maladroitement car on parle seulement en termes d'opposition ou de persécution. Cela fausse un peu le débat. «Aujourd'hui, en raison des rapports monétaires, un certain nombre de questions sont devenues des questions de pouvoir, donc, de rivalité. A une époque chacun y trouvait son compte. Par exemple, tout ce que les femmes apportaient comme bijoux et comme habits quand elles se mariaient n'était pas financé par les hommes — cette époque n'est d'ailleurs pas si éloignée —. Alors, la rivalité n'était pas : *est-ce l'homme ou la femme qui décide ?* La rivalité c'était : *est-ce que j'assume mon rôle, est-ce que l'autre assume son rôle ?*

Aujourd'hui il y a toute une série d'évolutions, dont on n'a pas tenu compte. Quand on n'a pas de rôle économique-social, comme un chômeur dans la société occidentale, on n'est rien. Eh bien, la femme africaine est en train de perdre son rôle économique. Autrefois la majorité des

Soninkés, des Malinkés, des Bambaras — un peu moins les Peuls et les Maures —, s’habillaient en habit local. Depuis trente ans, il n’en est plus ainsi. Aujourd’hui il n’y a plus de filatures, le coton est cultivé à l’office du Niger à Koutiala et est exporté vers l’occident. Le rôle de la femme a été ainsi réduit et alors que les sociétés se monétarisent de plus en plus, elle n’a plus de rôle économique.

Je ne dis pas que les hommes n’ont pas de responsabilités, mais plaçons les choses dans leur contexte pour essayer de trouver des solutions aux vrais problèmes auxquels nous sommes confrontés.

On a dit qu’il n’y a pas de développement sans les femmes. Moi je dis qu’il n’y a pas de développement sans les personnes, ni sans les hommes ni sans les femmes. Les femmes font partie de cette communauté de

ETRE FEMME DANS LA VALLÉE

Témoignage de Coumba Dieng Sow

«Je représente les groupements féminins de Walaldé et suis présidente de la fédération de femmes paysannes de la Vallée, vice-présidente de l’union des GIE de l’Île à Morfil. Je suis conseillère rurale et présidente de la commission domaniale de la communauté rurale de Aéré Lao. J’ai l’Ordre national du mérite.

Je voudrais m’arrêter sur certains points soulevés dans *l’Appel de la Vallée*. Celui-ci parle de nos conditions de vie d’avant et de celles d’aujourd’hui. Auparavant nous avions des cultures sous-pluie et des cultures de décrue, l’élevage marchait bien. Mais il y a eu dégradation subite de l’environnement et nous sommes très fatiguées aujourd’hui. La sécheresse a eu un rôle capital. Il n’y a plus maintenant ni pluie ni crue, alors qu’auparavant notre brousse était très fournie.

Voilà le point de départ : la lourdeur de peines des femmes, qui doivent remplacer leurs maris et assumer leurs enfants. Les hommes ont émigré. Les femmes sont gardiennes des villages et leur vie est excessivement rude. Sans eau, notre agriculture est boiteuse.

Nous avons demandé de l’aide à nos gouvernements et en particulier à des personnes pour nous aider à cultiver. Mais ceux qui viennent ne parlent que de l’après-barrage, dont nous ne savons ce qu’il sera. Ils ne parlent pas de ce présent nauséabond. Mais nous, nous parlons du présent.

Les difficultés issues du conflit sénégal-mauritanien ont amplifié la crise et la détérioration des conditions de vie. Car si aupara-

.../...

vant il y avait 10 personnes sur un lopin de terre, ils sont 15 maintenant, avec les gens qui sont venus de la Mauritanie. Nous vivons avec tous ces déportés. Il faut savoir que Podor et Bakel ont les mêmes conditions de vie, la même nourriture, les mêmes vêtements. Autrement dit, celui qui parle de l'un, parle de l'ensemble, même s'il est toujours intéressant de parler au nom de la localité d'où on vient.

Nous nous mobilisons avec beaucoup de difficultés. Nous fournissons l'essentiel du travail, nous nous occupons des champs et des foyers, mais sur le plan du développement, on ne nous confie pas grand-chose. Notre première difficulté se trouve au niveau de la structure familiale, puis de la structure conjugale. Les femmes aspirent à faire beaucoup de choses mais par manque de temps et de liberté, elles sont limitées.

Si nous regardons la réalité en face, les apports des femmes et des hommes sont équivalents. La femme cultive, l'homme cultive. Les hommes font les travaux qui demandent le plus de force et les femmes les plus légers. Ensuite, nous retournons faire la cuisine à la maison et nous occuper des enfants. Il faut prendre en considération ce rôle que jouent les femmes dans cette société.

Si on veut que les femmes participent au développement, il faut leur en donner les moyens. Si 440 femmes n'ont droit qu'à un hectare, et doivent revenir des champs pour s'occuper des travaux ménagers, on ne peut pas dire que les femmes puissent évoluer dans cette situation.

Quand on demande aux gens de réfléchir au futur, ils doivent penser aux femmes. Le devenir repose sur les femmes et les enfants, il faut donner aux femmes les moyens de leur développement.

Il faut revoir le problème de l'agriculture. Changer les conditions de travail agricole lié aux femmes, par exemple la manière de piler le mil. Il faut les aider à se former, à s'instruire. Leur donner accès aux formations agricoles.

Sachez qu'il n'y aura pas de progrès si vous n'aidez pas les femmes. Un homme ne peut pas évoluer sans femme. Généralement, un homme célibataire n'est pas considéré comme étant responsable. On dit d'un homme qu'il est responsable s'il a une femme. Il faut donc aider les femmes et les enfants. Eux aussi, nous les oublions dans nos discussions. Mais ils sont le futur. Il faut les aider à vivre.

A partir du moment où l'on cherche à atteindre un certain objectif de développement, si on aide les pères de famille, les mères de famille et les enfants, je pense qu'on atteindra l'objectif économique visé. Je pense que la seule voie de développement possible est d'être unis à tout moment et en tout lieu. »

personnes, et évidemment, lorsqu'on les exclut, c'est une partie de la communauté que l'on exclut.»

La gestion des revenus

Ce sont les femmes et les jeunes qui font du développement dans la Vallée, car les hommes sont partis, affirme Thierno Ba. «Le problème est la gestion des revenus ! Lorsqu'un périmètre est disponible c'est la femme qui le travaille, dès le début jusqu'à la récolte. Mais le droit aux revenus incombe à l'homme, qui décide de tout, sauf pour les petits périmètres, d'un hectare ou un hectare et demi sur 100 hectares, sur lesquels on laisse un droit de regard aux femmes.

Autrefois, avant l'apparition des périmètres, tout le monde, même les enfants, travaillait sur le grand champ de la maison, mais il y avait aussi le petit champ. Le matin tout le monde travaillait dans le champ familial, et les femmes venaient apporter le manger. Le soir tout le monde allait sur le petit champ, sorte de propriété individuelle. C'est grâce au petit champ qu'on pouvait s'acheter des habits, faire des fêtes ou aller à Dakar pour prendre le chemin de l'émigration.

Aujourd'hui, il ne reste que le grand champ collectif, et le mari décide seul de l'affectation des revenus. Les femmes n'ont plus d'autonomie, si petite soit-elle.»

Les femmes travaillent mais ne décident pas

Dans le département de Matam, avance Amar Yaya Sall, «il y a 7 647 hectares aménagés qui sont exploités par 13 000 attributaires sur lesquels il y a moins de 100 femmes ! Ce sont des résultats d'enquêtes réalisées par le Bureau de suivi et d'évaluation de la délégation de Matam de la SAED. Et ces 100 femmes sont devenues accidentellement attributaires parce que leurs maris sont décédés : ce sont uniquement des veuves. Voilà un fait révélateur.

Généralement dans les villages il y a rarement plus d'un hectare aménagé pour les femmes, et c'est juste du maraîchage pour la cuisine familiale. Autant dire qu'elles sont carrément exclues.

Quant aux instances comme les conseils ruraux, il n'y a pratiquement pas de femmes, alors que c'est là que se prennent les décisions sur les affectations de terres.

Par exemple, la fédération inter-villageoise à laquelle j'appartiens (la FAFD) compte 135 associations villageoises de développement et chaque village envoie un délégué pour le représenter dans le comité directeur. Sur 135 délégués, il n'y a que douze femmes, alors que sur le terrain, les

UTILISEZ LES RAPPORTS DE FORCE !

Guy Belloncle (sociologue, Université de Tours)

«Je voudrais faire une suggestion aux femmes de la Vallée à la suite d'une expérience qui s'est passée dans un village au Mali, pour lutter contre cette inégalité dans le travail, et cette inégalité complète entre les hommes et les femmes devant le revenu.

Il s'agissait du coton, pas du riz, mais le problème était le même. Les femmes travaillaient dans le coton et elles faisaient notamment toute la récolte, panier par panier, alors que le mari regardait comment cela se passait. Eh bien, dans un village, les femmes ont décrété que, si on ne leur remettait pas 20 % de la récolte à la bascule, elles cesseraient le travail. Elles ont eu gain de cause. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple ! »

femmes sont les seules à cotiser régulièrement, à avoir des caisses viables, à exécuter concrètement tous les travaux. »

Quelle est la femme la plus dangereuse ?

C'est une femme immigrée en France, Yandéya Diagne, de l'Association Femmes solidaires en mouvement, qui devait soulever, sous un autre angle, le rapport de la situation de la femme avec l'émigration :

«Les hommes craignent un peu que les femmes qui participent au développement atteignent une certaine émancipation. Ils pensent qu'il faut qu'elles restent à la maison.

Mais quelle est la femme la plus dangereuse ? Celle qui va travailler ou celle qui reste à la maison ? Moi je dis, d'après mon expérience que cela ne dépend que de sa personnalité. Ma grand-mère a toujours travaillé son champ. Elle travaillait pour la famille, pour les enfants, pour le foyer. Les hommes en général, quand ils vont travailler, ont deux ou trois familles. Le fait qu'une de leurs femmes puisse travailler pour mieux élever les enfants, les met mal à l'aise. Or quand ils émigrent, quand ils laissent les femmes et les enfants, ils ne veulent pas que les femmes participent au développement du village, parce que la femme aurait ainsi un peu plus d'argent. Mais, on ne pourra pas dire qu'elle ne sera plus sous sa dépendance, car malgré l'argent, la femme sera toujours sous la dépendance de son mari. La femme, en travaillant, apporte un simple concours complémentaire à la famille.

Je pense qu'au niveau du fleuve Sénégal, bien que je n'y sois pas allée depuis 6 ans, les gens savent que l'on ne peut pas avoir des projets de développement sans passer par les femmes. Les femmes, en groupe, veulent faire des micro-entreprises pour avoir un peu d'argent de plus, même si cela n'a rien à voir avec une indépendance. Le mot que je voudrais lancer c'est que se développer, avoir une certaine autonomie n'a rien à voir avec une indépendance. Les hommes n'ont rien à craindre sur ce plan là. Cela apporte du nouveau à la famille, mais pas de la discordance.»

Féminisme à l'africaine

L'absence de statistiques économiques et sociales concernant les femmes est rappelée par Boubacar Fall qui propose de donner priorité à l'analyse de genre et faire en sorte que l'on puisse impliquer les femmes dans ce processus. «La méthode à adopter est sans doute la complémentarité avec d'autres actions, d'autres études, d'autres évaluations... Car une attitude féministe à l'occidentale pourrait créer des problèmes, déstabiliser les ménages et compromettre l'idée de départ. Il existe aujourd'hui un féminisme tout à fait africain, qui produit des résultats. Certains chercheurs font un travail intéressant dans ce sens : il s'agit pour l'instant de complémentarité entre hommes et femmes et non d'égalité.

Les mouvements qui ont une coloration de féminisme occidental évoluent surtout en milieu urbain. Il y a la réalité de la femme rurale et celle de la femme urbaine. Aujourd'hui ce qui est important, c'est de montrer sur le plan des statistiques économiques et sociales, qu'il y a de grosses différenciations. Ce serait déjà un pas important.»

3. LA TERRE CONVOITÉE

Les nouveaux aménagements de la vallée ont dramatiquement renchérit l'enjeu du contrôle des terres. Toutes les contradictions, tous les conflits, toutes les associations, toutes les initiatives se structurent autour de cette question, alors qu'il y a quelques années, personne n'y faisait attention.

« Quand des gens avaient la chance de rester au village, ils pouvaient faire des terres ce qu'ils voulaient et personne ne leur demandait de comptes. Mais dès qu'il y eut la possibilité de mettre en valeur ces terres en fonction de la disponibilité de l'eau, tout le monde est devenu intéressé. Les émigrés en savent quelque chose : de Paris, beaucoup écrivent régulièrement des lettres pour savoir si leurs terres leur *appartiennent* toujours. Cela rejaillit, non seulement sur les relations entre les populations de la vallée, mais aussi entre les États. Le problème des terres n'est pas étranger au conflit qu'il y a eu entre l'État mauritanien et l'État sénégalais de 1989 à 1992. » Au Mali, informe Bassirou Diarra, conseiller à la présidence du Mali, le problème foncier ne se pose pas ainsi car « la terre demeure la propriété de l'État et le droit coutumier de gestion est maintenu ».

LES CONFLITS DE LA TERRE EN MAURITANIE

Hamédine Kane (économiste, réfugié mauritanien)

« La Mauritanie est un vaste territoire avec 15 % de couverture végétale concentrée au sud du pays. Avant l'OMVS (Organisation de mise en valeur de la Vallée du fleuve Sénégal) il y avait une organisation des États riverains du fleuve Sénégal. La Guinée en faisait partie. A l'heure actuelle, il n'y a que trois États dans l'OMVS : le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

J'ai été dans la haute administration mauritanienne et j'ai connu à peu près tous les projets de développement. Les aides au développement qui devaient partir vers la Vallée du fleuve étaient bloquées dans les ministères. Soit on les détournait vers le nord pour les projets-oasis, soit l'agro-business les récupérait.

.../...

En Mauritanie, la grande majorité des terres fertiles du Sud a toujours été travaillée par les populations noires, qu'elles soient wolof, soninké ou haalpulaaren. De Ndiago à Habu, c'était des Wolofs, des Halpulaaren ou des Soninkés qui y habitaient. Mais à l'heure actuelle, si vous prenez le Trarza dans sa globalité, l'écrasante majorité des terres revient à l'agro-business maure. Ces tentatives sont encore plus flagrantes depuis 1989 jusqu'à nos jours. Certes, il y a des coopératives qui résistent comme à Tekane, dans le Trarza et un peu à Ngali. Ces populations résistent, même si elles n'en ont pas les moyens. Mais on essaie de les priver de leurs moyens d'existence.

Pratiquement, de Ndiago jusqu'à Tekana, tous les villages wolofs n'ont plus leurs terres. A l'heure actuelle, les villages sont encerclés, il n'y a que des petits passages par où ils vont chercher les biens de première nécessité. Il en est ainsi à Rosso ou à Keur Macena. Ces villages wolof sont destinés à disparaître.

Quand on parle du statut des terres en Mauritanie, il faut savoir que quand elles sont dans les mains de l'agro-business maure, ce n'est pas lui qui les travaille. Soit ce sont les Haratines qu'ils amènent du Nord de la Mauritanie, soit ce sont des Mauritaniens pris dans les villages environnants, soit ce sont des Haratines rapatriés du Sénégal. Sur ces terres, l'armée est toujours présente.

Croyez-vous que dans ces conditions il y ait des possibilités d'aménagement du territoire, possibilités d'expansion, possibilités d'autosuffisance alimentaire ?

J'ai travaillé avec la coopération allemande (GTZ) et avec les Hollandais. Les Hollandais, par exemple au moment des événements de 89, surtout à Dar-er-Salam, ont plié bagages et on dit qu'ils ne pouvaient plus travailler dans ces conditions puisque les populations avec lesquelles ils travaillaient avaient été expulsées.

Quand on parle du statut des terres, il faut savoir que lorsqu'on a voulu créer l'OERS (Organisation des États riverains du fleuve Sénégal), et même l'OMVS, l'écrasante majorité de la haute administration maure était contre la mise en valeur du fleuve Sénégal, parce qu'on disait que cela impliquait l'abandon du Nord au profit du Sud. Lorsqu'ils ont su que le projet allait se réaliser, ils ont commencé à considérer le Sud comme partiellement *recupérable*. Cette politique, qui a sévi de 1989 à 1992, avec les exécutions sommaires, les viols, les déportations, l'expatriation des hauts cadres mauritaniens, est une politique qui s'explique dans le seul contexte de récupération des terres.

.../...

Dans le Guidimaxa, ce phénomène existe dans une moindre mesure. Mais dans le Gorgol et même dans le Brachna, 250 villages ont été vidés de leurs habitants depuis 1989. Soit ces villages ont été rayés des cartes, soit on a transformé leurs noms. Les populations de ces villages ont été remplacées. Les populations authentiques de ces villages sont réfugiées de l'autre côté de la rive.

Tant que ces populations ne seront pas ramenées en Mauritanie et qu'elle ne récupéreront pas leurs terres, il n'y aura pas de vrai développement au Sud de la Mauritanie dans la vallée du fleuve.

La privatisation des terres en Mauritanie est un souhait de la haute hiérarchie mauritanienne, mais pas le nôtre. La Mauritanie a été longtemps un territoire en conflit et nous tenons ces terres de nos ancêtres. Elles ont été conquises par des batailles, dans lesquelles nous avons versé notre sang.»

Derrière la privatisation, la dépossession

L'inquiétude la plus forte porte sur la crainte d'une privatisation des terres. Pire encore, les grands bailleurs y pousseraient avec toute la force de leur pouvoir : «Aujourd'hui, les populations sont inquiètes, car il y a des propositions d'aller dans le sens de la privatisation de terres. C'est une proposition de la Banque mondiale. Si on est propriétaire, on pourra hypothéquer la terre et emprunter pour l'aménager» affirme Amar Yaya Sall. Mais si le paysan n'arrive pas à rembourser, on lui reprendra ses terres — complète Thierno Ba —. «On peut imaginer que dans dix ans, tous les paysans seront devenus des ouvriers agricoles, parce qu'ils ne pourront pas rembourser les dettes. Et les terres passeront aux mains de l'agro-business, qui jusqu'ici ne s'y est jamais intéressé parce qu'elles sont, à 95 % dans le Domaine national.»

Derrière la privatisation des terres, la dépossession, voilà l'inquiétude principale. Ce que Guy Belloncle confirme : «Prenez Madagascar où on a autorisé l'hypothèque sur les terres. 25 ans après, sur toutes les terres distribuées en pleine propriété, les paysans, qui sont juridiquement propriétaires sont devenus métayers sur leurs propres terres. On n'a pas un seul exemple où ceci ne se soit pas passé ainsi.

L'Afrique a aujourd'hui un atout exceptionnel, qui est de ne pas avoir d'appropriation, mais un usufruit de la terre. Il s'agit d'un régime que l'on pourrait définir comme une appropriation communale ou villageoise, avec un chef des terres, et une affectation de longue durée en usufruit familial.

J'ai fait partie d'une mission de la Banque mondiale où l'une des conditionnalités qui a failli être exigée pour l'irrigation dans le delta, était qu'il y aurait un partage des terres, l'établissement de titres fonciers et des hypothèques. Je me suis battu comme un anthropologue fâché pour retarder la décision, mais les gens de la Banque mondiale qui étaient avec moi estimaient qu'il n'y aura pas de progrès agricole possible tant qu'il n'y aura pas de privatisation. Ils ne peuvent pas sortir du modèle européen. Pour eux, une terre qui n'est pas propriété privée est une terre qui ne sera pas mise en valeur.»

Cependant, nuance Pila Sallaberry, de la Cimade, «certains problèmes n'ont pas attendu les bailleurs de fonds pour exister. Il y a certaines familles dans la Vallée qui n'ont pas de terres — et ce ne sont pas des nouveaux arrivants — parce que les terres appartiennent à une catégorie de la population, probablement la plus peuplée, mais il n'en demeure pas moins, que dans la Vallée, *tous* les ressortissants n'ont pas l'accès à la terre. De plus, ceux qui n'ont pas le droit à la terre et qui, dans le cadre de la loi du Domaine national, demandent des affectations, se voient affecter des terres parmi les moins prisées et parfois des terres de parcours. Il y a donc un vrai problème des terres à l'intérieur même de la société traditionnelle, vue avec des yeux d'aujourd'hui.»

Envisageons des États généraux sur le foncier

Pour Ibra Ciré N'Diaye, du Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris I, il est clair que la Banque mondiale préconise de manière très claire la propriété privée de la terre :

«Au Sénégal, la terre n'est pas un bien, la terre est une source de reproduction de la société. Pour le bailleur de fonds et en particulier la Banque mondiale, la terre a un prix. Il faut la rentabiliser. C'est là que les logiques et les choix diffèrent. Le paysan sénégalais considère qu'il n'y a pas de propriété absolue, que la propriété est relative.

Le rapport Gastaldi⁷ trace déjà une ébauche de la privatisation des terres. Mais ce rapport prend sa source sur ce qui était sous-entendu dans la loi 64-46 relative au domaine national, où l'État sénégalais posait déjà en filigrane que la terre n'appartient pas à ceux qui la travaillent, mais à ceux qui la mettent en valeur. Quelle interprétation donner à ce concept de mise en valeur ? Le législateur ne l'a pas défini. Pour le paysan, la jachère contribue à la mise en valeur, par contre pour le bailleur de fonds la jachère c'est l'abandon des terres.

La privatisation proposée par M. Gastaldi s'inspire de la conception napoléonienne civiliste de la propriété. N'est-ce pas paradoxal que l'agriculture sénégalaise soit gérée par les principes du code napoléonien ?

7. J. Gastaldi, «*La politique foncière agricole en République du Sénégal*», mission pour la Banque mondiale (6 au 15 décembre 1991).

Envisageons des États généraux sur le foncier au niveau de la Vallée. Nous pensons que les États généraux peuvent contribuer à l'adéquation des structures agrofoncieres à la nouvelle division du travail issue de l'aménagement, ce qui impliquerait un bouleversement conduisant à des réformes agraires négociées et maîtrisées. La participation de l'État à ce processus est indispensable. Les paysans doivent comprendre qu'ils ne sont plus les maîtres absolus de la terre comme hier, le bailleur quant à lui, doit comprendre qu'il ne peut pas déposséder entièrement le paysan.»

Souveraineté nationale et question foncière

Racine Kane, de la Cellule après-barrages, se veut rassurant en rappelant que « la question foncière est un domaine de la souveraineté nationale. Le développement intégré de la Vallée du fleuve Sénégal passe nécessairement par la maîtrise foncière. L'État et les acteurs impliqués dans ce développement en sont conscients. Toutes les parties partagent au minimum une même préoccupation, à savoir qu'il faudrait pour réussir ce développement mettre en valeur les terres et sécuriser les investissements. Le rapport Gastaldi est une étude de haute valeur. Les recommandations découlant de cette étude sont des recommandations qui s'adressent à l'État du Sénégal. Il appartiendra à celui-ci de les mettre en application, notamment celles qui traitent de la privatisation de la terre. A l'heure actuelle, aucune décision n'a encore été prise. »

« Les terres du Domaine national sont placées sous le contrôle de l'État. Cela veut dire que l'État en est le garant, mais non le propriétaire. Le conseil rural en est le gestionnaire et les exploitants en sont les occupants avec un droit d'usage. Vous occupez une terre tant que vous la mettez en valeur et le jour où vous cessez de la mettre en valeur, le conseil rural vous la retire et l'affecte à quelqu'un d'autre. Cette loi a été mise en œuvre en 1964. Il y a un groupe de travail que l'État a mis en place et qui est constitué du ministère de l'Intérieur (qui a la tutelle des collectivités locales), de la direction des Domaines, de la direction de l'Aménagement du territoire et de la Cellule après-barrages (ministères de l'Économie, des Finances et du Plan). Depuis sa mise en place, ce groupe a fonctionné et les résultats obtenus sont encourageants.

Ainsi, après l'évaluation de l'application de certains textes, nous avons constaté que quelques dispositions du décret 72.1288, relatif aux affectations et aux désaffectations de terres, ne sont plus adaptées et posent des problèmes. Un groupe de travail a été constitué à cet effet tout en travaillant sur la notion de mise en valeur. Il est arrivé à la conclusion qu'il fallait fixer une superficie minimale à octroyer à chaque exploitant, définir les investissements nécessaires à l'aménagement foncier, à l'exploitation agricole et aux techniques culturales.

A présent, la Cellule après-barrages a constitué un portefeuille d'attributions foncières. Grâce à un recensement effectué entre 1991 et 1993 et qui porte sur les 27 communautés rurales de la zone des barrages (soit une bande de 800 km de long et 30 km de large), nous connaissons le potentiel foncier, les superficies déjà attribuées et le nombre de demandes de terres en instance. Les informations ainsi recueillies et traitées sont disponibles à la Cellule après-barrages.

En outre, ce travail a permis de formuler un certain nombre de remarques de fond et de mettre en évidence certains impératifs nationaux, ce qui a amené l'État à prendre la décision d'élaborer un plan d'action foncier. Pour la réalisation de ce plan d'action foncier, l'État a pu trouver un financement grâce à l'appui de la Banque mondiale. Les études ont

CONNAITRE ET FAIRE APPLIQUER LA LOI

Marième Sy (Université de Saint-Louis)

«Je pense qu'il faut bien connaître les textes de loi et en particulier la loi sur le domaine national. Le domaine national est un système de non propriété; personne n'est propriétaire, ni l'individu, ni l'État. Ainsi, l'agriculteur, l'éleveur — qu'il soit homme ou femme — et le forestier ont tous des droits. Des exemples ont été donnés qui démontraient que les règles sont souvent contournées. Mais je pense qu'il est important de savoir que les rapports entre un préfet — autorité administrative — et les conseillers — élus de la population — sont bien régis par des textes. Dans la pratique, le préfet met souvent du temps avant de donner son approbation à la décision du conseil rural. Pourtant les textes précisent que cette démarche doit être faite dans un délai de 15 jours, au-delà duquel son pouvoir devient caduc. Si le conseil rural est mécontent de l'État ou de l'administration, la loi l'autorise à saisir un arbitre neutre, le juge.»

démarré en 1994 et contribuent à une meilleure compréhension des problèmes posés et à la recherche de solutions pour le développement intégré de la Vallée du fleuve Sénégal.»

Existe-t-il un cadastre ?

Pour certains il semblerait que le problème de la terre trouve son origine dans l'absence de cadastre. Mor Diop, directeur général adjoint de

la SAED, cité par Didier Allély, du Programme solidarité eau, déplore que plusieurs dizaines d'hectares de terres soient affectés plusieurs fois à différents groupements, GIE ou privés. Sans référence pour affecter les terres, il est très difficile de les délimiter pour les attribuer à un groupe donné. C'est ce que confirme Thierry Jannot en soulignant que le Crédit Agricole a ainsi reçu deux fois les mêmes terres comme garantie à des crédits accordés !

En tant qu'anthropologue, Guy Belloncle s'inscrit en faux contre tout ce qui se dit concernant l'absence de cadastre car, selon lui, il n'y a pas une parcelle qui ne soit pas identifiée et affectée.

Il y avait bien un cadastre rural traditionnel, approuve Boubacar Fall citant à l'appui les études de Jean Schmidt et l'ORSTOM. « Pourtant, après la promulgation de la loi du Domaine national, il y eut un cadastre urbain et non un cadastre rural, concernant les attributions effectuées dans le cadre de cette loi. Il y a donc encore à faire sur ce point précis, même si quelques éléments traditionnels posent les bases de la négociation foncière à venir. »

4. DÉVALUATION ET AJUSTEMENT STRUCTUREL

La dévaluation du franc CFA a fait exploser les prix de tous les produits importés et a eu des conséquences très importantes sur la filière rizicole dans la Vallée. Le retrait de l'État, imposé par les plans d'ajustement structurel se traduit par la réduction des subventions, voire sa suppression. Deux cas, celui de la riziculture dans le delta, au Sénégal, et celui des petits périmètres de Boghé, en Mauritanie, ont été présentés par Alain Seznec et Guy Belloncle, respectivement. Les contraintes macro-économiques ainsi que les politiques des bailleurs de fonds constituent une partie importante de la toile de fond.

La riziculture après la dévaluation (Sénégal)

L'analyse des effets de la dévaluation dans le cas du delta (département de Dagana au Sénégal), où se trouve la concentration la plus importante d'aménagements de toute la Vallée⁸ et où la riziculture est la production dominante, est particulièrement utile pour comprendre la situation actuelle. Tous les bailleurs de fonds traditionnels du Sénégal y interviennent, directement ou indirectement. Aussi, beaucoup de *privés* (paysans des villages traditionnels et personnes extérieures au secteur agricole, telles que commerçants, anciens fonctionnaires, religieux, etc., originaires ou non du Delta) y ont investi.

Partant des prix fixés par le gouvernement, au lendemain de la dévaluation, à la production (paddy) et à la consommation (riz) et de l'orientation apparemment choisie de ne pas subventionner la transformation du paddy, Alain Seznec, ingénieur agronome à la Caisse française de développement (CFD), signale les effets suivants de la nouvelle situation sur la filière rizicole :

– l'État, du fait de l'augmentation du prix du riz importé, perd un volant important des ressources dont une partie lui servait auparavant à financer la filière nationale ; « il n'y a plus de transfert possible des ressources dégagées par la vente du riz importé vers la filière nationale » ;

8. En 1994, selon la SAED, sur 40 500 ha aménagés dans le département de Dagana, seuls 14 200 étaient l'œuvre des pouvoirs publics appuyés par les bailleurs de fonds.

– dans le delta les effets sont brutaux ; « les exploitations à faible productivité et celles qui ont recours au crédit fournisseur, dans la forme actuelle, sont condamnées à disparaître rapidement ; (elles) résisteront tant qu’elles pourront fonctionner avec le matériel de culture et de pompage en place » ;

– « les ateliers de décortilage sont viables économiquement et peuvent faire vivre leurs opérateurs, (par contre) les mini-rizeries sont à la limite de la rentabilité et peuvent peut-être travailler en sous-traitance pour le marché de consommation de la Vallée. Cependant, toute augmentation du prix du paddy, sans augmentation du prix du riz, les met en déficit immédiat. Les rizeries de la SAED pourraient (comme celles-ci) survivre en tant que simples sous-traitants. Mais la prise en charge de la collecte, et de l’achat de la récolte, les exclut sans recours de la transformation s’il n’y a pas de subvention ou un accroissement du prix du riz à la consommation. »

Face à une situation si difficile, quelles sont les perspectives ? Alain Seznec plaide en faveur d’une intervention de l’État destinée à tenter de sauver la filière rizicole *privée*. Cependant, précise-t-il, « la réponse n’est pas évidente » et elle dépend de l’examen des facteurs économiques, sociaux et politiques.

– La production extensive actuelle entraîne une dégradation irréversible de l’environnement que l’État doit enrayer car il doit protéger le patrimoine national.

– L’État doit assurer la sécurité alimentaire du pays ; pourtant, le Sénégal ne produit que 60 % de sa consommation céréalière tandis que la demande urbaine ne cesse d’augmenter provoquant l’accroissement des importations. Le riz national coûte plus cher que le riz importé et il ne couvre que le quart de la consommation de cette céréale. La reconquête d’une partie du marché vivrier national est plus nécessaire que jamais ; la mise en valeur de l’énorme potentiel encore inemployé sur la vallée du fleuve, et principalement dans le delta, peut être un élément important de cette reconquête.

– L’État doit veiller à préserver les revenus et développer l’emploi ; en 1993, la riziculture a fait vivre environ 50 000 personnes (paysans, transformateurs et salariés agricoles).

– L’État doit valoriser au mieux le potentiel productif national.

Trois données désignent — toujours selon Alain Seznec — la filière rizicole *privée* du delta comme le lieu géographique et social où cette meilleure valorisation du potentiel productif national devrait se faire : le fait que « le delta est la seule région qui dispose encore d’un potentiel important d’accroissement de la production agricole », le fait que les bailleurs de fonds, découragés par le coût des réalisations et le niveau médiocre des performances « se retirent du financement des grands projets

promus par les pouvoirs publics» et le fait que «le développement du delta par la voie étatique et géré par des structures publiques n'est plus praticable».

«La Vallée dispose d'atouts indéniables pour améliorer sa riziculture : des sols favorables, de l'eau toute l'année grâce aux barrages, des conditions de lumière et de température qui permettent de faire deux cultures par an à bons rendements, un paysannat dynamique en voie de structuration et, au niveau économique, des possibilités d'améliorer les performances actuelles.»

Alain Seznec a aussi défini les conditions d'une relance de la riziculture *privée* dans le delta. Un rendement de 5,5 t/ha minimum est nécessaire pour que les exploitations soient viables et cette cible «est à la portée des systèmes de production du Delta si les réaménagements nécessaires sont effectués». Outre la réhabilitation des aménagements par un système mixte de subventions et de prêts (accordés par un fonds d'investissement à créer), l'État doit veiller à susciter un réseau de structures de réception/stockage proches des lieux de production, poser clairement le problème foncier et soutenir les conseils ruraux dans leur rôle de gestionnaires de l'espace foncier. Il sera probablement nécessaire de créer un organisme financeur spécialisé. Toutefois, sur le plan économique c'est le plan d'ajustement agricole qui détermine les grands orientations. «Les contraintes imposées à la filière nationale sont très lourdes, et vont obliger les partenaires de la filière à améliorer considérablement leur productivité sous peine de disparaître.»

DANS LE DELTA, AVANT ET APRES DÉVALUATION⁹

Incidence de la dévaluation sur le compte d'exploitation moyen pour un ha de riz (1993-1994)

	Avant dévaluation	Après dévaluation	
Postes	Total FCFA/ha	Total FCFA/ha	Variation en %
1. Préparation du sol	19 314	24 539	27 %
2. Semences	20 277	24 480	21 %
3. Engrais	33 459	56 842	70 %
4. Produits phytosanitaires	16 465	28 025	70 %
5. Irrigation	56 185	73 041	30 %
6. Main d'œuvre salariée	3 785	4 542	20 %
7. Transport intrants	2 398	2 878	20 %
8. Autres charges	6 570	7 884	20 %
9. Intérêts banque (17 %/an)	11 138	21 097	89 %
ST Charges avant récolte	169 598	243 327	43 %
ST Charges de récolte	63 084	85 810	36 %
Total charges (F/ha)	2 32 6 8 2	3 29 1 3 8	41 %
Production en tonnes	3,6	3,6	
Produit brut (F/ha)	3 19 2 2 0	3 6 0 0 0 0	13 %
Marge brute (F/ha)	8 6 5 3 8	3 0 8 6 2	- 64 %
Coût de production (F/kg)	65	91	41 %

« En appliquant les nouveaux prix des intrants et des prestations sur le compte d'exploitation moyen pour la production d'un ha de riz et en conservant le même niveau de rendement, il est possible de constater une forte augmentation des charges totales (+ 41 %) et un coût de production du paddy qui passe de 65 francs CFA/kg à 91 francs CFA/kg. .../...

9. D'après J.-F. Belières, Seydou Camara, El Hadji Adama Touré, *Diversité et devenir des résultats technico-économiques de la production rizicole irriguée des exploitations agricoles du delta du fleuve Sénégal*, janvier 1996, p. 20 tableau 8. A partir d'une enquête réalisée par la SAED sur 79 exploitations agricoles familiales paysannes dans le Delta (1993-1994).

Comme l'augmentation du prix du paddy accordée par le gouvernement sénégalais est faible (de 89 à 100 francs CFA/kg soit 13 % d'augmentation), la marge brute par ha baisse de 64 % pour atteindre un peu plus de 30 000 francs CFA/ha au lieu de 86 538 francs CFA/kg avant dévaluation.

Pour retrouver le même niveau de marge brute par ha, le rendement moyen doit passer de 3,6 t/ha à 4,16 t/ha ou le prix de vente moyen du paddy doit progresser de 100 francs CFA/kg à 115 francs CFA/kg.

Avant dévaluation, pour couvrir l'ensemble des charges avant récolte, le producteur commercialisait 50 % de sa production. Après dévaluation ce rapport doit passer à 62 %. Sous une telle hypothèse il n'y aura plus aucune rémunération du travail familial, en dehors de la part réservée à l'autoconsommation. »¹⁰

Les petits périmètres de Boghé (Mauritanie)

Guy Belloncle rend compte de la situation de paysans dans 75 petits périmètres financés par la Caisse française de développement (CFD) avec la SONADER sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal, à Boghé.

La vive polémique qui suivit l'intervention de Guy Belloncle témoigne de la situation extrêmement sensible de la rive droite mauritanienne. Derrick Knight a demandé : « De quels paysans s'agit-il ? Car il y a dix-huit mois, j'ai bien constaté que la plupart des paysans qui habitaient cette région étaient réfugiés au Sénégal. Sont-ils de retour ou s'agit-il de nouveaux habitants ? » Pour Guy Belloncle « sur les 75 villages les deux tiers sont pulaarophones... il y a très peu de gens de ces villages qui soient partis, et en tout cas, en 1993 beaucoup étaient revenus. Les autres sont des Haratines qui ont été installés sur ces terres. Et sur les 25 périmètres réquisitionnés par l'armée, il a fallu deux ans pour y installer des réfugiés mauritaniens venant du Sénégal, aucun de ces réfugiés n'est resté cultiver, et les paysans tributaires des terres les ont reprises. Si je n'avais pas su qu'il y avait eu des incidents je n'aurais pas pu m'en rendre compte. On me dit qu'il y en a 40 000 ou 60 000 déportés de l'autre côté du fleuve. Je ne mets pas en doute ces chiffres, mais qu'on ne me dise pas qu'ils viennent des villages de Boghé qui sont situés sur les 150 km de la rive en face de l'île à Morfil. » Ce qui fut à son tour contesté par Hamédine Kane : « Dans le Gorgol et même dans le Brachna, 250 villages ont été *déguerpis* depuis 1989. Soit ces villages ont été rayés des cartes, soit on a transformé leurs noms. Les populations de ces villages ont été remplacées. Les populations authentiques de ces villages sont de l'autre côté de la rive. »

Suivant les renseignements en possession de Guy Belloncle « à Boghé il n'y a que 300 mm de pluie. Avant, il y en avait de 400 à 500 mm. Donc, ils pouvaient cultiver dans les zones irriguées par la crue du fleuve (*waalo*)

10. *Idem.*

et aussi, lorsqu'il pleuvait, dans le *diéri*. Avec 300 mm de pluie il ne restait que le *waalo*, avec 40 000 hectares. C'est-à-dire que quand le fleuve débordait l'eau coulait du fleuve vers les cuvettes du *waalo*. Sur ces 40 000 hectares on faisait du sorgho de décrue, qui donnait de 700 à 800 kg de grain à l'hectare et 30 000 tonnes de céréales les années de pluie. Vous me direz qu'il y avait des années sans crues. Oui, mais les greniers étaient pleins. Aujourd'hui il n'y a plus de crues du tout. La promesse de faire des crues artificielles n'a pas été tenue.

Le fleuve était, il y a 15 ou 20 ans — et même 5 ans — caractérisé par un régime des eaux qui allaient de quelques mètres cubes pendant la saison chaude, à des millions de mètres cubes à la fin de la saison des pluies. Ces crues, que les technocrates estimaient qu'il fallait maîtriser, étaient considérées par les paysans comme la bénédiction du ciel.

Aujourd'hui, quelle est la situation à Boghé ? On a remplacé les 40 000 hectares de terres irrigables spontanément par 2 000 hectares de petits aménagements qui en principe devraient fournir 6 000 tonnes de riz paddy, sur lesquelles les paysans devraient rembourser 3 000 tonnes pour l'entretien et autres coûts de production. C'est-à-dire qu'on est passé de 30 000 tonnes de capacité vivrière gratuite — il fallait juste faire un trou et mettre la graine — à 2 000 hectares irrigables à des coûts qui représentent l'équivalent de 3 tonnes par hectare.

La situation est donc aujourd'hui tragique dans tous les villages qui sont reliés au fleuve par ce cordon ombilical constitué d'un tuyau flexible, une motopompe, 5 ou 6 mètres de tuyau en dur, un bassin de réception et une moyenne de 20 hectares d'aménagement, répartis généralement sur la base de 25 ares par chef de famille, quand il y a assez de terres, et de plus en plus souvent sur la base de 15 ares ou 10 ares.

J'ai eu l'occasion de faire cinq missions de 60 jours en tout, dont 50 jours de travail utile, sur le terrain, conduisant à raison de 10 heures de réunion par jour, autrement dit 500 heures de discussions avec les paysans de Boghé, en vue de faire avec eux un auto-diagnostic, une autoévaluation assistée (comme l'URCAK), suivis de discussions et négociations pour aboutir à un plan de sauvetage.

Ce que je vous expose là est le diagnostic — les *maladies* — que fait apparaître l'autoévaluation des paysans (je dois ajouter que lors de ma première mission, sur les 75 périmètres existants, 67 étaient hors fonctionnement). »

Quelles sont ces *maladies* ?

– L'absence de crédit de campagne (d'abord tout était *cadeau*, ensuite tout devait être remboursé, les paysans ne l'ont pas fait et les crédits ont été coupés) ;

– le fonctionnement des motopompes dont 80 % sont en panne (la moitié des pompes en panne l'étaient à cause d'une petite pièce, le nez

d'injecteur, qui coûte 1 500 francs CFA ; parce que les pompistes, à qui l'on n'avait enseigné que le démarrage du moteur et la comptabilisation des heures de fonctionnement, ne savaient rien d'un moteur diesel et de son entretien !);

- le manque d'argent pour les grosses réparations ;
- les aménagements dégradés (le périmètre a été fait à des coûts tellement faibles que seul le bassin de dissipation et le début du canal principal ont été bétonnés, tout le reste a été fait en terre non compactée, à la main, et dès qu'il y a un vent de sable, on est obligé d'y aller à la pelle pour retrouver le bassin de dissipation);
- les différences de rendement (il y a des paysans qui se trouvent sur des parcelles qui n'auraient jamais dû être aménagées et dont les terres sont salées et sablonneuses);
- l'absence de routes pour vendre la production et pouvoir s'acquitter, en espèces de la redevance...

Face à ces six maladies il est proposé un plan de sauvetage :

- mise en place d'une comptabilité en langues nationales ;
- accès des groupements au statut de coopérative en vue de la consolidation des droits fonciers ;
- remboursement des dettes en nature, («c'est une *conditionnalité* des paysans totalement refusée par le gouvernement, la SONADER, la banque de crédit agricole et la Caisse française de développement (CFD). Les paysans ne veulent pas payer en espèces, ils veulent rembourser en nature. Ils veulent un prélèvement assimilable à un métayage, selon lequel chacun prélèverait sur son champ la part du groupement. Ils l'ont déjà mis en pratique. Ils disent : si vous voulez être remboursés, venez chercher le paddy dans nos magasins»);
- ventes groupées et établissement d'un circuit d'information sur les coûts ;
- constitution d'une caisse paysanne ;
- équipement en décortiqueuses pour vendre directement le riz.

LE CRÉDIT EST INSUFFISANT !

Malick Sy (représentant du CCADIM)

«Les crédits agricoles sont insuffisants pour faire face aux besoins très importants des populations. Je prends un exemple : une réunion s'est tenue à Ndioum, au niveau de l'agence de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) qui couvre tout le département de Podor. Il n'y avait que 200 millions de francs CFA,

.../...

soit 2 millions de francs français pour 1 001 GIE. Chaque GIE a entre 10 et 20 hectares. Si on fait une répartition arithmétique, cela fait moins de 200 000 francs CFA soit 2 000 francs français par GIE !

– Le Crédit Agricole, depuis trois ou quatre ans, refuse de financer les équipements et les aménagements, alors que nous savons tous que l'existence d'un groupe motopompe conditionne la vie du périmètre irrigué villageois.

– En ce moment au Sénégal on a 55 000 hectares aménagés, Compagnie sucrière (environ 8 000 ha) comprise. Si on ne finance pas de nouveaux GIE ou organisations, les paysans se demandent comment on aménagera les 240 000 hectares disponibles pour le Sénégal.

– Le crédit est également trop cher. L'intérêt est de 15,5 %, 17 % avec les assurances. Vous conviendrez avec moi que ce n'est pas pour aider des paysans... Je constate également que le crédit est inaccessible aux paysans dans la mesure où il faut un apport personnel de 15 à 20 %. Le paysan, le GIE qui a besoin de 2 millions pour l'exploitation de ses 20 hectares, devrait apporter 15 à 20 % soit à peu près 300 000 à 400 000 francs CFA. Celui qui a des problèmes pour nourrir sa famille, comment va-t-il trouver 300 000 à 400 000 francs CFA ?

Nous souhaitons donc que d'importants moyens financiers soient mis à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole, que le taux d'intérêt soit abaissé et que l'apport personnel ne constitue plus un frein à l'accès au crédit.

Enfin, concernant les financements venant de l'extérieur, les paysans constatent qu'il y a trop d'intermédiaires, qui font que cet argent n'arrive pas directement et intégralement à eux. Ils soutiennent que sur 100 francs financés, seuls 25 arrivent chez eux. Ils souhaitent que les bailleurs de fonds, en concertation avec les autorités locales, traitent directement avec les organisations paysannes, quitte à faire un contrôle *a posteriori*.

Pendant la période de février et mars il y a beaucoup de production légumière, surtout oignons et pommes de terre, mais on constate que pendant cette période là il y a une importante invasion de produits venant du Nord, ce qui fait que le paysan, comme il n'a pas les moyens de conserver sa production, est obligé de la brader à vil prix, et ça ne lui profite pas. Ce qu'on voudrait — et je crois d'ailleurs que les autorités ont commencé à le faire —, c'est qu'à l'approche des récoltes locales, on bloque toutes les importations. »

5. LES ONG, FACTEUR DE CHANGEMENT ?

Les organisations non gouvernementales se trouvent devant une tâche difficile. Ada van der Linde attire l'attention sur les changements intervenus aussi ces dernières années dans leur propre monde et propose des nouvelles alliances et de nouveaux objectifs :

«Les aides des organisations non gouvernementales sont relativement minimales et n'annulent pas les effets néfastes des politiques macro-économiques. Il est clair que ceux qui interviennent au niveau macro-économique — bilatéralement ou multilatéralement — s'influencent mutuellement, malgré quelques difficultés, pour avoir des critères d'intervention semblables. A côté de cela, nous assistons à une multiplicité d'interventions à la base dont l'impact est moins visible. Dans les grandes organisations non gouvernementales européennes, de nouvelles tendances se font jour et — qu'on le veuille ou qu'on le déplore — ces grandes organisations seront amenées à mettre en place des politiques de concentration de l'aide et à chercher de meilleurs impacts. Elles sont devant de réelles contraintes, comme par exemple le fait qu'il y ait moins d'argent disponible.

On a beau parler des besoins à la base, qui sont réels, c'est aussi un réel danger de rester au niveau de très petites activités économiques. Si aujourd'hui, on n'arrive pas à bâtir des alliances (avec les organisations non gouvernementales, les communautés rurales, les associations de base) et à proposer des parcours alternatifs, des modèles crédibles et très réfléchis, qui prennent en compte tous les impacts, on n'arrivera pas à influencer — même s'il y a un très important travail de pression auprès des décideurs — ces grandes instances. Toutefois, seule la mise sur pied d'organes de lobbying qui réunissent toutes les familles d'organisations non gouvernementales (laïques, neutres, protestantes, catholiques) pourra avoir quelque chance d'infléchir les décisions internationales. Dans le cas contraire, elles n'auront plus rien à dire sur les contraintes de la mondialisation, sinon pour les subir. »

Quatrième partie

VERS DES CONDITIONNALITÉS DU SUD

*« La sagesse est comme l'argile mouillée :
quand on l'enjambe, on risque de se rompre les os. »*

Les conditionnalités du Nord sont devenues monnaie courante. On trouve normal que l'aide du Nord ne soit octroyée au Sud qu'à certaines conditions, au premier rang desquelles figure la démocratisation et les droits de l'homme. Mais dans ces rapports de gouvernements à gouvernements, les discours ne sont pas toujours transcrits dans des actes.

La conditionnalité du Nord est beaucoup plus ancienne que les conditionnalités du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui sont les plus connues. De tout temps, la coopération extérieure a été conditionnée à l'achat dans le pays donateur du matériel nécessaire, voire à l'envoi d'expatriés : c'est l'aide liée.

Depuis toujours, le FMI applique des conditionnalités à ses crédits (hors *quota* initial) mais on assiste maintenant à la généralisation de ces conditionnalités. Tout le monde conditionne aujourd'hui, ou affirme qu'il conditionne, et sur tout : tous les prêteurs potentiels, par exemple, attendent que le FMI mette en œuvre ses programmes d'ajustement structurel avant de prêter à leur tour. On assiste donc à une sorte de monopole de la conditionnalité.

De plus en plus, la logique de la conditionnalité déborde la question de la démocratisation et des droits de l'homme. Déjà dans plusieurs cas, des gouvernements du Nord associent démocratisation et liberté des prix et du marché. La généralisation du point de passage obligé par les conditionnalités du FMI agit dans le même sens. Aujourd'hui, ne parle-t-on pas de plus en plus de clause sociale qui n'est rien d'autre qu'une conditionnalité sociale ?

Il ne s'agit pas de prendre position sur les conditions du Nord, mais de s'interroger sur la nécessité de la réciprocité. Si les conditions du Nord sont légitimes, alors les conditions du Sud doivent l'être aussi. Cette approche en termes de conditionnalités du Sud se situe dans la droite ligne des réflexions sur la nature et les modalités du partenariat menées par un courant des organisations non gouvernementales françaises de développement. Cette approche prend appui en particulier sur l'*Appel des organisations paysannes de la Vallée du fleuve Sénégal*, publié en annexe, et dans lequel ces organisations paysannes expriment nettement ce qu'elles attendent de la coopération et des organisations non gouvernementales en particulier. Un des partenaires de la Cimade a dit un jour : *Nous sommes en situation de partenariat quand nous avons la possibilité d'accepter ou de refuser la coopération*. Nous ajoutons une autre possibilité : celle de conditionner la coopération en partant des priorités du Sud.

Les conditionnalités du Sud ne se présentent pas comme une simple réplique à la superposition des nombreuses formes de conditionnalités du Nord, comme on pourrait parler à propos d'un dialogue théâtral. Au delà du principe de la réciprocité, le thème a sa propre dynamique et sa propre cohérence.

A l'inverse des conditionnalités du Nord, les conditionnalités du Sud ne peuvent et ne veulent pas être génériques ; elles sont les conditions d'une population donnée, dans un contexte social, politique, économique et culturel précis. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement d'un discours général sur les conditionnalités du Sud.

La réflexion sur ce sujet n'est qu'à ses début. Il faudra accumuler des exemples, multiplier les possibilités, il faudra écouter davantage le Sud, *le mettre en situation de conditionnaliser* notre solidarité.

L'AIDE LIÉE

En % de l'APD totale en 1993					
	Aide bilatérale			Aide multilatérale	Total
	Aide liée	Partiellement liée	Aide déliée		
Allemagne	36,0	–	33,0	31,0	100 %
États-Unis d'Amérique	28,7	–	25,9	30,7	100 %
France	40,3	10,8	23,5	25,4	100 %
Japon	11,5	–	69,0	17,7	100 %
Suisse	5,8	–	61,5	32,7	100 %
Suède	11,4	42,6	22,4	28,0	100 %

Source : « Coopération pour le développement, Rapport 1995 », Comité d'aide au développement de l'OCDE, Annexe statistique, tableaux 31 et 32.

Le tableau montre qu'une partie considérable de l'aide publique au développement (APD) — c'est-à-dire le total des dons et des prêts faits à des conditions plus modérées que celles du marché — apportée par les pouvoirs publics des pays développés à ceux en voie de développement, est obligatoirement dépensée dans le pays donateur. C'est ce qu'on appelle *l'aide liée*. Cette obligation fait

.../...

partie du contrat de coopération et peut porter sur des marchandises, sur de l'assistance technique, etc. Lorsque l'obligation d'achat concerne un groupe de pays en plus du pays donateur, elle s'appelle *aide partiellement liée* et quand l'aide au développement est totalement libre de condition d'achat elle est dénommée *aide déliée*.

Malheureusement les chiffres publiés par l'OCDE n'apportent pas de détail par pays bénéficiaire, et encore moins par secteur ou sous-région. Ne sont pas spécifiés non plus les pourcentages d'aide liée dans le cas de l'aide multilatérale.

1. LES PARADOXES D'UNE COOPÉRATION SANS DIALOGUE

L'objectif central de toute coopération devrait consister à écouter les aspirations des populations et à y répondre. Au cours des journées de réflexion organisées par la Cimade en mars 1994, la plupart des participants ont montré par des exemples multiples les effets pervers, discriminatoires ou imprévisibles de l'aide.

«Ne minimise pas mes compétences»

Coumba Dieng a introduit ainsi la question : «Nous voudrions que ceux qui viennent nous aider nous demandent ce que nous voulons. On ne soigne pas un mal de ventre avec une piqûre contre la fièvre. Il ne faut pas essayer de faire rentrer quelqu'un dans des paramètres qui ne sont pas les siens.

C'est comme entre l'homme et Dieu : un proverbe pular dit que *si Dieu demande à un homme d'aller rapporter un fagot de bois et que ce dernier refuse, il finira par ramener au village le fardeau le plus lourd*. Je sais nettoyer la maison et laver le linge et si on veut me dire comment faire, alors que je sais le faire, tout le monde perd son temps. Autre exemple : nous cultivons le mil et le sorgho. Je dis à ceux qui viennent nous aider : donne moi des idées pour améliorer la productivité, mais ne minimise pas mes compétences acquises avant de te connaître.

Si nous voulons réaliser nos objectifs il faut un dialogue, un échange de réflexions et de savoir. Bien que pauvres, nous avons un minimum d'intelligence et savons ce que nous voulons. Si l'Afrique n'évolue pas, c'est souvent qu'on ne tient pas compte de ce que veulent les Africains. Il faut aider les gens à réaliser leurs désirs. Les organisations décidées à agir ne doivent pas le faire selon leur propre angle de vue, qui déforme la réalité.

Ainsi les femmes qui sont à pied d'œuvre depuis longtemps, étudient leur langue, font la teinture, cultivent les champs, font partie des collectivités rurales, savent parfaitement ce qu'elles veulent et font. Elles connaissent les finalités, les objectifs des gens.

Chacun ici connaît la situation dans la vallée. Alors réfléchissons ensemble, proposons des solutions qui répondent aux désirs des autres, concertons-nous, sinon nous n'avancerons pas.

Le développement dépend des hommes. Il faut aider celui qui veut se développer en prenant en compte ce qu'il considère être le développement pour lui.»

Je suis comptable à mon niveau, assure Christophe Daum, de cas d'organisations non gouvernementales «qui vont associer un chef de projet français à un technicien malien ou sénégalais, qui pourtant aurait la compétence nécessaire. Il y a beaucoup d'exemples de ce genre, dont j'ai été le témoin toujours étonné.»

Pour Fadel Diop, de l'antenne de Kayes de l'AMADE, organisation non gouvernementale malienne, les problèmes que pose la coopération internationale — qu'elle soit européenne ou américaine ou chinoise — tiennent essentiellement à sa méconnaissance du terrain humain et physique et à l'inexpérience des coopérateurs. «La coopération future devrait favoriser la transmission fidèle, attentive et souple des priorités des bénéficiaires de la vallée. Elle devrait intégrer une sensibilisation méthodique des décideurs-financeurs du Nord aux problèmes réels des bénéficiaires. Une définition des priorités et une organisation rationnelle du financement des projets doit se faire, d'abord en coopération avec les acteurs, puis avec les encadreurs et les organisations non gouvernementales locales. Des contacts réguliers doivent être établis entre la base (producteurs-bénéficiaires) et les décideurs-financeurs au plus haut niveau, grâce à des visites dans les deux sens (nord-sud et sud-nord). Les prises de décisions, quant à la nécessité, l'opportunité de tel ou tel projet devraient se faire grâce à une étroite concertation entre les acteurs-encadreurs et les autres organisations non gouvernementales locales. Ceci permettrait une justification objective des financements (ressources humaines, matérielles, avantages socio-économiques...) et éviterait les gaspillages d'efforts humains, matériels, financiers (projets sans avenir, sans impact social ou économique, projets tape-à-l'œil, de mode ou de prestige).»

L'AIDE DU NORD EST DÉSTABILISATRICE !

Amar Yaya Sall accuse

« Tant de gens interviennent et viennent avec leur bonne volonté, mais aussi avec leurs propres affaires, que les gens des villages cherchent maintenant à comprendre qui ils sont et qu'est-ce qui les intéresse. Finalement il faut raisonner en fonction des opportunités et non de nos priorités. Parce que un tel est intéressé par les enfants malades, il faut aussitôt un programme sur ce thème, pour que les moyens ne nous échappent pas. Les populations connaissent leurs propres besoins, mais ne savent pas ce que ceux qui viennent veulent entendre. Ils viennent avec des idées arrêtées et celui qui ne veut pas de leur programme est exclu. Nous sommes donc souvent amenés à renoncer à nos propres priorités pour saisir les opportunités. L'aide du Nord est souvent plus déstabilisatrice que constructive.

Un exemple : la coopération italienne à Matam. 10 milliards de francs CFA ont été accordés pour aménager 5 000 hectares et réaliser la bretelle Matam — Ourossogui, en faisant la mécanisation agricole. Aucun paysan n'a eu son mot à dire. En 1989 les récoltes, qui étaient à trois semaines de leur maturation, ont été détruites pour cause de travaux urgents. En 1994, les 10 milliards sont dépensés et un endiguement empêche les paysans de faire 1 000 hectares de cultures de décrue. Voilà la coopération du Nord !

Cette situation non seulement nous amène à perdre notre personnalité, mais elle engendre une nouvelle race de gens parmi nous, qui sont les capteurs d'opportunités. Ils parlent au nom des organisations paysannes — j'en fais peut-être partie —, sont dans leur 4 x 4, participent à des forums, accèdent aux financements et ont tellement perdu leur crédibilité que l'on a tendance à considérer les organisations non gouvernementales du Sud comme des truands. Les organisations du Nord en concluent que pour les financements, il vaut mieux avoir leur propre représentant.

Je vous mets en garde : tout ce qui bouge dans la Vallée n'est pas forcément sain. Attention aux organisations fantômes, aux réseaux de captage des financements qui, dans des forums comme celui-ci, se parent du manteau des plus pauvres. Il est pénible de voir que des gens bien intentionnés et qui souhaitent sincèrement aider la Vallée, soient souvent piégés par des circuits, qui ne sont pas vraiment au service des communautés de base. »

2. DE NOUVELLES MÉTHODES DE NÉGOCIATION NORD-SUD

A partir de constats et témoignages, ce qui ne va pas dans la coopération internationale a pris des contours plus précis. Mais que faire pour coopérer autrement ? Comment améliorer la situation actuelle et future ? Il y a manifestement une demande de reconnaissance de la part des acteurs du Sud qui se sentent ou carrément ignorés ou, dans le meilleur des cas, pas suffisamment pris en considération. Cette demande de prise en considération est formulée comme un devoir de partenariat basé sur la connaissance mutuelle, sur l'organisation d'une information permanente et la mise en œuvre de procédures de concertation. Ce qui revient à revendiquer le droit d'avoir son mot à dire dans les décisions touchant la sous-région. Coïncidence heureuse, selon les interventions officielles faites aux journées d'étude, la coopération française dont le poids est considérable dans la sous-région se réclame de ce même devoir de partenariat tout en se disant prête à participer au renforcement de la société civile.

Communiquez, qu'ils disaient

De l'avis de Racine Kane, « si les choses avançaient timidement au plan régional, c'est parce que l'information et les échanges ne sont pas bien pris en compte alors qu'ils constituent une aspiration fondamentale pour les populations. Par exemple, en 1994 il y a eu des *ratés* au niveau régional quand les *lâchures* d'eau (à partir du barrage de Manantali) ont été décidées, occasionnant ainsi quelques dégâts dans les cultures du waalo ; ceci parce que l'information n'avait pas été donnée suffisamment à temps. Dans ce cas précis la responsabilité de l'État ne peut pas être écartée. Cependant, il faut admettre que le gouvernement a des moyens très limités et, qu'en matière de communication, la radio nationale n'est pas clairement audible au-delà du delta. La circulation de l'information dans cette zone laisse à désirer. »

Par ailleurs, bien que la Vallée est quadrillée par un nombre impressionnant d'organisations de développement, « il faut reconnaître qu'elles interviennent malheureusement d'une manière disparate et non coordon-

née. Il est donc nécessaire de les amener à créer un réseau d'échanges d'informations fiable, pour capitaliser les diverses expériences et améliorer les performances des uns et des autres.»

Pour faire avancer la concertation Didier Allely pense qu'il faut définir un certain nombre de lignes de conduite. « Actuellement, cette concertation n'existe pas, il n'y a pas de terrain de concertation, même si on commence à réfléchir au sein de plusieurs groupes. Nous avons entendu l'*Appel de la Vallée*, il existe aussi des réflexions au sein des comités régionaux de développement, mais elles ne prennent pas en compte tous les groupes. Il faut maintenant rechercher des terrains d'entente et avancer dans la concertation. Celle-ci ne peut se faire à deux cents personnes, mais différents intervenants peuvent se retrouver dans un premier temps. C'est ce que nous proposons, avec quelques partenaires qui sont ici présents, dans le Programme solidarité eau. Avec les différents partenaires d'une même zone on peut essayer de se concerter à partir de thèmes bien précis, se fixer un certain nombre de lignes de conduite pour une zone donnée, puisque les problèmes diffèrent entre le delta et la région de Kayes. Il faut, à partir de ces lignes de conduite, harmoniser nos actions et éviter les antagonismes.»

Cinq préalables pour une bonne concertation

Sur la manière d'articuler les logiques des populations avec celles des intervenants extérieurs, Thierno Ba propose cinq points de réflexion :

«Premier point : de mon expérience personnelle je retiens que les relations humaines sont la chose la plus importante. Tant qu'il n'y a pas de connaissance mutuelle, les gens ont peur et le dialogue est impossible. Si je prends l'exemple d'une association que nous avons connue ici en France, l'association Bantaaré de Limoges par exemple, l'échange était égalitaire parce qu'il n'y avait pas d'argent en jeu. Pendant des années nous avons échangé des personnes entre ici et là-bas, sans argent, pour nous connaître d'abord.

Deuxième point : quel est le sens de participer à une action, sans participer au mouvement d'ensemble ? En général, en matière de développement, l'intervenant extérieur dit : je veux participer à l'alphabétisation, à tel ou tel investissement, mais, je ne participerai pas au fonctionnement de l'association. On veut que l'organisation soit forte, mais on ne veut pas lui donner des moyens pour son fonctionnement. L'intervenant extérieur préfère investir dans des réalisations, telles un puits, une banque de céréales, un magasin... Car les réalisations sont plus faciles à évaluer que le fonctionnement d'une association. Pourtant on veut que l'association soit forte, ait la capacité de gérer normalement l'argent, faire des contrôles, etc., mais on ne lui en donne pas les moyens.

Troisième point : nous sommes *différents mais égaux*, comme disait la Cimade dans un logo. Je crois aussi qu'il y a une différence entre le Nord et le Sud, mais il faut que les gens acceptent leurs différences, sachant qu'ils sont en quelque sorte, égaux.

Quatrième point : la nécessité d'appuyer un programme, et pas une action, un secteur ou un volet. Dans un village on va dire : *moi j'appuie la santé, moi le petit élevage*, ou autre chose. Alors que le développement est un tout. Une association villageoise de développement doit voir la globalité. Parlons aussi de la vitesse. Un proverbe pulaar dit *le temps ne pardonne pas ce que l'on fait sans lui*. Donc, un programme doit s'appuyer dans la durée.

Cinquième point : il n'y a pas un, mais des acteurs dans un village ou un ensemble de villages. Parfois on entend dire des intervenants extérieurs : *mon jardin, ma banque, ma case de santé*. On dirait des chasses gardées. Et malheureusement même nous, au niveau du Sud, nous commençons à parler de délimitation territoriale : *cette zone va être réservée à telle ou telle organisation*. C'est extrêmement grave et il faudrait en discuter.

Nous rencontrons aussi le problème des jumelages. Pour moi, ce mot ne correspond pas quand entre le Nord et le Sud il y en a un qui croit tout donner face à celui qui croit tout recevoir. La négociation est alors nulle. Par exemple lorsque quelqu'un arrive de France, au village on croit qu'il nous amène tout. Celui qui reçoit se dit alors : — *On va le satisfaire. On va tuer des bœufs, des moutons, on va rester jusqu'à trois heures du matin pour le recevoir, puisqu'il fait 500 kilomètres depuis Dakar*. Tout le village se mobilise et en retour, il croit que l'on va tout lui donner.

Si on calcule, il y a d'un côté toutes ces dépenses d'énergie, d'argent, de temps, et de l'autre, des gens qui viennent avec un conteneur rempli d'habits, de pantalons, de chemises, de machines à coudre et qui oublient de demander : *Est-ce qu'il y a une monitrice qui sait s'en servir ?* — Non. *Est-ce qu'il y a une formation qui a été faite ?* — Non. Alors, qu'est-ce qu'on va faire avec la machine à coudre ? Ceci fait partie des problèmes réels.

Comment coopérer *autrement*, quand l'argent constitue le pouvoir et que le type de développement et l'éducation sont dictés par le Nord ? Je pense que les deux parties doivent accepter les critiques. Mais quand ce ne sont pas de réels partenaires, un *non* ou une critique passent très mal. Je crois finalement que nous, ceux du Sud, nous devons prendre l'initiative pour obtenir notre place. »

Oui, il faut absolument une connaissance mutuelle pour avancer en réel partenariat, accorde Didier Allély, « mais ce n'est pas suffisant étant donné le monde dans lequel nous évoluons. Nous ne travaillons pas dans un univers clos, c'est-à-dire au seul niveau villageois, ou au niveau

d'une petite région. La macro-économie influence énormément toutes les orientations que l'on décidera en commun, avec l'association villageoise. Ce que je veux dire par là c'est qu'il faut forcément prendre en compte la macro-économie, la situation liée à la dévaluation, les questions de rentabilité pour n'importe quelle action que l'on va conduire, que ce soit un dispensaire ou un périmètre irrigué. Sinon, il y aura forcément des coûts récurrents auxquels on ne pourra pas faire face. On n'a

LE JUMELAGE ET LA NÉGOCIATION

Thierry Jannot (Cités unies France, OMCI de Commercy)

«Je conduis un petit projet de développement d'une ville de Lorraine à l'intention d'un petit village du Sénégal. De fait, je préfère le mot négociation au mot conditionnalité.

A mon niveau, j'estime que le développement — si on peut parler de développement — passe par la négociation. Il faut pour cela que l'autre fasse des propositions, analyse et présente des projets à discuter. Je pensais qu'il s'agissait de cela : savoir comment nos amis du Sud pouvaient parvenir à nous proposer des programmes que l'on négocierait.

Je voudrais aussi souligner qu'il y a des négociations Nord/Nord qui nous concernent plus particulièrement, des négociations Sud/Sud qui intéressent en priorité nos amis du Sud, et puis il y a la négociation Nord/Sud. A mes yeux, le terme de négociation signifie plutôt rigueur et professionnalisme qu'aide humanitaire. C'est dans cet esprit que nous agissons. Je ne sais pas si c'est la bonne voie.

Je pose une question à nos amis du Sud : comment ferez-vous pour nous proposer des programmes que l'on négociera ensemble ? Je demande aussi, comment les acteurs économiques qui existent dans la Vallée du fleuve vont s'intégrer à la décentralisation institutionnelle qui est en cours au Sénégal ? Comment, dans ce contexte, pourront-ils encore nous proposer des programmes et des politiques à négocier ? La négociation c'est aussi le pouvoir de dire non, et cela nous arrive aux uns et aux autres.

Nous travaillons sur un projet contractuel de 5 ans. Je pense que la logique, la stratégie du Nord est indispensable. J'ai des exigences personnelles dans mon entreprise vis-à-vis de la commune où je suis élu. J'estime que je dois proposer un programme et des exigences à mon partenaire du Sud.

.../...

Il y a des choses que je n'admets pas pour moi-même et que je ne peux pas admettre pour les autres et il y a une politique du Sud tout aussi importante. Il faut donc confronter ces deux positions, dans une négociation qui doit aboutir à un double consensus. Il ne faut pas d'adaptation, mais deux politiques, une confrontation, une négociation.

Plusieurs partenaires du Sud demandent que l'on donne aux associations les moyens d'être fortes : je réponds que l'association doit se donner les moyens d'avoir cette force. C'est à elle d'acquiescer son développement, à être rigoureuse et professionnelle dans ses programmes et ses négociations. Quand on parle de fonctionnement, je me refuse à le financer. Je ne finance pas non plus les avances aux cultures. Nous voulons que les gens du Sud prennent en compte la notion d'amortissement du matériel et des utilisations. Si on s'adaptait à une politique qui ferait l'impasse sur ces domaines-là, on participerait à un échec des projets. Les rigueurs et les exigences permettent en fin de compte de ne pas sombrer rapidement dans des erreurs bien connues. »

pas besoin d'arriver à une nouvelle approche du développement pour avancer sur ce point là. »

Revoir la politique française de coopération

«Le modèle de coopération que nous avons mené dans les années précédentes doit être profondément revu» a affirmé Patrick O'Quin, directeur au développement institutionnel (ministère français de la Coopération).

Trois axes résument la nouvelle politique de coopération : partenariat, développement participatif et amélioration qualitative des interventions françaises. Le partenariat — «une idée qu'on avait assez largement mise de côté» —, est entendu non seulement comme un dialogue entre le gouvernement français et les gouvernements africains «mais aussi comme un dialogue avec les populations elles mêmes». De surcroît, le développement participatif, qui est le deuxième axe suppose que «les populations elles mêmes soient amenées à intervenir pour déterminer quels sont les types d'intervention qui leur paraissent le plus adaptés.»

En quelques années le gouvernement français est passé, de la négative à tout appui institutionnel, à son acceptation. Mais, comme avertit Colette Métayer, directrice adjointe du développement institutionnel (ministère français de la Coopération), «il y a là un travail de longue haleine qui doit être le résultat d'une négociation entre les organisations non gouvernementales françaises et celles du Sud, car une démocratie est une société qui s'organise, avec un droit, des assemblées, avec une société civile qui se prend en main, qui joue son propre rôle et s'organise en groupes de pression. Nous évoluons et nous essayons de dépasser la logique de projets. Dans le cas des organisations non gouvernementales françaises, nous apportons notre appui, non plus à des projets annuels mais à des projets et des programmes pluriannuels»

Les journées d'étude sont comptables de l'engagement du ministère français de dépasser la logique des projets en appuyant des programmes, de porter un «appui à des activités menées par des associations diverses, soit des associations villageoises, soit des associations type organisations non gouvernementales du Nord», de «reconnaître les organisations locales — villageoises, ou organisées sur la base d'un regroupement territorial — comme interlocuteurs crédibles capables de répondre à un certain nombre de besoins et capables de prendre en charge eux-mêmes un certain nombre d'actions».

Comme Malick Sy l'a exprimé : «Monsieur O'Quin nous a enlevé une épine du pied quand il a dit que le ministère français de la Coopération était prêt à traiter et à coopérer directement avec les organisations paysannes et avec les populations à la base, car nous avons une peur bleue

des intermédiaires du développement qui font que seul le quart de l'aide investie arrive chez le paysan.»

... et celle des organisations non gouvernementales

Oui, les organisations non gouvernementales doivent changer. « Nous savons que vous voulez nous voir évoluer : de plus en plus un rôle de formation et d'appui *méthodiques* aux structures locales ; nous devons accepter, et vouloir que la formation de nos formateurs soit en partie faite par les paysans africains... sans arrêt il nous faut évoluer pour nous adapter d'une part à votre situation (communautés rurales là-bas et associations d'originaires ici), d'autre part aux besoins que vous exprimez », précise Paul Schrupf du GRDR.

Pour sa part, le CCFD, à la suite d'une vaste consultation auprès de trente partenaires africains réalisée en 1993 et 1994 conclut à la nécessité d'aboutir à une vision renouvelée du partenariat et à la création de nouveaux outils qui permettent de collaborer, de travailler avec d'autres : bailleurs de fonds, autres organisations non gouvernementales, avec des institutions politiques et privées. « Notre préoccupation principale — explique Christian Schmitz — est de mettre en place des dispositifs qui permettraient aux organisations non gouvernementales du Sud, de participer à la définition et aux décisions relatives aux politiques d'aide publique

PRÉSENTER UN FRONT UNI

Abdoulaye Coulibaly (URCAK)

Il est bon que des rencontres comme celle-ci soient organisées dans le Sud, car pour construire une maison, on commence par les fondations. J'ai appris beaucoup de choses en venant ici que je ne savais pas et qui pourtant se passent à côté de chez nous. Concertez-vous pour nous appuyer. L'unité s'impose plus que jamais. Nous devons nous rencontrer à tour de rôle, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal. Au Sud nous ne sommes pas coordonnés. Il faut une coordination au Sud pour présenter un front uni.

au développement mises en œuvre dans les pays du Tiers Monde par les bailleurs de fonds institutionnels (coopération bilatérale et multilatérale).»

Par exemple, en France, plusieurs chantiers ont été ouverts où organisations non gouvernementales et pouvoirs publics discutent : renforcement des études de faisabilité et des évaluations (on met en place des instruments paritaires tel que le fonds d'études préalables et le fonds d'études et

d'évaluation), réflexion sur les indicateurs permettant de mesurer régulièrement les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, etc. Mais, «objectivement, ce type d'évolution est en train de se faire sans concertation avec le Sud, et ce n'est pas acceptable», poursuit Christian Schmitz. Comment alors, arriver à créer des plates-formes de rencontres où tous les concepts qui émaneront de ces échanges soient compris de la même façon par les financés et les financeurs. Comment mettre en place un processus de négociation qui permettra d'arriver à des définitions communes ?

Il faudrait aboutir à la création d'un groupe de pilotage dont la mission serait de constituer un réseau de partenaires du Sud qui approfondirait la relation entre financeurs et financés. La mise en place de ce réseau permettrait aux partenaires du Sud de se positionner de façon concertée et articulée par rapport aux acteurs du Nord.

L'ouverture des commissions mixtes inter-gouvernementales (Sénégal-France et Mali-France) à la participation des organisations non gouvernementales qui se réunissent parallèlement aux gouvernements, en groupe *ad hoc*, est un pas en avant qu'il faut savoir bien utiliser. Les associations de migrants en France sont associées depuis peu à ces instances et ce fut une rude bataille !

Définir ensemble des critères d'intervention

Dans le droit fil du changement des pratiques des organisations non gouvernementales, il a été demandé que les critères d'intervention des structures d'appui soient aussi mis sur la table des négociations.

Peu d'organisations paysannes en Afrique se sont données leurs propres structures de conseil et d'appui. La situation présente est celle d'organismes extérieurs qui fournissent leurs services aux paysans, que ce soit des sociétés nationales d'encadrement aujourd'hui en retrait ou encore des bureaux d'étude, ou des structures associatives, étrangères ou nationales : les ONG d'appui. Ces structures se donnent en général des critères d'intervention, plus ou moins connus des gens.

Le GRDR, association française d'appui au développement, spécialisée depuis vingt-cinq ans dans l'accompagnement de la dynamique «immigration-développement» propre à cette région, mais aussi et de plus en plus dans l'appui à des initiatives locales, qui se définit comme une organisation non gouvernementale d'appui au développement, s'est créé, dans la pratique, un ensemble de critères d'intervention. Mais Jean-Luc Couture (représentant le GRDR) avertit aussitôt à ce propos : «Les critères de choix des interventions ne doivent pas empêcher la souplesse et la progressivité. Il n'existe pas de réponse parfaite et unique, ni de demande d'appui remplissant toutes les conditions à la fois.»

Quels sont les critères de choix du partenaire : « migrant ou local, ou mieux, les deux », il doit avoir une certaine structuration, moderne ou traditionnelle et avoir déjà entrepris une action, si possible par ses propres moyens ; il doit exister une demande exprimée et formalisée. L'entente et la cohésion du village, du groupe ou du réseau est aussi une condition, comme la neutralité en termes de *politique politicienne* et la possibilité d'engager une première action à titre expérimental. Il y a aussi les critères de *faisabilité*, qui sont déterminées à l'issue d'études et des enquêtes, le plus souvent participatives et conduites en commun. Mais, conclut Jean-Luc Couture, « l'action de développement nécessite que l'action s'engage concrètement, que le diagnostic ne s'éternise pas au risque d'étouffer les dynamiques naissantes. L'action gagnera en faisabilité propre au cours du processus de développement. »

Un fonds délégué de la vallée

Il y a une logique de l'aide, de l'aide cadeau avec laquelle il faut rompre. « Par exemple, dit Bassirou Diarra conseiller à la présidence de la République du Mali, la distribution gratuite des médicaments ne responsabilise pas les populations. Le désengagement de l'État est certes mauvais à certains égards, mais il ouvre aussi la possibilité à la société civile de se prendre en main. Il ouvre l'accès des populations à la gestion de leur avenir. »

Les aides ne répondent pas au problème du développement économique véritable, acquiesce Hamédy Diarra proposant d'ouvrir une réflexion pour que les projets puissent s'appuyer sur d'autres formes de financement que les aides. « Depuis un an, dans le Réseau d'associations de développement de la vallée du fleuve Sénégal, nous pensons qu'il faudrait un fonds de la Vallée. C'est une idée que nous proposons. Ce n'est pas une solution miracle, mais c'est une proposition qui mérite d'être étudiée. Le fonds doit mener à une autre forme d'intervention qui ne soit pas l'aide pour l'aide. Il faut un support à ces nouvelles formes et l'immigration peut être un élément de ce support, avec d'autres acteurs, les gouvernements du Nord et du Sud, les organisations non gouvernementales. L'immigration peut jouer un rôle d'interface. »

Christophe Daum s'inscrit résolument en faveur de ces propositions : « Il faut que la reconnaissance des associations de développement des immigrés soit institutionnelle et non pas sous forme de discours. » Beaucoup de témoignages parlent du rôle important que les migrants ont joué dans la levée des associations villageoises de développement de la Vallée. C'est une réalité au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et sur tout le bassin du fleuve. Et pourtant il existe de grandes contradictions entre la réalité et la perception qu'en ont les différents acteurs, des contradictions

3. IDENTIFIER LES ASPIRATIONS DES POPULATIONS

Comment cerner les aspirations des populations ? se demande Gérard Rosset (Cimade). S'agit-il de demander ce à quoi aspirent les villageois au cours de plusieurs réunions ou plutôt de repérer ce qui a déjà été fait spontanément afin d'identifier le *plus* dont ils auraient besoin ? On a beau se dire à l'écoute des populations, le biais de la réponse est inhérent à la question même, car les bénéficiaires ont toujours tendance à dire ce qu'ils voient des attentes des financeurs potentiels. Autrement dit, on ne peut pas dissocier les besoins de la mobilisation ancienne ou actuelle.

Les associations d'immigrés en France, par exemple, ont vu dans leurs villages d'origine une aspiration à la santé. Ce n'était peut-être pas la plus fondamentale, mais cela a conforté des acteurs du développement en France. Lier besoins et mobilisation permet de créer une dynamique qui peut s'étendre à d'autres domaines susceptibles d'apparaître, *a posteriori*, comme plus intéressants. Il faut réfléchir à cette notion de besoins et aspirations, car chaque intervenant extérieur filtre ce qu'il entend, en fonction de son propre projet.

D'autant plus que, comme le signale Boubacar Fall, les aspirations varient selon les ethnies et selon que l'on soit homme ou femme. L'aspiration des femmes concerne le foncier et le crédit car elle n'y ont pas accès, bien qu'elles soient les plus présentes dans la Vallée. Certaines aspirations sont d'ordre institutionnel, d'autres d'ordre technique et d'autres, tout simplement, d'ordre organisationnel, mais on retrouve quand même des lignes de force dans les demandes techniques.

Geneviève de Combrughe revient aux concepts classiques en matière de coopération internationale : « Je viens d'une organisation d'appui aux projets des organisations non gouvernementales, qui s'appelle le COTA (Collectif d'échanges pour la technologie appropriée), à Bruxelles. Je connais assez peu la Vallée du fleuve Sénégal mais au mois de décembre dernier, j'ai fait une évaluation des programmes de microréalisation du Fonds européen de développement (FED) dans tout le Mali. Quelques périmètres de la Vallée du fleuve Sénégal faisaient partie de ce programme et j'ai passé quatre ou cinq jours dans la région. C'était la première fois que j'y allais et la connaissance que j'en ai, n'est donc pas très approfondie.

Quand on parle d'aspirations villageoises, on parle en réalité d'une démarche d'identification d'actions à réaliser. Il est toujours intéressant de

voir quel est le résultat d'une démarche d'identification qui prend en compte les aspirations villageoises dans la réalité des faits. En reprenant les exemples des périmètres irrigués, il est clair que certains marchent très bien et d'autres vraiment très mal. Dans les différents cas, la démarche d'identification a été la même, mais la différence des résultats provient de la force de l'organisation villageoise qui soutient ces actions.

Quand une organisation villageoise est solide et structurée, elle peut traduire ses aspirations en actions réalisables, elle peut aussi *digérer* les propositions qui lui sont faites de l'extérieur, les faire siennes ou les refuser. Par contre, dans les villages où l'association est peu expérimentée, on constate que les aspirations des villageois se traduisent le plus souvent par une demande du type *liste de courses* — il faudrait un périmètre, un moteur, une clôture, etc — qui ne tient pas compte des capacités des villageois à faire fonctionner et gérer ces équipements et infrastructures.

L'origine de l'idée de l'action, que ce soit une réelle aspiration villageoise ou une proposition venue de l'extérieur, me semble relativement peu déterminante pour le succès ou l'échec de l'action. Ce qui est plus important, c'est la capacité de l'organisation villageoise à analyser, gérer et contrôler l'ensemble de ses activités. Lorsqu'une organisation villageoise est faible, l'offre d'aide extérieure devrait toujours en faire le constat et orienter ses propositions d'appui vers le renforcement de cette organisation — alphabétisation, formation à la comptabilité, à la gestion, etc —. Ce n'est que lorsque l'organisation villageoise sera renforcée qu'elle pourra réellement comprendre les enjeux d'une action proposée, qu'elle pourra choisir de prendre ou de rejeter les propositions venues de l'extérieur. Sinon, elle acceptera n'importe quoi et on arrivera à des catastrophes. »

LIER BESOINS ET MOBILISATION

Ibrahima Traoré

« La naissance de l'ORDIK (Mali) est révélatrice de la nécessité de lier besoins et mobilisation. Une association de santé préexistait, depuis 1980 : c'est Labankoniouma dont le centre de santé qu'elle a créé existe toujours. Elle a rapproché plusieurs villages qui se sont fédérés progressivement et ont fini par former, en 1987, l'ORDIK. Certains avaient tenté cette fédération plus tôt, mais cela n'avait pas marché car l'association de départ n'y était pas prête, n'avait pas la maturité suffisante. Il y a donc eu une somme d'expériences accumulées par la population, qui a abouti à la mise en place du projet. Peut-être que dans ces différentes phases de l'association, les gens ont acquis les connaissances qui permettent aujourd'hui de s'en tirer un petit peu mieux. »

L'analyse des besoins en milieu rural français

Les difficultés de l'exercice ne sont pas moindres en France, où pourtant, depuis longtemps les agriculteurs sont représentés par de multiples structures qui peuvent dialoguer en leur nom avec les pouvoirs publics, les industriels, les commerçants, les consommateurs...

En effet, explique Alain Larreture (Cimade) : « On compte presque un organisme de représentation pour 10 exploitations ! Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'organismes pour un peu moins d'un million d'exploitants agricoles : les syndicats et les fédérations d'agriculteurs, les groupements d'agriculteurs (coopératives ou autres, à finalité économique), les chambres d'agriculture (elles sont élues tous les 6 ans au suffrage universel en regroupant les syndicats), etc. Malgré cela, de nombreux agriculteurs s'estiment mal représentés.

Ce sont ces différentes structures qui devraient exprimer les attentes des agriculteurs auprès des régions, de l'État, voire de l'Union européenne. Mais parfois les demandes des agriculteurs s'expriment de façon non conventionnelle, voire violente : manifestations avec décharge de fumier chez le préfet, etc. Lorsque le poids des demandeurs est suffisant et si les moyens de satisfaire la demande sont disponibles, elles peuvent être acceptées directement. »

En général les pouvoirs publics ne se contentent pas d'écouter la voix des syndicats ou des chambres d'agriculture et ils font aussi réaliser des enquêtes adaptées à telle ou telle attente des agriculteurs.

Mais les résultats sont souvent insatisfaisants. Pourquoi ? Parce que généralement on choisira de rencontrer ceux qu'on connaît déjà plutôt qu'un large éventail représentatif, soit parce qu'on veut faire passer et appliquer ses propres idées, sans être bloqué par un groupe contradictoire, donc on ne le rencontrera pas, soit parce que les lobbies détermineront le choix des organismes à rencontrer. La restitution des enquêtes est encore une étape où beaucoup d'attentes seront gommées, car souvent l'organisme demandeur préférera se rassurer face à une situation simple. Donc, il y a des chances pour que ce soient toujours les mêmes agriculteurs qui s'expriment et les messages conventionnels, qui ne modifient pas la donne actuelle, seront privilégiés. Mais il y a aussi le problème des coûts. Une analyse des besoins correctement réalisée coûte cher. Une bonne étude pour environ mille agriculteurs d'une même zone demande 80 jours de travail d'un organisme spécialisé et probablement 200 jours pour les agriculteurs et leurs représentants et elle risque d'apporter des résultats non souhaités par les pouvoirs publics ou les organismes classiques de représentation du milieu paysan.

Donc, il apparaît qu'en France, malgré le nombre et l'expérience des structures de représentativité des agriculteurs, leurs attentes ont du mal à émerger.

Des études spécifiques réalisées par des organismes indépendants de ces structures de représentation, des pouvoirs publics et autres bailleurs de fonds devraient être réalisées.» C'est le seul moyen d'écouter les différentes sensibilités du monde agricole.

La formation, un impératif unanime

L'USAID qui, pendant longtemps, a été bailleur de fonds pour la haute vallée, n'a pas mis sur pied des structures de formation qui permettent de transférer des compétences. Ces structures de formation figurent parmi les aspirations des populations, et comme l'État se désengage, on ne peut compter sur lui. Il faut encore aujourd'hui se rapprocher de l'Université de Wagenigen (Pays Bas) pour avoir des ingénieurs stagiaires qui peuvent venir pendant six mois ou un an dans la région de Bakel pour aider les villageois.

Pourtant, les associations de promotion des langues nationales ont su mettre en avant la question de la formation. Avant que les organismes d'encadrement ou les organisations non gouvernementales ne mettent en place des programmes d'alphabétisation, ce sont elles-mêmes qui ont commencé les premières actions d'alphabétisation, parce que c'était un besoin au niveau local.

On assiste, dans le domaine de l'alphabétisation, à un énorme changement culturel. Tout le monde accepte, aujourd'hui, et sans contestation possible, l'utilisation des langues nationales pour l'ensemble des projets, et dans tous les secteurs : communication, gestion, etc. Pourtant, en 1981, c'était tout le contraire, assure Amar Yaya Sall : «Quand on faisait des missions pour la SAED afin de mettre au point des systèmes de comptabilité en pulaar, ils étaient tout de suite classés dans les archives. Peut-être les ressortirait-t-on maintenant... »

C'est un changement-clef, car si l'on devait encore avoir à se heurter à l'obstacle de l'utilisation des langues, le pulaar et le soninké, on aurait un retard de trente ans. C'est un acquis extrêmement positif et très encourageant. Mais il y a encore de l'analphabétisme dans la région du fleuve alors que des méthodes d'alphabétisation rapide ont fait leurs preuves dans d'autres pays. C'est vraiment un problème que seuls les gens du Sud peuvent régler. Les gens du Nord ne peuvent qu'accélérer les prises de conscience ou fournir un certain nombre d'informations.

L'ALPHABÉTISATION

Hasa Mamadou Demba Sy

«Je représente un groupe d'associations, la Fa-Fouta qui réunit 34 villages dans le département de Matam, au Sénégal. Cette association comporte 5 000 membres. Je parle aussi au nom de la jeunesse d'Orefondé, mon village, qui compte 1 000 membres.

Le plus important pour nous c'est l'alphabétisation. Si je ne sais pas écrire, comment serai-je, par exemple, un bon mécanicien ? Sans indications écrites et mesures claires, comment vais-je parler d'une pièce, d'un matériau ? Il me faudra alors procéder par ressemblances, pour dire *cette pièce ressemble à une autre*.

J'enseigne le pulaar dans la vallée du fleuve Sénégal. La distance entre le lieu où j'enseigne et Kaedi est de trois kilomètres. Entre le lieu où je vis, Orefondé, et le lieu où j'enseigne il y a 33 kilomètres. A cette heure-ci où je m'exprime, si l'on se trouve au même endroit d'où je viens, il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de feu ni d'énergie, il n'y a que la chaleur du soleil. Cinq minutes au soleil et on fond sous la chaleur. Si on se hasarde à marcher dans cette région — il n'y a pas de moyens de transport, pas de voitures, pas de charrettes —, on voyage à pied sous la chaleur torride, on arrive fatigué, on use son corps.

Nous souhaitons être aidés pour l'alphabétisation. »

La formation des élus locaux représente aussi une priorité, précise Racine Kane. «En effet, rien ne se fera dans cette région, tant que les élus locaux ne seront pas formés dans les différents domaines qui recoupent leurs missions : gestion des ressources naturelles (terre, eau, environnement), gestion financière, élaboration et gestion de projets, tout cela dans une optique intégrée. Dans la deuxième phase de la réforme de l'Administration territoriale et locale, l'État sénégalais a semblé mettre la charrue avant les bœufs en responsabilisant les élus locaux dans l'élaboration, la gestion et le contrôle des budgets sans qu'ils aient été formés au préalable. En matière de vulgarisation, l'État se désengage aussi. Le Plan directeur de la rive gauche (PDRG) a prévu la formation de vulgarisateurs, à raison d'un pour 500 hectares. Les autres acteurs se doivent d'en tenir compte dans leur divers programmes de formation. »

4. RENFORCER LES ASSOCIATIONS DE BASE ET LES ONG DU SUD ... Y COMPRIS LEURS STRUCTURES

Il n'y a pas à choisir entre les associations d'appui du Sud (ONG du Sud) et les groupes de base, ce qui est une alternative souvent discutée. Il faut pouvoir soutenir les unes et les autres à condition qu'elles soient les fidèles intermédiaires des populations. Diadié Soumaré (représentant de l'Association pour la promotion du Soninké) a précisé à ce propos : « Nous avons besoin des organisations d'appui, mais il faut qu'elles soient derrière les organisations de base et non pas devant. Il ne faut pas qu'elles se substituent aux organisations de base. Nous ne devons pas les confondre. Il faut bien les distinguer afin que chacune prenne sa place. »

Pourquoi refuser au Sud la complexité que nous acceptons au Nord ? La complexité existe au Sud même si elle ne prend pas les mêmes formes institutionnelles qu'au Nord. Il n'en demeure pas moins qu'une association d'appui aux paysans, qu'elle soit du Sud ou du Nord, si elle compte avec le soutien de l'aide internationale, elle acquiert, de ce fait, une autonomie considérable, et par rapport à l'administration du pays, et par rapport aux paysans. Et qui dit autonomie de celui qui a les moyens dit risque de domination ou risque de substitution. Le problème de la fausse représentativité est partout et guette autant les groupes de base que les organisations non gouvernementales.

Faut-il à la fois soutenir les structures et les réalisations, ou laisser la responsabilité du fonctionnement des structures au partenaire ? Les organisations du Sud pensent en général que les structures elles-mêmes sont des réalisations, en ce qu'elles participent à la recherche de solutions aux problèmes soulevés. Bien sûr, les structures sont nées de la volonté de se prendre en charge et connaissent des destins divers. Tout ce qui bouge au Sud n'est pas de l'or, ou *toutes les poudres ne sont pas bonnes à manger*, mais ce n'est pas une raison pour faire l'impasse sur les structures.

Beaucoup de choses se font au niveau de ces structures. Les gens qui connaissent la Vallée du fleuve Sénégal — que ce soit du côté malien, mauritanien ou sénégalais — savent qu'il y a dix ans, toutes les responsa-

bilités étaient occupées par des personnes dont l'âge variait de 50 à 90 ans. Aujourd'hui on voit l'émergence d'acteurs nouveaux qui prennent des responsabilités et qui sont jeunes, de même pour les femmes. On voit en même temps que le premier bailleur de fonds, c'est la population elle-même.

Si on regarde la masse des réalisations — et on a tendance à ne voir que les grosses réalisations — si on raisonne en terme de petites réponses apportées aux problèmes locaux, dans les domaines de la production, de l'éducation, de la santé, de la préservation de l'environnement, il y a une infinité de choses faites par les populations elles-mêmes sans aucun apport extérieur. On a l'habitude de dire que le principal système de crédit agricole dans la Vallée est l'élevage local et l'émigration. Le financement du Nord ne vient qu'en troisième position et pourtant empêche de voir tout ce qui se fait par ailleurs.

Il faudrait pourtant créer des mécanismes, propose Boubacar Fall, tels que la mise en place de fonds d'appui au développement, qui permettraient de préparer le retrait d'organisations qui, depuis des années appuient les associations villageoises de la région du fleuve.

Le débat sur le soutien aux structures ou aux seules réalisations concrètes a été ouvert, il n'est sans doute pas clos. Car il y a toute une réflexion à faire sur la signification de l'expression *soutien aux structures*. Pour certains il s'agit simplement de participer aux frais de fonctionnement d'une organisation. Si les organisations non gouvernementales du Nord réussissent à se faire subventionner pour leur fonctionnement, pourquoi ne pas le prévoir pour les organisations du Sud ! Pour d'autres, la notion de soutien aux structures est bien plus globale et comprend le soutien à l'investissement humain, à la formation, à la création de capacités d'initiative et d'expertise, à l'effort de légitimation de la société civile par rapport aux pouvoirs étatiques ou multinationaux.

5. LES CINQ CONDITIONS

Peut-on parler d'un Nord (forcément méchant) et d'un Sud (forcément malheureux) comme des blocs homogènes? Bien évidemment non! Les organisations non gouvernementales du Nord n'aiment pas être mises dans le même sac que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, et les organisations non gouvernementales du Sud n'acceptent pas de figurer sous la même étiquette que Mobutu ou Amin Dada, de même qu'on ne met pas Garcia Marquès ou Hampaté Ba sous la même bannière que Pinochet ou Hassan II. C'est en ces termes que René De Schutter introduit les cinq conditions dégagées au cours des journées d'étude pour une coopération Nord-Sud digne de ce nom.

«Pourtant, les discussions montrent que les partenaires du Sud insistent, avec cette discrète et inflexible continuité de pensée qui est la leur, pour que les organisations non gouvernementales du Nord ne se désolidarisent pas du bloc du Nord. Ils exigent que les organisations non gouvernementales du Nord jouent leur rôle d'organisation citoyenne du Nord. Ils demandent : *Comment le délégué français peut-il prendre telle ou telle position au conseil des gouverneurs du FMI? Vous ne lui avez donc pas fait comprendre ce que signifie pour nous tel aspect des politiques d'ajustement structurel?* Les organisations non gouvernementales françaises ont beau expliquer que ces messieurs ne répondent pas même par un accusé de réception à leurs lettres, les organisations non gouvernementales du Sud ne comprennent pas pourquoi quelqu'un désigné par un gouvernement démocratique respectueux des droits de l'homme ne réponde pas aux lettres de la société civile française.

Donc, la première conditionnalité du Sud c'est d'obliger les organisations non gouvernementales du Nord à assumer leur rôle au Nord, tout en exigeant qu'on ne simplifie pas leur société et qu'on ne les fasse pas rentrer dans des catégories institutionnelles qui ne signifient rien pour eux. Certains bailleurs de fonds disent par exemple : *Ah bon, vous êtes une organisation non gouvernementale! Alors on ne vous finance pas car nous ne finançons que les groupes de base.*

La structuration de la société civile du Sud a une certaine complexité, et entre les gouvernements — suspects dans leur capacité à gouverner — et les groupes de base censés avoir l'exclusivité de la représentation de la

pauvreté, il faut ajuster les visions simplifiées des modèles culturels et juridiques que l'on a tendance à plaquer sur les sociétés du Sud.

Dans le prolongement de cette réflexion, il est important de ne pas faire d'amalgame entre la société civile du Sud et les pauvres, les exclus, les *écrasés* comme disait Bernanos. La deuxième conditionnalité du Sud est celle de reconnaître que le Sud n'est pas un espace vide où nous n'aurions qu'à planter nos coopérations. Le Sud est un espace plein de vie et de contradictions. Si les centaines d'organisations que recèle la Vallée du fleuve n'ont pas accès aux modes de consommation ni aux modes de concertation occidentaux, elles se situent à la confluence de leur passé, leurs enjeux et leurs conflits et savent mieux que les organisations non gouvernementales du Nord ce qu'elles ont envie de devenir. Cela n'enlève rien à *l'option préférentielle pour les pauvres* que les organisations non gouvernementales occidentales de développement ont posée en préalable à leur action, cela oblige seulement à œuvrer parfois différemment de ce qu'elles avaient prévu au départ.

Il y a une troisième conditionnalité du Sud : c'est la terrible exigence de ne pas séparer l'économique, le politique et le culturel. Il semble enfin clair pour tout le monde, au terme de trois décennies d'expérience, que le culturel est essentiel et indissociable de l'économique. L'alphabétisation en langue locale ou nationale a montré en particulier son efficacité dans la prise de conscience des populations.

La quatrième conditionnalité c'est de nous faire comprendre qu'il y a des conditionnalités qui ne disent pas leur nom. Quand, pour répondre aux besoins — réels — de la vallée du fleuve Sénégal, on s'est mis à financer massivement des barrages sans vraiment consulter les populations riveraines, il aurait fallu qu'on se rende compte qu'on conditionnait ainsi, à travers des décisions techniques, les possibilités de production des paysans du bord du fleuve.

A cause d'une certaine technologie, le devenir des paysans est *conditionné*. Il y a ainsi des tas de choix techniques proposés voire imposés par le Nord, qui ont des conséquences graves pour les populations, conditionnant ainsi leur avenir.

La cinquième exigence du Sud, c'est de demander au Nord un peu de cohérence. Comment est-il possible qu'on puisse exiger du Sud qu'il augmente ses exportations pour rembourser ses dettes, qu'il dévalue sa parité avec le franc français pour augmenter ses exportations quand, au même moment, l'Europe arrête les importations de poisson sénégalais ? Comment peut-on dire que « *les changements nécessaires au Sénégal ont*

été retardés par un code du travail plus libéral» (article paru en mars 1994) ainsi que «*la faible productivité de la main d'œuvre employée dans les conserveries de thon sénégalaises s'expliquerait par le vieillissement des effectifs et l'obligation de travailler assis récemment imposée par les syndicats sénégalais*» et en même temps proclamer la nécessité de la clause sociale ? Comment être cohérent, signer les nouveaux accords du GATT¹¹ et s'étonner de la désindustrialisation du peu d'industrie qu'il y a en Afrique, alors que dans des pays comme la Guinée Bissau, la déjà faible activité industrielle a été balayée par l'invasion des produits mondiaux rendue possible par l'ouverture des frontières. Bien sûr, le protectionnisme simpliste a fait d'autres ravages, mais il faut se garder d'appliquer de belles recettes ou de belles théories à des pays fort divers auxquels ces belles paroles occidentales ne s'appliquent pas nécessairement. »

11. Accord général sur les tarifs et le commerce, ensemble de dispositifs destinés à mettre en œuvre le libre échange commercial mondial, aujourd'hui devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

CONCLUSION

Une nouvelle maturité paysanne

« Une seule main ne peut applaudir. »

Dans un livre récent « Les gens du fleuve », Derrick Knight, de l'organisation non gouvernementale britannique Christian Aid, réunit des témoignages de personnes rencontrées sur une période de 30 ans. Ce n'est rassurant ni pour le gouvernement en place, ni pour les organisations non gouvernementales, ni pour les bailleurs de fonds, dit-il : « On y découvre que les gens se sentent manipulés, conseillés puis abandonnés et que finalement *on leur a donné du sable à manger*. Les personnes qui témoignent ne parlent pas dans les termes habituellement utilisés dans le petit monde du développement : processus, intervention, pourcentages, institutions, micro-macro... Ces mots n'ont guère de sens dans les villages. C'est là qu'on se rend compte que la communication entre Nord et Sud pose problème. »

Lors des journées d'étude de la Cimade, Derrick Knight a rappelé que son livre se termine par *l'Appel de la Vallée*. Mais le silence qui a suivi cet appel, au Sénégal, donne à réfléchir. Pour Derrick Knight, « les autorités locales préfèrent oublier une réalité difficile... Les politiques menées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont en faillite dans presque tous les pays d'Afrique et en tout cas dans les pays limitrophes du fleuve. Avec tous les grands moyens financiers internationaux apportés depuis des années et le travail de centaines d'experts bien rémunérés dans leurs bureaux climatisés, on se trouve dans une situation catastrophique pour le continent. Comment alors accepter que le Nord conditionne le Sud, quand sa politique est inappropriée et corrompue ?

Comment pouvons-nous, membres d'organisations solidaires, nous regarder dans un miroir, alors que nous constatons le gaspillage et la pagaille de l'aide, ces interventions désordonnées, concurrentes, voire catastrophiques ?

Il est à craindre que le développement, garantie du bien-être — le *Bamtaare* comme disent les gens du Fouta — ne se réalise jamais. »

Pourtant, l'espoir demeure. Il faut que l'urgence dans laquelle se trouvent les populations engendre non seulement une vision nouvelle du bien-être, mais aussi des actions. Un proverbe africain dit : *on ne peut balayer*

la cour avec un brin de foin, un seul doigt ne suffit pas à soulever le caillou.»

La solidarité internationale a donc une grande responsabilité dans ce mieux-être que les populations appellent de leurs vœux.

S'assumer comme force de pression et de proposition

Lors de l'ouverture des journées d'étude Jacques Maury, président de la Cimade, exprimait une crainte et un vœu : « Nous savons tous combien cette coopération Nord-Sud est difficile à mettre en œuvre selon une véritable justice et combien elle est souvent déséquilibrée. Fréquemment ce sont les gens du Nord qui expliquent ce que devrait être la coopération Nord-Sud. La particularité de ces journées est justement que nous voudrions qu'il s'agisse d'un partage complet. »

Les échanges de quatre jours de travaux et ce dossier qui en découle, auront peut-être œuvré en ce sens. En tout cas, ils auront aidé à établir un constat et à appuyer certaines convictions.

Une première constatation s'est imposée : le bassin du fleuve Sénégal n'est pas un espace vide, où il n'y ait que misère et manques ; il y a là des populations qui s'organisent, qui réfléchissent, qui prennent des initiatives.

La deuxième constatation est que ces populations sollicitent notre coopération, mais pas n'importe quelle coopération, car souvent, comme les Africains présents l'ont dit « ceux qui élaborent des choix ne sont pas ceux qui ont à supporter les conséquences ». L'aide qui divise, privilégiant une zone ou une catégorie de producteurs par rapport à d'autres, ainsi que la tendance à vouloir plaquer les formes d'organisation du Nord, étouffant l'émergence d'acteurs locaux, ont été classées au nombre des erreurs graves.

Il s'ensuit plusieurs obligations : il faut écouter les paysans et leurs organisations ; aucune institution ne peut se réclamer du monopole de la coopération ; l'utilisation des ressources locales, matérielles et humaines est prioritaire.

Il n'échappera à personne que la mise en application de ces orientations implique un renversement total de perspective car il faudrait « mettre les aspirations des populations au cœur des coopérations et des solidarités » et « prendre le temps et les moyens d'assurer la concertation et le développement de programmes d'objectifs communs », ce qui implique également d'accepter que l'appui aux structures que le Sud se donne est aussi un investissement. Comment concrétiser dans les faits et les procédures ces conditionnalités du Sud que nous comprenons mieux aujourd'hui ?

Faut-il considérer nos amis comme rêveurs ou passéistes quand, dans un monde de concurrence et de compétition effrénée, ils soulignent la

nécessité de la confiance, comme base de toute coopération ? Certes non. La confiance se gagne, elle se construit — il ne faut pas l'assimiler « à un chèque en blanc » de part et d'autre — dans la transparence, l'information réciproque permanente, le dialogue, les échanges et la durée. Cette confiance n'est pas donc une simple vue de l'esprit et demande la mise en œuvre de procédures de concertation, de codes de bonne conduite et de mécanismes d'information réciproques et permanents.

Au nombre des évolutions positives signalées et relevant, dans la plupart des cas, du propre effort des villageois : les progrès en matière d'alphabétisation, en particulier en langues nationales, la place progressive que prennent les jeunes et les femmes ; les nombreux investissements socio-culturels faits par les associations d'émigrés de la vallée qui doivent être reconnues comme acteurs de développement.

Au nombre des inquiétudes soulevées pendant les journées d'étude, et non résolues, le statut de la terre, le retrait de l'État qui fait reposer sur la population des charges et des responsabilités nouvelles, souvent démesurées, l'arrêt de l'immigration en Europe sans que rien ne vienne remplacer ce mode de distribution des revenus et de l'emploi, la situation toujours dramatique des déportés et réfugiés mauritaniens...

En définitive, ce qui est demandé aux organisations, associations et populations du Nord, c'est d'accompagner une démarche dans l'échange, le partenariat et la solidarité, de déborder le cercle de nos alliés de toujours pour mieux peser dans les relations Nord-Sud, de nous constituer plus souvent en groupe de pression au Nord.

Ce qui est demandé aux organisations et populations du Sud est de faire fructifier les ressources locales, mais aussi de se manifester comme force collective, force de dialogue et de pression, auprès des décideurs du Nord comme du Sud.

Ces journées, étapes dans un processus, avaient pour ambition de faire progresser ensemble les différents partenaires. Le chemin est assurément long. Les participants ont cependant tous la volonté de l'emprunter.

Un tremplin pour la concertation

Ces journées d'étude eurent de belles répercussions dans les médias, notamment sénégalais : la traduction simultanée en français, pulaar et soninké était une première et cela a marqué les esprits. Pour donner une suite concrète aux résolutions adoptées, Bassirou Diarra, conseiller à la présidence de la république du Mali avait proposé au nom du chef de l'État du Mali, Alpha Oumar Konaré, d'accueillir une restitution des travaux du séminaire à Kayes, ce qui fut fait en mars 1995, de façon assez officielle, devant une soixantaine de personnes et une représentation venue

du Sénégal et de la Mauritanie. La synthèse de Massy, qui retient l'essentiel des discussions, a été lue et améliorée en groupes de travail. L'éventualité d'une représentation paysanne auprès de l'organisation chargée de la gestion des barrages a été discutée. Le Sénégal avait aussi, un mois après les journées, organisé sa restitution sur place, avec des centaines de paysans, et en présence de représentants de l'administration, d'organismes de coopération gouvernementale et non gouvernementale.

L'ambition de ces journées organisées par la Cimade n'était rien d'autre que celle de lancer un débat. Il est clair pourtant que la rencontre a conforté certaines dynamiques locales et, en particulier, la nécessité d'approfondir les échanges entre organisations paysannes de part et d'autre du fleuve Sénégal.

Au Mali, en mai 1995, treize associations de la région de Kayes ont créé l'Union générale des associations de développement du bassin du fleuve Sénégal (UGAD). Au Sénégal, en juillet 1994, dix-neuf unions et fédérations paysannes représentant chacune plusieurs villages, bâtissent le Mouvement d'acteurs de la vallée du fleuve Sénégal (MAV). La volonté d'établir des relations suivies entre organisations du Guidimakha (Mauritanie), de la région de Kayes (Mali) et des départements de Bakel, Matam et Podor (Sénégal) dans un but de connaissance, d'échanges d'informations et de représentation a été posée comme objectif dans des réunions sous-régionales.

Bien que ce phénomène de concertation soit ancien dans la vallée du fleuve, l'ampleur des derniers rassemblements et la volonté qu'ils affichent d'établir des liens trans-frontières est un élément nouveau. Les promoteurs de l'UGAD se sont fixés comme première tâche la délimitation du territoire d'action et l'identification de toutes les associations existantes. Le MAV s'est constitué à la suite de deux ans de réunions trimestrielles et après avoir proclamé *l'Appel de la Vallée* en avril 1992. Ce texte a d'ailleurs été approuvé par les associations membres de l'UGAD.

Les échos de ce séminaire ont montré à quel point cette réflexion se tient à l'intérieur d'une dynamique paysanne importante. Peut-être est-on en train de passer du partenariat des organisations non gouvernementales du Nord à la construction d'un réseau d'alliés. A l'aube du XXI^e siècle, date symbolique, il est temps, sans doute, de laisser les illusions et les faux semblants au passé. Les partenaires du Nord sont des financeurs alternatifs et des accompagnateurs solidaires de dynamiques qui les dépassent. Tant mieux.

ANNEXES

ANNEXE 1

APPEL DE LA VALLÉE

Appel des associations paysannes de la vallée du fleuve,
réunies à Ndoum les 22 et 23 avril 1992

De mémoire vivante, les habitants de la vallée du fleuve Sénégal pouvaient y vivre de leur travail.

Cultures sous pluie et cultures de décrue, assuraient la subsistance, complétées par l'élevage et par la pêche dans le fleuve et dans les mares. Les arbres de brousse donnaient du bois pour la construction et la cuisine, ainsi que des fruits et des médicaments.

La jachère des terres de culture sous pluie, le limon apporté par la crue naturelle, préservait la valeur des sols.

Le respect par les gens de leur environnement accompagnait le respect entre les gens. Ceux qui partaient travailler ailleurs, le faisaient pour aider leurs familles sur place, à avoir une vie meilleure. Mais ils savaient que ce qu'ils laissaient derrière eux était solide.

Les gens plus âgés ont connu cette époque où l'on pouvait avoir confiance dans la vie. Mais les plus jeunes n'ont connu qu'une époque où chacun doit avoir peur du lendemain.

Le manque de pluie, l'absence de crue menacent depuis des années l'existence de tous ceux qui comptent sur le fleuve pour vivre. Ceux qui restent sur place, malgré leur travail récoltent très peu, parfois rien. Les poissons disparaissent. Le bétail meurt. Les arbres meurent. Les terres s'épuisent. Ceux qui émigrent doivent envoyer aux leurs les moyens de survivre.

La mise en valeur du fleuve, elle, risque de nous condamner définitivement en enlevant tout espoir : basé comme hier sur un encadrement d'État autoritaire, ou comme aujourd'hui sur des critères de rentabilité immédiate, elle nous exclut. Jusqu'à présent, les paysans du fleuve n'ont pas de place dans les plans de mise en valeur.

Face à ce danger, nous, les signataires du présent appel, affirmons :

– que la principale ressource d'un pays comme le nôtre, c'est le savoir et le courage des hommes et des femmes qui l'habitent ; les nôtres ;

– que le vrai « secteur privé », la seule base possible d'un développement qui respecte les objectifs déclarés (priorité aux besoins vivriers des habitants du fleuve, création de travail sur place, protection de l'environnement par un développement harmonieux de toutes les possibilités de la zone) c'est l'agriculture familiale paysanne ;

– que cette agriculture familiale paysanne ne peut survivre et se développer, qu’avec le soutien d’une entraide communautaire organisée qui soit le fait des paysans eux-mêmes.

1. Nous demandons à tous ceux, paysans, éleveurs, pêcheurs et leurs familles, qui comptent sur le fleuve pour vivre, de créer, de rejoindre là où elles existent déjà, ou de renforcer s’ils en sont membres, de vraies organisations de travail, sans affiliations partisans ou sectaires, respectant les règles de la démocratie interne et de la transparence financière et notamment :

– des groupements forts pour confronter au niveau de leurs villages les problèmes qui dépassent les forces de familles isolées :

- gestion d’un stock d’engrais ou de semences,
- entretien d’un réseau d’irrigation,
- protection du terroir,
- gardiennage des cultures contre le bétail,
- lutte anti-acridienne, etc.

– des fédérations ou unions paysannes inter-villageoises, pour confronter les problèmes qui ne peuvent être résolus qu’au niveau d’une ou de plusieurs communautés rurales :

- affectation et désaffectation des terres,
- parcours de bétail,
- gestion de mares et de bas-fonds,
- moyens d’aménagement et d’approvisionnement en intrants (autres que le Crédit Agricole),
- accès des femmes et des jeunes à la terre et aux moyens de travail,
- commercialisation et transformation de la production,
- mécanisation des labours et du battage,
- banques de céréales,
- mobilisation de l’épargne villageoise,
- fonctionnement des conseils ruraux,
- rapports avec l’administration locale,
- apprentissage de l’écriture et du calcul dans nos langues, etc.

– une concertation active entre fédérations et unions paysannes de la vallée du fleuve, dans l’espoir, si lointain qu’il doive être, de constituer un jour un syndicat paysan, afin de confronter les problèmes qui ne peuvent être résolus qu’au niveau national, ou même, pour certains, international :

- politiques d’affectations et d’aménagement des terres,
- fonctionnement des barrages, notamment niveau de maintien de la crue artificielle,
- relations entre le bord du fleuve et le Diéry,
- conditions d’accès aux intrants et matériels agricoles,

- valorisation des ressources locales, notamment en matière d'engrais,
- conditions de commercialisation de la production,
- conditions de participation des organisations paysannes aux instances de prises de décision à tous les niveaux, des conseils ruraux à l'Assemblée Nationale,
- promotion de l'usage parlé et écrit des langues nationales à tous les niveaux,
- relations avec les organisations non gouvernementales et l'aide en général.

2. Nous demandons aux Autorités administratives de reconnaître les organisations paysannes du fleuve comme des interlocuteurs de premier rang, au lieu de chercher à les contourner comme c'est trop souvent le cas et notamment :

- de donner un statut juridique adéquat aux organisations paysannes, fédérations ou unions, et d'alléger la procédure d'accès à la reconnaissance officielle ;

- d'accorder aux vraies organisations paysannes la détaxe sur les intrants et le matériel agricole ; elles ne devraient pas devoir demander à cette fin le statut d'organisation non gouvernementale, qui dénature leur rôle en les assimilant à des organismes d'intervention extérieure ;

- de promouvoir, en concertation avec les organisations paysannes, une politique des prix et des importations qui favorise les producteurs locaux de céréales, oignons, tomates et autres légumes ;

- de prévoir, en concertation avec les organisations paysannes, une régulation de la crue artificielle qui favorise de manière optimale les cultures de décrue et la reproduction des poissons du fleuve ;

- de concevoir, en concertation avec les organisations paysannes, une politique d'affectation et d'aménagement des terres qui donne la priorité d'abord aux besoins actuels et futurs des habitants du fleuve, ensuite aux besoins actuels et futurs des habitants du reste du Sénégal, et qui tienne compte de toutes les potentialités des terroirs et non de la seule irrigation ;

- de rechercher en concertation avec les organisations paysannes des moyens d'aménagement appropriés, autres que le recours au crédit agricole sous sa forme actuelle ;

- d'assumer leurs responsabilités en matière de santé publique, notamment en ce qui concerne les maladies liées à l'eau, paludisme et schistosomiase ;

- de faire respecter les lois sur le fonctionnement des conseils ruraux, notamment celles qui prévoient le droit d'accès du public aux réunions du conseil, l'affichage des procès-verbaux, la tenue d'un cadastre et les procédures d'affectation et de désaffectation des terres ;

- de reconnaître à l’ensemble des groupements de paysans, éleveurs et pêcheurs d’une communauté rurale, le droit d’élire le tiers de conseillers ruraux initialement accordée aux coopératives;
- d’autoriser les candidats indépendants aux élections locales.

3. Nous demandons aux organisations non gouvernementales intervenant dans la Vallée du fleuve de soutenir directement les organisations paysannes et notamment :

- de donner la priorité, dans ce soutien, à tout ce qui renforce l’indépendance des organisations paysannes : à l’aide à la production, par la mise en place de systèmes d’approvisionnement en intrants et services qui s’autofinanceront par la suite; à l’information (sur ce qui se passe et ce qui se prépare pour la mise en valeur du fleuve) et à la formation ;
- d’éviter de subventionner un secteur privé commercial qui, sans être lui-même rentable, ne peut qu’enfoncer les paysans dans la dépendance;
- de juger les organisations paysannes sur leur représentativité, leur démocratie interne et leur transparence financière, plutôt que sur leur conformité au discours occidental sur le développement ;
- de se défier du réflexe de soutien automatique aux femmes et aux jeunes, qui peut être aussi une manière d’éviter de poser les vraies questions de représentativité et de pouvoir ;
- de ne pas faire le jeu des Gouvernements européens en traitant les *émigrés* comme une population à part.

Liste des associations paysannes signataires de l’appel des paysans acteurs du développement de la Vallée du fleuve Sénégal

- Fédération des paysans organisés de Bakel
- Fedde Bantaare Tooro
- Fédération des associations du Fouta
- Dental goure arrondissement de Saldé
- Fédération des jeunes Yrlaabe Alla Yidi unis et solidaires
- Fédération des femmes paysannes de la Vallée du fleuve Sénégal
- Fedde Yuweele diab Gollade
- Union des jeunes agriculteurs de Koyli Wirnde
- Association pour le développement de Namarel
- Association pour le développement du Ferlo
- Association Yang-Yang Dodji
- Fédération des paysans de Dembankané
- Association kawral Gamadji-Saré
- Association des jeunes de la communauté rurale de Galoya.

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DE MASSY

Les conditionnalités du Sud

Journées internationales de réflexion sur les processus
de négociation de la coopération Nord-Sud

Le cas de la Vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal)
du 25 au 28 mars 1994

Du 25 au 28 mars, quatorze représentants d'organisations paysannes et d'organisations non gouvernementales du Sénégal et du Mali ont dialogué, à Paris et à Massy, avec des représentants d'organisations non gouvernementales du Nord, d'associations d'immigrés en France (de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal), des représentants de la coopération territoriale, des chercheurs et des fonctionnaires, africains et européens, sur les conditions de la coopération.

Face aux conditionnalités du Nord, ils ont tous ensemble tenté de réfléchir sur les conditionnalités du Sud. Le texte ci-après, dénommé « Synthèse de Massy », n'est qu'une retranscription organisée des échanges ; il fait état de leurs réflexions et constitue un point de départ de leur dialogue futur.

Ces journées de réflexion, convoquées par la Cimade avec l'appui du CCFD (France), de Christian Aid (Grande-Bretagne), d'EZE (Allemagne), de HEKS (Suisse), de ICCO (Pays-Bas), de Pain pour le monde (Allemagne) et de l'Union européenne, se sont déroulées en deux temps : deux journées ouvertes au public qui ont réuni deux cent cinquante et deux cents personnes (vendredi 25 et lundi 28), et un séminaire sur invitations auquel ont participé soixante cinq personnes le samedi 26 et le dimanche 27, à Massy. Elles se sont tenues en trois langues (français, pulaar et soninké), avec traduction simultanée.

La Synthèse de Massy, présentée par un membre de la délégation africaine le lundi 28 mars, à Paris, devant un auditoire de plus de deux cents personnes, a été commentée par plusieurs personnalités.

1. Qu'avons-nous constaté ensemble ?

- Le bassin du fleuve Sénégal n'est pas un espace vide.
- Il y a un foisonnement d'organisations, de structures anciennes et nouvelles.
 - Ces organisations sont multiples : associations villageoises de développement, organisations paysannes, fédérations paysannes, structures d'appui, organisations non gouvernementales, etc.
 - Les premiers acteurs du développement sont les populations elles-mêmes et leurs organisations. On peut même dire, à beaucoup d'égards, qu'elles sont les premiers bailleurs de fonds de leur développement.

- C'est du paysan et de ses organisations qu'il faut partir.
 - La force du paysan est qu'il est là, sur place.
 - Il faut partir du savoir paysan, du rôle des organisations paysannes.
 - Il faut qu'ils soient écoutés, qu'un dialogue s'instaure avec les paysans et leurs organisations.

- Il ne faut pas masquer la nécessité de faire des choix.
Car, en réalité, on constate que des choix sont faits, dans lesquels les populations sur place n'ont pas eu leur mot à dire.

- La Vallée du fleuve Sénégal est un espace géographique et historique spécifique au sein duquel les populations ont élaboré leur propre culture et leur propre rapport à la nature.
 - La logique dominante n'est pas celle des populations, mais celle des intervenants extérieurs, parfois relayée par les États.
 - Au sein de cet espace, on a mis en œuvre des logiques source de division. On a divisé entre régions, privilégiant certaines, négligeant d'autres, comme la région de Kayes au Mali ou le Diéri au Sénégal, et même la moyenne vallée par rapport au delta. On a divisé en choisissant de privilégier la riziculture irriguée, alors que depuis toujours les populations combinaient l'agriculture, l'élevage et la pêche.
 - Aucune politique n'est mise en place pour les produits vivriers : sorgho, niébé, maïs... ni pour l'élevage. Presque une vingtaine d'espèces de poissons ont disparu.

- Ceux qui ont élaboré et imposé des choix ne sont pas ceux qui doivent en assumer les conséquences. Ceux qui aujourd'hui imposent le

changement de ces mêmes choix, ne sont pas non plus ceux qui doivent en assumer les conséquences.

- Parce que les paysans qui ont suivi les choix initiaux se trouvent coincés et démunis lorsque l'on change de politique.

- Des investissements massifs ont été réalisés pour la construction des barrages pour la riziculture, pour la navigation, pour la production d'électricité. On a promu la riziculture irriguée au Sénégal et en Mauritanie et, aujourd'hui, le retrait de l'État fait retomber sur les populations les coûts d'amortissement et d'entretien qui dépassent leurs capacités financières.

- Alors qu'auparavant on parlait d'aménager 375 000 ha, aujourd'hui il n'est plus question que de réhabiliter certains périmètres. Au Sénégal, sur 240 000 ha, seuls 55 629 ont été aménagés ; en Mauritanie, il y a 24 776 ha aménagés sur 126 000 et au Mali, 536 ha aménagés sur 9 000 prévus.

2. Quels sont les changements récents à prendre en compte ?

- La réalisation des barrages a provoqué une revitalisation des enjeux fonciers.

- Elle pose en des termes nouveaux la question de la jouissance des terres.

- Elle pose aussi des problèmes nouveaux dans le domaine sanitaire, etc.

- L'intégration au marché mondial apparaît de plus en plus comme une condition imposée par les bailleurs de fonds extérieurs.

- La récente dévaluation du franc CFA en est un exemple.

- Le retrait de l'État, imposé par les bailleurs de fonds extérieurs, fait reposer sur les populations des charges et des responsabilités nouvelles.

- La décision des États du nord d'arrêter l'immigration modifie profondément la situation en de nombreux endroits. La pratique de l'émigration tournante faisait partie des réponses locales à la crise. Rien n'est venu remplacer ce mode de redistribution des revenus et de l'emploi.

- Les associations d'émigrés de la région ont contribué au financement d'investissements socioculturels puis productifs ; elles doivent être reconnues comme acteurs de changement.

- Nous assistons à un foisonnement de la société civile (associations villageoises de développement, organisations paysannes et organisations

non gouvernementales) et à des transformations profondes de l'ensemble de la société.

- Grâce aux efforts de formation et d'alphabétisation en langue nationale entrepris, en premier lieu par les populations elles-mêmes, de nouveaux groupes de populations ont pris en charge l'avenir de leurs concitoyens, se repositionnant ainsi face aux rôles plus traditionnels des notables, laissant progressivement une place, bien qu'encore insuffisante, aux femmes et aux jeunes.

- Cette *révolution tranquille* ne peut pas empêcher de constater l'inquiétude des populations, leur désespoir et surtout leur sentiment d'insécurité face à l'avenir.

- La première tâche consiste donc à introduire les conditions subjectives et objectives de la sécurisation des populations à propos de leur avenir.

- Tant que les peuples n'auront pas le minimum de sécurité, aucun travail durable sur leur avenir ne pourra être entrepris ni par eux ni avec eux.

- A cet égard, la persistance de situations comme celle des déportés et des réfugiés mauritaniens compromet l'avenir de la région.

3. Quelles sont les orientations qui se sont dégagées ?

La première orientation, c'est la nécessité de la confiance :

- confiance dans les populations et leurs capacités à prendre en mains leurs destins,

- confiance entre les organisations, tant du Nord que du Sud.

La confiance se construit et repose sur un certain nombre de bases :

- la nécessité de la transparence,

- la nécessité de l'information réciproque permanente,

- la nécessité du dialogue et des échanges.

Aucune institution n'a le droit de considérer qu'elle a le monopole, qu'elle est une condition suffisante de la coopération; chaque institution doit reconnaître sa complémentarité par rapport aux autres et réciproquement.

Cet ensemble de réflexions sur la confiance indique qu'il faut mettre en œuvre,

- des processus d'information réciproques et permanents,

- des procédures de concertation,

- des codes de bonne conduite.

Cette confiance ne signifie pas qu'il faille abandonner sa lucidité ou qu'il faille se faire des illusions :

« *Toutes les poudres ne sont pas bonnes à manger.* »

En second lieu, nous avons dégagé certaines caractéristiques relatives à la conception du développement :

– Le développement est un tout.

• Nous devons rejeter les pratiques d'intervenants qui «divisent» arbitrairement le développement en secteurs, qui choisissent délibérément certaines zones et laissent d'autres zones ou d'autres secteurs en marge.

– L'utilisation des ressources locales, matérielles et humaines, est une obligation prioritaire.

• Il faut toujours donner la priorité aux ressources locales, écouter d'abord les savoirs du lieu et se baser d'abord sur les compétences qui existent, nombreuses, dans le bassin du fleuve Sénégal, même si elles ne se présentent pas toujours sur les mêmes formes que celles imaginées au Nord.

• Avant de conclure qu'il faut faire appel aux compétences du Nord, il faut rechercher et aider les compétences du Sud à se manifester.

– Il faut que les organisations paysannes puissent faire entendre leurs voix et influencer sur les décisions qui les concernent.

– Sans structures propres, le développement ne peut pas se faire.

• Il faut donc assurer aux organisations du bassin du fleuve Sénégal tout l'appui institutionnel nécessaire. Il ne faut pas poser la question en termes de chèques en blanc, mais en termes de concertation, de négociation et d'information réciproques.

• Le débat «financer des structures ou financer des réalisations» est un faux débat, car les structures sont aussi des réalisations.

– La concertation entre partenaires du Sud est une nécessité à encourager.

• De contacts bilatéraux, il faut passer à des réseaux des contacts.

– Il apparaît bien que la formation en langues nationales et l'alphabétisation sont les clés de tout développement solide et participatif.

4. Lignes d'avenir : les conditionnalités du Sud

– Nous devons reconnaître que nous vivons, les uns et les autres, dans de sociétés complexes.

• Il y a une complexité des sociétés du Nord comme il y a une complexité des sociétés du Sud.

LISTE DES PARTICIPANTS ET DES RAPPORTEURS

AKLE, Samuel
Cimade, France

ALLELY, Didier
Programme solidarité eau,
France

ARGOULLON, Jacques
CCFD, France

ARNAUD, Gabriel
Commission justice et paix,
France

BA, Mamadou,
France

BA, Thierno
PIP/USE, Sénégal

BELLONCLE, Guy
Université de Tours, France

BULOW, Dorothée
EZE, Allemagne

CAMARA, Sébo
Réseau des associations de la
vallée du fleuve Sénégal, France

CATHALA, Jean
Cimade Ile-de-France, France

CHAUDET, Henri
CCFD, France

CISSE, Douga
ARKF (Ass. de ress. du Kaniaga),
France

CLAVAIROLY, Laure
Cimade Nord-Picardie, France

BERNARD, Hervé
Hérouville jeunes, France

COUTURE, Jean-Louis
GRDR, France

DAUM, Christophe
PANOS, France

DE CRISENOY, Louis
Collège coopératif,
Cimade, France

DE CROMBRUGGHE,
Geneviève
COTA, Belgique

DEMERET, Pierre
Centre international de Massy
France

DE SCHUTTER, René
Cimade, France

COULIBALY, Abdoulaye
URCAK, Mali

DERCLAYE, Jacques
CINAM, France

DIAGNE, Yandéya
Femmes solidaires en
mouvement, France

DIALLO, Alassane
ADO-Ourossogui, France

DIARRA, Bassirou
Conseiller à la présidence, Mali

DIARRA, Hamedi
Réseau des associations de la
vallée du fleuve Sénégal, France

DIARRA, Sissoko
Réseau des associations de la
vallée du fleuve Sénégal, France

DIAW, Djibril
ALDA (Association d'Agnam),
France

DIAWARA, Hadiatou
UAGF (Union du Guidimakha),
France

DIENG, Coumba Ibra
Fédération des femmes paysannes
de la vallée, Sénégal

DIOP, Fadel
AMADE antenne de Kayes, Mali

DUFRENE, Michel
ACCIR, France

ELDIN, Danielle
Cimade Languedoc-Roussillon,
France

FALL, Boubacar
Réseau Afrique 2000,
PNUD, Sénégal

FRITSCH, Hélène
France

FOFANA, Koutoumakan
Entente de Badoumbé, Mali

GALLO BA, Samba Abdoulaye
ADENA, Sénégal

GAYE, Boubacar
UTPADE, Mali

IYAMUJE, Bosco
CCFD, France

JACQUES, Geneviève
Cimade, France

JAMET, Sylvain
UNICEF, France

JANNOT, Thierry
OMCI & CUF, France

KANE, Hamedine
France

KANE, Racine
Cellule après-barrages,
Présidence, Sénégal

KEBE, Sekou
Diama Djiguy, France

KNIGHT, Derrick
Christian Aid, Grande-Bretagne

LARRETURE, Alain
Cimade, France

LE BILLAN, Samuel
Cimade Ile-de-France, France

LECERF, Armand
GRDR, France

LEENHARDT, Sophie
Cimade Ile-de-France, France

MALAFOSSE, Antoine
(ISF) Ing. s/Frontières,
France

MAURY, Jacques
Cimade, France

MÉTAYER, Colette
Ministère de la Coopération,
France

N'DIAYE, Ibra Ciré
Laboratoire d'anthropologie
juridique, France

O'QUIN, Patrick
Ministère de la Coopération,
France

PAPPALARDO, Carlo
DG VIII, U.E., Belgique

PICHOT, Patrick
Cimade, France

RAYMOND, Alain
AFVP, France

REPILA, Jacky
Christian Aid, Grande-Bretagne

ROOGO, Marie Thérèse
HEKS, Suisse

ROSSET, Gérard
Cimade, France

PARVIS, Hervé
Cimade, France

PICARD, Jacques
CERADS, France

SALLABERRY, Pila
Cimade, France

SAMOURA, Djibery
Diama Djiguy, France

SALL, Amar Yaya
FAFD, Sénégal

SALL, Najirou
UJAK/FONGS, Sénégal

SCHRUMPF, Paul
GRDR, France

SCHMITZ, Christian
CCFD, France

SEZNEC, Alain
CFD, France

SOUMARE, Diadié
APS (Ass. pour la promotion du
Soninké), France

SY, Hasa Mamadou Demba
FA-FOUTA, Sénégal

SY, Malick
CCADIM, Sénégal

SY, Marième
Université de Saint-Louis,
Sénégal

TRAORE, Ibrahima
ORDIK, Mali

VAN DER LINDE, Ada
OXFAM Grande-Bretagne, Tchad

VIGIER, Jean-Paul
Coordination sud, France

WOITRIN, Luc
OXFAM Belgique, Belgique

INTERPRÈTES :

DAFF, Abdoul
ARCORUM-MBOUMBA

DIALLO, Abass
AKPF Ass. promotion du pulaar

KANE, Seaïdou
AKPF Ass. promotion du pulaar

KONATE, Lassana
APS Ass. promotion du soninké

AVEC L'APPUI DES ÉQUIPES
DE LA CIMADE :
Solidarités internationales
et Centre international de
Massy

BIBLIOGRAPHIE

Les proverbes cités en tête des chapitres sont tirés de :

– « *Sooninkara* », journal de l'association pour la promotion du Soninké (APS)

– Issa Traoré « *Contes et récits du terroir* », Éditions populaires, Bamako.

ADAMS, A. *Le long voyage des gens du fleuve*. Maspero, 1977.

ADAMS, A. *La terre et les gens du fleuve*. L'Harmattan, 1985.

APRIN, R. *Développement et résistance paysanne chez les Soninké de Bakel*. Mémoire du Collège coopératif, 1980.

BA, T.A. *Pratiques éducatives, mutations sociales et dynamismes villageois dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*. Thèse de doctorat, Sciences de l'éducation. Université Lyon II, 1987.

BATHILY, M. L., BATHILY, M. M., CAMARA, H. et autres. *Poissons et pêches du fleuve Sénégal, Fédération des paysans organisés de Bakel et ILED*, 1996, (existe aussi en soninké et en pulaar).

BELIERES, J. F., CAMARA, S. TOURÉ, A. *Diversité et devenir des résultats technico-économiques de la production rizicole irriguée des exploitations agricoles du delta du fleuve Sénégal*. Séminaire ADRAO, 1995.

BOUTILLIER, J. L. ET SCHMITZ, J. *Gestion traditionnelle des terres — système de décrue/système pluvial — et transition vers l'irrigation ; le cas de la vallée du Sénégal*.

CROUSSE, B. P., MATHIEU, S.M., SECK (dir.). *La vallée du fleuve Sénégal, évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*. Karthala, 1991.

DAUM, Ch. *L'immigration ouest-africaine en France : Une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal*. Rapport final de l'étude migrants et développement. Panos, 1992.

DIEMER, G. et E. VAN DES LAAN. *L'irrigation au Sahel, La crise des périmètres irrigués et la voie haalpulaar*. Karthala, 1987.

ENGELHARD, P. et T. BEN ABDALLAH (dir). *Enjeux de l'après-barrages*. (4 tomes) ENDA et ministère de la Coopération, 1987.

KNIGHT, D. *A Burning Hunger*. Panos/Christian Aid, 1993.

LAVIGNE-DELVILLE, Ph. *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar : 1975-1990*. Thèse de doctorat, Anthropologie du changement social et du développement. EHESS, Centre de Marseille, 1994.

LAVIGNE-DELVILLE, Ph. *La rizière et la valise*. Syros, 1991.

MATTHIEU, P. *Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal (1960-1985)*. 2 tomes. Thèse de la Fondation universitaire luxembourgeoise, 1987.

MINVIELLE, J. P. *Paysans migrants du Fouta Toro*. ORSTOM, 1985.

N'DIAYE, I. C. *La politique foncière préconisée par la Banque mondiale dans la vallée du fleuve Sénégal ou le rapport Gastaldi*. Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris, Université de Paris 1, 1994.

OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE, Rapport 1966. Desclée de Brouwer, 1996.

PANOS. *Quand les immigrants du Sahel construisent leur pays*. L'Harmattan/Panos, 1993.

Programme solidarité eau. *Les périmètres irrigués dans la vallée du fleuve Sénégal*. 1992.

QUIMINAL, C. *Gens d'ici, gens d'ailleurs, migrations soninké et transformations villageoises*. Christian Bourgeois, 1991.

SALLABERRY, P. *Paroles des camps — Réfugiés mauritaniens au Sénégal*. Cimade, 1989.

Vous pouvez vous procurer les « Dossiers pour un débat »,
ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
auprès de :

La librairie FPH
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions de la FPH,
envoyez vos coordonnées à :

La librairie FPH
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions de la FPH.

Nom	Prénom
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	